

Bulletin du Conseil communal

N° 9



Lausanne

Séance du 6 décembre 2016 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 décembre 2016

9^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 décembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour 871

Première partie 878

Communications

Décès de M^{me} Georgette Fürbringer-Dumas, mère de M. Jean-Marie Fürbringer, conseiller communal 878

Démission du Conseil communal de M. Ismail Unal 878

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Josiane Boegli (35 signatures) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne » 879

Communications

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 6 décembre 2016 pour les Préavis N^{os} 2016/62, 2016/58, 2016/59, 2016/60, 2016/61, 2016/63, 2016/56 et 2016/54 879

Commission permanente des finances - Organisation du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
Modification 880

Question orale de M. Jean-Luc Chollet, posée le 1^{er} novembre 2016, concernant les plantes indésirables des surfaces vertes survenant de la requalification de la route de Berne. 881

Question n^o 2 de M. Bertrand Picard, déposée le 6 septembre 2016, « Demande de déplacement des conteneurs sis à la route de Berne » 882

Question n^o 36 de M. Denis Corboz, déposée le 17 mars 2015, « Frais concernant les différents documents imprimés » 883

Question n^o 7 de M. Pierre Oberson, déposée le 1^{er} novembre 2016, « Information aux usagers de l'espace public lors de travaux importants nécessitant la fermeture de voies de circulations » Réponse de la Municipalité 885

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Alain Hubler du 1^{er} novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? » 886

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Sophie Michaud-Gigon adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts du 11 février 2016 : « Réaménagement de l'Avenue du Grey et des environs : quelle priorité et quelle planification ? » 887

Communications – Dépôts

Question écrite de M. Vincent Brayer : « Un billet de train sinon rien ? » 888

Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes » 888

Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche » 889

Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ».....	889
Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu ».....	889
Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ».....	889
Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »...889	889
Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? »	889
Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! ».....	890
Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ».....	890
Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Parc'n'ride'n'shop »	890
Postulat de M ^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? »....	890
Postulat de M ^{me} Géraldine Bouchez : « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité »	890
Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : Pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police »	890
Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? »	891
Questions orales	891
Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2017. Plan des investissements pour les années 2017 à 2020	
Préavis N° 2016/63 du 13 octobre 2016.....	898
Rapport.....	918
Discussion	945

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R11. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine du bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R12. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ». (CD). FRANÇOIS HUGUENET.
- R13. Rapport-préavis N° 2016/26 : Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R14. Pétition du collectif des riverains de la Maison-Blanche et consorts (174 sign.) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! » (CD). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R15. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb ». (LEA). MARLENE VOUTAT.
- R18. Postulat de M^{me} Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver ». (FIM). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R20a. Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ». (CD)
- R20b. Pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R22. Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (SE, CD, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R23a. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM).
- R23b. Postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (FIM, SE, EJQ). SANDRINE SCHLIENGER.
- R24. Rapport-préavis N° 2016/10 : Réponse au postulat de M^{me} Sarah Frund « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » et au postulat de M. Denis Corboz « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (CD, FIM, LEA, SE, SCS). SANDRINE SCHLIENGER.
- R25. Postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale. (CD). NICOLAS TRIPET.
- R26. Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). ALAIN HUBLER.

- R27. Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- R28. Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». (FIM, CD). GAËLLE LAPIQUE.
- R30. Pétition de M^{me} et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon – Union-Prilly' : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ALICE GENOUD).
- R31. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (EJQ, SCS). ALAIN HUBLER.
- R32. Pétition de M^{mes} Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (LEONORE PORCHET).
- R33. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! ». (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R34. Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- R37. Postulat de M^{me} Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- R38. Préavis N° 2016/42 : Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine. (SE, CD, FIM, LEA). STEPHANE WYSSA.
- R39. Préavis N° 2016/54 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Écoquartier des Plaines-du-Loup – étape 1 ». Projet routier lié au PPA. Création des dessertes internes. (CD, FIM). BENOIT GAILLARD.
- R40. Préavis N° 2016/56 : Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique. (SiL). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R41. Préavis N° 2016/58 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2017. (LEA). COMMISSION DES FINANCES (JEAN-FRANÇOIS CACHIN).
- R42. Préavis N° 2016/59 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2017. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE ETHENOZ, VICE-PRESIDENT).
- R43. Préavis N° 2016/60 : Crédits-cadres annuels 2017. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage. Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales (FIM, SE, LEA, EJQ, SiL). COMMISSION DES FINANCES.
- R44. Préavis N° 2016/61 : Crédits supplémentaires pour 2016 (2^e série). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (PIERRE ETHENOZ, VICE-PRESIDENT).
- R45. Préavis N° 2016/62 : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (SEVERINE EVEQUOZ, PRESIDENTE).

- R46. Préavis N° 2016/63 : Budget de fonctionnement de l'exercice 2017. Plan des investissements pour les années 2017 à 2020. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (SEVERINE EVEQUOZ, PRESIDENTE).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVE

- INI22. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (7^e/15.11.16). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT66. Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7^e/24.11.15) [LEA/12.5.16]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? » (16^e/12.4.16) [FIM/26.5.16]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? ». (20^e/7.6.16) [FIM, LEA/26.8.16]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? » (2^e/23.8.16) [EJQ, LEA/20.10.16]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Psy payé, sachons prioriser ». (4^e/20.9.16) [EJQ/20.10.16]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5^e/27.10.15) [LEA/17.11.16]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14^e/1.3.16) [FIM/17.11.16]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 ». (2^e/23.8.16) [CD, FIM/3.11.16]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3^e/6.9.16) [SE, EJQ/10.11.16]. DISCUSSION.
- INT19. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? ». (4^e/20.9.16) [SE/10.11.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 17.1.17 (18 h et 20 h 30), 31.1.17 (18 h et 20 h 30), 14.2.17 (18 h et 20 h 30), 7.3.17 (18 h et 20 h 30), 21.3.17 (18 h et 20 h 30), 4.4.17 (18 h et 20 h 30), 2.5.17 (18 h et 20 h 30), 9.5.17 (18 h et 20 h 30), 23.5.17 (18 h et 20 h 30), 30.5.17 (18 h et 20 h 30), 13.6.17 (18 h et 20 h 30), 14.6.17 (19 h 30), 27.6.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8.17 (de 18 h à 20 h), 5.9.17 (18 h et 20 h 30), 19.9.17 (18 h et 20 h 30), 3.10.17 (18 h et 20 h 30), 31.10.17 (18 h et 20 h 30), 14.11.17 (18 h et 20 h 30), 21.11.17 (18 h et 20 h 30), 5.12.17 (18 h et 20 h 30), 6.12.17 (19 h 30), 12.12.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (CD). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD).
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (En)otourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). DENIS CORBOZ.
- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » (CD, LEA). GIANNA MARLY.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/43 : Politique en matière de prostitution de rue. Réponse à trois postulats (Jean-Luc Laurent ; Henri Klunge ; Philipp Stauber). (SE, FIM, SCS). LEONORE PORCHET.

- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE). ROLAND PHILIPPOZ.
- 6.9.16 Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 sign.) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.
- 4.10.16 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). JACQUES PERNET.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 1.11.16 Préavis N° 2016/53 : Plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l'avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers. Abrogation du plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965. (CD). ALAIN HUBLER.
- 1.11.16 Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). GILLES MEYSTRE.
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 1.11.16 Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- 1.11.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- 1.11.16 Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? » (SE, CD).
- Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (SE, CD). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 1.11.16 Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention ». (SE). JANINE RESPLENDINO.

- 1.11.16 Préavis N° 2016/55 : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. (CD). SEBASTIEN KESSLER.
- 15.11.16 Préavis N° 2016/57 : Chemin des Sauges 20 à Lausanne – parcelle n° 2449. Cession à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A. (CD). NICOLA DI GIULIO.
- 15.11.16 Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur ». (SE). MARLENE VOUTAT.
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 6.12.16 Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 6.12.16 Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5^e/27.10.15) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13^e/16.2.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 12.4.16 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » (16^e/12.4.16) [CD]. DISCUSSION.
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. DISCUSSION.
- 7.6.16 Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20^e/7.6.16) [LEA, CD, FIM]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Conscience : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne ». (3^e/6.9.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Assistant de police, policier ou perceuteur de taxes, il faut choisir... » (3^e/6.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? » (4^e/20.9.16) [LEA, CD]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE]. DISCUSSION.

- 20.9.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... ». (4^e/20.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d’asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu’en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS, EJQ]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. DISCUSSION
- 4.10.16 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et ‘Lôz’anges gardiens’ : quid de la police ? ». (5^e/4.10.16) [SE]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l’eau ? » (6^e/1.11.16) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L’ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? » (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? » (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l’entreprise immobilière Losinger Marazzi » (6^e/1.11.16) [CD, LEA]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l’émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne » (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! » (7^e/15.11.16) [LEA]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation ‘Champions !’, une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Délit de faciès : comment la police fait face ? » (7^e/15.11.16) [SE]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l’œuvre d’art et du gribouillis ! Alors que l’artiste rit, le propriétaire d’immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Johann Dupuis, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Axel Marion, Sophie Michaud Gigon, Jacques Pernet, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Géraldine Bouchez, Maurice Calame, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Vincent Rossi.

Membres présents 86

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Décès de M^{me} Georgette Fürbringer-Dumas, mère de M. Jean-Marie Fürbringer, conseiller communal

Le président : – J'ouvre la séance sur une note triste : je dois vous faire part du décès de la maman de notre collègue Jean-Marie Fürbringer, M^{me} Georgette Fürbringer-Dumas, qui nous a quittés le 25 novembre 2016, dans sa 97^e année. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille. Je vous prie de vous lever pour respecter un instant de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Ismail Unal

Lausanne, le 30 novembre 2016

Monsieur le président,

C'est avec regret que je vous adresse ma démission du Conseil communal. En effet, mon activité professionnelle et ses heures irrégulières m'empêchent d'accomplir comme je le souhaiterais mon travail au sein du Conseil. J'ai trouvé beaucoup d'intérêt à participer si concrètement à la vie de notre cité et j'ai apprécié de pouvoir nouer des liens avec les divers acteurs de la politique de notre ville.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, mes meilleurs messages.

(Signé) *Ismail Unal*

Le président : – M. Unal est entré au Conseil communal le 28 octobre 2014. Il a donc siégé au cours de la législature précédente et jusqu'au mois de janvier, où il sera remplacé, et où nous assermentons son vint-ensuite. Nous le remercions pour le travail qu'il a accompli au sein de notre plénum.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Josiane Boegli (35 signatures) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne »

Lausanne, le 18 novembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je me permets de vous adresser, pour y donner la suite qu'il convient, la pétition mentionnée en marge signée par 35 personnes habitant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5.

Le jardin sur lequel M. Bernard Nicod souhaite construire un immeuble d'habitation offre un espace de tranquillité près d'un carrefour à forte circulation (Victor-Ruffy et Béthusy). Il s'agit d'un lieu sécurisé où les parents peuvent aller jouer avec leurs enfants, où les habitants peuvent se retrouver et où des animaux peuvent trouver refuge, nicher, dans les arbres.

Pour nous, il est important de préserver des espaces de convivialité, de ressourcement pour les jeunes et les moins jeunes.

D'avance, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette pétition et reste dans l'attente de vos nouvelles.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour les pétitionnaires

(Signé) *Josiane Boegli*

Annexe: ment.

PETITION AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE LAUSANNE

Lausanne, le 20 octobre 2016

PETITION POUR LA PRESERVATION DU JARDIN AGREMENTANT LES IMMEUBLES DU CHEMIN DU LEVANT 1,3 ET 5 A LAUSANNE

C'est avec consternation que nous avons aperçu les gabarits, cachés dans les arbres, pour la construction d'un immeuble par l'agent immobilier Bernard Nicod.

Nous sommes opposé-e-s à la destruction de ce magnifique jardin, qui est un lieu de vie, de partage, de ressourcement, un petit et nécessaire espace de nature dans la ville.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 6 décembre 2016 pour les Préavis N°s 2016/62, 2016/58, 2016/59, 2016/60, 2016/61, 2016/63, 2016/56 et 2016/54

Lausanne, le 17 novembre 2016

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Pour des raisons évidentes, les préavis relatifs à la fixation du plafond d'endettement, aux crédits-cadres 2017, aux autorisations d'achats pour l'exercice 2017, aux crédits supplémentaires pour 2016 (2^e série), ainsi qu'au budget de fonctionnement 2017 et au plan des investissements 2017-2020, devront être traités lors de la séance du 6 décembre 2016.

Préavis N° 2016/62 – FIM : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

Motif : L'obligation légale nous impose une décision au 31 décembre 2016.

Préavis N° 2016/58 – LEA : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2017.

Préavis N° 2016/59 – FIM : Autorisations d'achats pour l'exercice 2017.

Préavis N° 2016/60 – FIM/SE/LEA/EJQ/SIL : Crédits-cadres annuels 2017 – Entretien constructif de la voirie et des ouvrages adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic (...).

Préavis N° 2016/61 – FIM : Crédits supplémentaires pour 2016 (2^e série).

Préavis N° 2016/63 – FIM : Budget de fonctionnement de l'exercice 2017 – Plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

Préavis N° 2016/56 – SIL : Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique.

Motif : Le préavis N° 2016/56 sollicite le crédit d'entretien et de renouvellement du réseau de distribution d'électricité des SIL pour la période 2017 à 2021. Il est donc nécessaire de disposer des montants alloués dès 2017

Préavis N° 2016/54 – CD/FIM : Métamorphose – Plan partiel d'affectation « Ecoquartier des Plaines-du-Loup - étape 1 » – Projet routier lié au PPA - création des dessertes internes.

Motif : Les partenaires privés étant en train de rédiger les cahiers des charges des concours, il est nécessaire que la Ville tienne les délais liés au PPA afin de sécuriser les investissements. Une fois que le Conseil communal aura statué, l'étape de l'adoption cantonale du PPA prendra un certain temps, il est donc nécessaire de ne pas prendre de retard lors des premières étapes.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Commission permanente des finances
Organisation du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
Modification

Lausanne, le 11 novembre 2016

Suite à une démission, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit lors de sa séance plénière du 5 octobre 2016 :

Présidente :	M ^{me} Séverine Evéquoz, Les Verts
1 ^{er} vice-président :	M. Pierre Ethenoz, libéral-radical
2 ^e vice-président :	M. Vincent Brayer, socialiste
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin

CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Hadrien Buclin, Ensemble à Gauche
	M. Manuel Donzé, Le Centre

SECURITE ET ECONOMIE	M. Benoît Gaillard, socialiste M. Fabrice Moscheni, UDC
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Henri Ricart, libéral-conservateur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M ^{me} Anne-Françoise Decollogny, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Vincent Brayer, socialiste M ^{me} Sara Gnoni, Les Verts
FINANCES ET MOBILITE	M. Pierre Ethenoz, libéral-radical M. Gianni-John Schneider, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Romain Felli, socialiste M. Stéphane Wyssa, libéral-radical

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Romain Felli et M^{me} Sara Gnoni.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Question orale de M. Jean-Luc Chollet, posée le 1^{er} novembre 2016, concernant les plantes indésirables des surfaces vertes survenant de la requalification de la route de Berne

Réponse de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

Lausanne, le 15 novembre 2016

Rappel

Quand allez-vous supprimer les plantes indésirables des surfaces vertes survenant de la requalification de la Route de Berne et laisser pousser des plantes qui sont autorisées dans notre pays ?

Réponse de la direction

Il est normal et courant qu'il y ait une levée de mauvaise herbe la première année de semi d'une prairie semée à la fleur de foin. Ce sont des espèces annuelles qui doivent être contrôlées pour éviter leur installation pérenne. Dans le cas présent une fauche en novembre est prévue. Selon l'évolution, une fauche sera encore nécessaire au printemps. La prairie peut prendre 2 à 3 ans pour bien se mettre en place.

L'origine des rumex et autres chénopodes dans cette berme provient de la terre qui a été amenée et non pas de la prairie semée. Il est très difficile d'avoir un contrôle sur la qualité de la terre achetée pour ces bermes. Il n'existe pas à ce jour de système de garantie de qualité des terres. A noter qu'avec un semi de prairie fleurie (graines certifiées du commerce), cette levée aurait également eu lieu.

La méthode de la fleur de foin permet la multiplication d'un patrimoine prairial local unique qui est parfaitement adaptée aux conditions lausannoises. Elle permet à la Ville d'avoir ses propres semences et d'être indépendant des semences du commerce.

La mise en place de prairies fleuries sur des bermes contribue à la biodiversité urbaine au sens de l'objectif donné par la Stratégie Biodiversité Suisse : Objectif n° 8 « D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité ».

(Signé) *M^{me} Natacha Litzistorf, conseillère municipale*

Communication

Question n° 2 de M. Bertrand Picard, déposée le 6 septembre 2016, « Demande de déplacement des conteneurs sis à la route de Berne »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 10 novembre 2016

Rappel

Permettez-moi de revenir sur une question que j'avais posée à la fin de la législature précédente et qui, à ce jour, est restée sans réponse. A savoir :

Une caisse à vêtements Texaid verte et 1 conteneur de récupération d'aluminium (je crois) sont placés au niveau de la route de Berne 32 (voie montante, entre le carrefour et la station M2).

Cet emplacement me semble vraiment malpratique pour les habitants munis d'un sac volumineux de vêtements car il ne permet pas l'arrêt des véhicules motorisés et se situe relativement loin d'une station de métro ou de TL.

Compte tenu du prochain développement du quartier des Fiches et Bérée, je me demande s'il ne serait pas nettement plus judicieux de déplacer ces conteneurs à la hauteur de la station Fourmi, juste derrière le bâtiment du M2 ou dans la cour de la future école primaire jouxtant la station de métro.

Réponse de la Municipalité

Les postes de collecte fixes sont aménagés en tenant compte de nombreux critères tant techniques que d'accessibilité pour les usagers se déplaçant à pied ou en voiture.

Dans le cas précis, suite à votre intervention, l'emplacement sis à la route de Berne sera déplacé au chemin de la Feuillère, qui a l'avantage de proposer des places de parc à proximité. Les automobilistes munis de sacs volumineux de vêtements pourront ainsi accéder plus facilement aux conteneurs.

En ce qui concerne le nouveau quartier en construction de la Bérée, il est prévu d'y installer un poste fixe (éco-point) supplémentaire afin de favoriser la mobilité douce des futurs habitants des lieux.

Il y aura ainsi, à terme, deux emplacements proches : l'un facilement accessible pour les automobilistes et l'autre favorisant la mobilité douce au sein du nouveau quartier de la Bérée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Bertrand Picard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 10 novembre 2016

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 36 de M. Denis Corboz, déposée le 17 mars 2015, « Frais concernant les différents documents imprimés »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 10 novembre 2016

Rappel

J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant les imprimés que produisent chaque année les différents services de la Ville (rapports d'activités, dépliants, publications, etc.) et ceci pour les comptes 2013-2014.

S'en suivent les questions suivantes :

Serait-il possible de connaître :

- 1. la liste et le nombre de ces imprimés*
- 2. les coûts d'impression*
- 3. les frais de graphisme*
- 4. le tirage de tous ces documents*

Préambule

L'impression des documents des services communaux est réalisée par le Centre d'édition (CEd) de la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV), sur la base d'un accord commercial signé entre la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud le 13 décembre 2012. L'accord, conclu pour une durée d'un an, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il est renouvelé automatiquement d'année en année, et peut être dénoncé par les parties dans les délais usuels.

Cet accord formalise et précise les prestations d'impressions et de service fournies par la CADEV pour la reprographie des documents de l'administration communale, y compris les travaux sous-traités à l'extérieur par la CADEV au nom et pour le compte de la Ville (offset), au meilleur rapport qualité/prix. L'accord est accompagné d'une annexe détaillant le coût unitaire des travaux de reprographie (impressions noir et blanc et couleur, travaux de façonnage) pour l'année 2013, ce document constituant la donnée variable de l'accord et étant susceptible d'évoluer. Tout changement tarifaire doit être validé par la Ville, qui est soumise aux mêmes conditions tarifaires que les autres entités clientes de la CADEV (services cantonaux et institutions liées à l'Etat). Les factures des prestations de reprographie sont adressées directement aux services communaux et sont prises en charge par leur budget.

Réponse de la Municipalité :

1. Liste et nombre des imprimés produits chaque année par les différents services de la Ville pour les comptes 2013 et 2014

La Municipalité a sollicité la CADEV pour les données actualisées aux années 2014 et 2015. Les données ont été élaborées sous forme d'un tableau Excel de 220 pages, sur la base des factures adressées par la CADEV aux clients communaux (intitulé des documents, tirage par commande et coût).

Il convient de préciser que les travaux d'impressions de l'administration communale sont en partie réalisés sur les imprimantes multifonctions de la Ville, par commodité et compte tenu des performances de ces équipements. C'est le cas par exemple de divers documents adressés aux conseillers communaux. Ces impressions n'entrent pas dans les chiffres présentés ci-dessous. Pour cette raison, la Municipalité a choisi de ne pas fournir dans cette réponse la liste détaillée des imprimés commandés à la CADEV, mais une synthèse par direction.

Documents imprimés par la CADEV (voir tableau en annexe) :

- en 2014 : 14'429'409 ;
- en 2015 : 12'050'897.

2. Coût des impressions

Voir tableau de synthèse en annexe

- en 2014 CHF 1'359 '530.- (y c. TVA) ;
- en 2015 CHF 982'734.- (y c. TVA).

3. Frais de graphisme

La Municipalité ne tient pas de statistique sur les frais externes de graphisme des documents produits par l'administration communale. Ces mandats sont relativement rares et de nombreux collaborateurs internes disposent des compétences et des applications informatiques nécessaires.

4. Tirage des documents

Voir réponse à la question n° 1.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 10 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : Tableau de synthèse, par direction, des documents imprimés par la CADEV en 2014 et 2015 (nombre de documents et coûts)

Nombre et coût des documents imprimés par la CADEV en 2014 et 2015 pour la Ville de Lausanne, par Direction						
Direction	2014		2015		TOTAL 2014 - 2015	
	Montant yc. TVA	Nombre de documents	Montant yc. TVA	Nombre de documents	Montant yc. TVA	Nombre de documents
Administration générale et culture	151'536.40	996'681	177'260.10	1'040'524	328'796.50	2'037'205
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	98'998.25	523'548	64'895.90	406'697	163'894.15	930'245
Finances et patrimoine vert	76'642.30	1'086'406	70'103.30	1'013'213	146'745.60	2'099'619
Logement et sécurité publique	120'581.45	1'679'321	117'080.50	1'821'126	237'661.95	3'500'447
Services industriels	819'644.05	8'821'363	456'167.05	6'471'889	1'275'811.10	15'293'252
Sports, intégration et protection de la population	79'901.05	1'200'888	75'699.15	1'157'347	155'600.20	2'358'235
Travaux	9'599.85	73'742	17'799.70	80'569	27'399.55	154'311
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne	2'626.65	47'460	3'728.45	59'532	6'355.10	106'992
Total général	1'359'530.00	14'429'409	982'734.15	12'050'897	2'342'264.15	26'480'306

Communication

Question n° 7 de M. Pierre Oberson, déposée le 1^{er} novembre 2016, « Information aux usagers de l'espace public lors de travaux importants nécessitant la fermeture de voies de circulations »
Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 24 novembre 2016

Rappel

« Lors de travaux importants impliquant la fermeture d'axes routiers, les services concernés de la Ville de Lausanne avertissent les riverains concernés.

L'annonce de la fermeture de l'Avenue Vinet pour des travaux qui vont durer plusieurs semaines a été faite dans un délai très court et les riverains, en particulier les commerçants et les établissements n'ont pas eu le temps d'avertir leurs fournisseurs et les différents services de cette fermeture.

Lors de la dernière législature, les avis de fermeture de voies de communication étaient donnés au minimum un mois avant le début des travaux. Aujourd'hui cette pratique ne paraît plus être la priorité des services concernés.

Dans la mesure où des travaux sont planifiés, la Ville de Lausanne peut-elle revenir à l'ancienne pratique en avertissant les usagers concernés au minimum 30 jours avant le début des chantiers ? »

Réponse de la Municipalité

La pratique de la Municipalité consiste à adapter l'information aux riverains en fonction du type de chantier, des nuisances prévisibles et de la sensibilité du quartier. Une information un mois avant le début du chantier correspond en effet à la pratique habituelle dans les cas où les perturbations du trafic s'avèrent importantes. Dans certains cas, une séance d'information aux riverains est organisée.

Dans le cas de l'avenue Vinet, la planification globale du chantier ne nécessitait pas la fermeture de la rue et il était convenu de faire une information standard une dizaine de jour avant les travaux. La planification de détail a toutefois démontré que la fermeture d'un sens de circulation s'imposait, c'est-à-dire que la circulation dans le sens Valentin - Bergières devait être interrompue. Dans ce genre de situation, la pratique est en effet de prévenir les riverains un mois à l'avance.

Une information aux habitants a donc été placardée aux entrées des bâtiments du quartier et remise directement aux commerçants de la rue le vendredi 7 octobre 2016 ce qui, il est vrai, ne correspond pas au délai et à la pratique habituels. Il convient encore de signaler qu'au final, et pour diverses raisons techniques, la mise en sens unique n'a été effective que le lundi 7 novembre, ce qui tend à relativiser quelque peu l'impact de cette mesure.

De manière générale, la Municipalité prévoit de maintenir la pratique actuelle en adaptant la communication aux spécificités de chaque chantier. C'est ainsi que, dans la mesure du possible, le délai d'un mois est appliqué aux chantiers ayant un impact important sur le trafic et qu'une séance d'information est organisée pour les chantiers ayant un impact particulièrement important.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Alain Hubler du 1^{er} novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? »

Lausanne, le 24 novembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} novembre 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts intitulée « Modification de la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Alain Hubler :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse (sic) au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer dans l'application de la Loi pénale du 19 novembre 1940 interdisant la mendicité ».

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, la Commune de Lausanne a souhaité réglementer en 2012 l'exercice de la mendicité sans l'interdire intégralement. Il s'agissait alors de limiter ses désagréments, restreindre la mendicité organisée et trouver des réponses pragmatiques à ce phénomène. Ainsi, le nouvel article 87 bis du règlement général de police (RGP) est généralement bien respecté par les personnes qui en ont connaissance, grâce notamment au travail d'information réalisé par la police municipale. Ce travail doit par ailleurs systématiquement être répété pour les nouvelles personnes mendiant sur le territoire lausannois.

Conformément à la volonté de votre Conseil, le courrier adressé en date du 25 novembre 2016 par la Municipalité au président du Conseil d'Etat précise les conséquences pour Lausanne d'une éventuelle interdiction totale de la mendicité.

Celui-ci relève en particulier la lourdeur croissante du traitement administratif des dénonciations en lien avec la mendicité et l'impécuniosité des contrevenants, ainsi que le risque qu'une telle interdiction ne puisse pas véritablement être mise en œuvre.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication et de son annexe, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : Courrier de la Municipalité au président du Conseil d'Etat M. Pierre-Yves Maillard

Lausanne, le 24 novembre 2016

Modification de la loi pénale vaudoise - mendicité

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Le 1^{er} novembre dernier, une résolution du Conseil communal a prié la Municipalité de Lausanne de « faire part au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer dans l'application de la loi pénale du 19 novembre 1940 interdisant la mendicité », se référant au vote du Grand conseil vaudois du 27 septembre 2016 pour une interdiction totale de l'acte de mendier.

Pour rappel, la Commune de Lausanne a souhaité régler en 2012 l'exercice de la mendicité sans l'interdire intégralement. Il s'agissait alors de limiter ses désagréments, restreindre la mendicité organisée et trouver des réponses pragmatiques à un phénomène global sur lequel la Ville n'a pas de prise directe, sans toutefois criminaliser la pauvreté.

L'introduction d'un nouvel article portant sur la mendicité dans le règlement général de police communal (RGP), généralement bien respecté, a permis de faire baisser le nombre de plaintes reçues de la part des habitants.

La Municipalité rappelle qu'elle est toujours prononcée contre une interdiction totale de la mendicité à Lausanne. Une telle interdiction totale aurait pour effet, à l'image de la situation genevoise, un traitement administratif lourd des dénonciations en lien avec la mendicité sans que les objectifs puissent être atteints, vu l'impécuniosité des contrevenants.

En définitive, il existe un risque important qu'une telle norme ne puisse pas véritablement être mise en œuvre avec pour effet une vive incompréhension auprès de la population et des effets négatifs sur la crédibilité des autorités.

En espérant par ces lignes contribuer à un débat étayé sur la question de la mendicité dans le canton de Vaud, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité·

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Copie(s) : M. Valentin Christe, président du Conseil communal

M. Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal

M. Alain Hubler, Conseiller communal, auteur de l'interpellation urgente :
« Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) :
quelles conséquences pour Lausanne »

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Sophie Michaud-Gigon adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts du 11 février 2016 : « Réaménagement de l'Avenue du Grey et des environs : quelle priorité et quelle planification ? »

Lausanne, le 24 novembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 juin 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Réaménagement de l'Avenue du Grey et des environs : quelle priorité et quelle planification ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Sophie Michaud-Gigon :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied une démarche participative afin d'accompagner la révision du plan de quartier n° 548 (Bergières) ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité informe le Conseil communal qu'une démarche participative est en cours pour accompagner la révision du plan de quartier n° 548 concernant le site de la Migros des Bergières. Cette démarche poursuit les objectifs suivants :

- présenter aux habitants et usagers du quartier le projet de la Migros, à savoir la construction de trois bâtiments de logement sur la dalle-toiture du centre commercial et le déplacement de la zone de livraison afin de requalifier le parvis du centre commercial ;
- prendre en compte les remarques des habitants et usagers du quartier dans la redéfinition des espaces ouverts d'usage public présents sur le site -parvis du centre commercial, dalle-toiture intermédiaire et dalle-toiture -ainsi que sur les circulations de mobilité douce horizontales et verticales.

La démarche participative donne l'opportunité d'impliquer les riverains dans la réalisation d'une place de quartier sur la parcelle n° 1826, propriété de la Migros. Elle constitue une première étape - compatible avec la vision globale à long terme exprimée dans le Plan directeur communal en cours de révision - en vue de réaliser une grande place des Bergières d'un seul tenant au cœur de la centralité de quartier. Ce mode de faire pragmatique tient compte de la réalité foncière et du phasage des investissements publics (le réaménagement complet de l'avenue du Grey n'est pas prévu à court terme).

En termes de processus, la démarche participative repose sur les quatre temps forts suivants :

- une consultation des principaux groupes d'intérêt (engagée de façon continue dès l'ouverture de la procédure de révision de plan, en mai 2015) ;
- une soirée publique d'information et un atelier participatif (le 5 décembre 2016) ;
- un safari urbain (le 10 décembre 2016) ;
- une soirée publique de restitution, permettant au propriétaire d'informer sur la prise en compte des demandes exprimées dans le cadre de la démarche participative (printemps ou été 2017).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Vincent Brayer : « Un billet de train sinon rien ? »

Lausanne, le 6 décembre 2016

(Signé) *Vincent Brayer*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes »

Lausanne, le 17 novembre 2016

(Signé) *Guy Gaudard et 4 cosignataires*

Communication – Dépôt

Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »

Lausanne, le 2 décembre 2016

(Signé) *Philippe Miauton et 10 cosignataires*

Communication – Dépôt

Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

Lausanne, le 2 décembre 2016

(Signé) *Pierre Ethenoz et 9 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Philipp Stauber et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal »

Lausanne, le 6 décembre 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »

Lausanne, le 6 décembre 2016

(Signé) *Manuel Donzé*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Matthieu Carrel et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Henri Klunge et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Stéphane Wyssa et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Parc'n'ride'n'shop »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Bertrand Picard et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? »

Lausanne, le 5 décembre 2016

(Signé) *Florence Bettschart-Narbel et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité »

Lausanne, le 30 novembre 2016

(Signé) *Géraldine Bouchez*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : Pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police »

Lausanne, le 6 décembre 2016

(Signé) *Pierre Conscience et 4 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture ‘irrévérencieux et choquants’ : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 4 décembre 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Questions orales

Question

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je souhaite poser une question sur l'éventuelle création d'une société de développement ou d'une association de quartier pour le quartier des Fiches Nord. Je déclare mes intérêts : je suis domicilié dans ce quartier, au chemin de Bérée 56 et je suis membre de la société de développement de La Sallaz. J'ai appris de bonne source que la Municipalité s'apprêtait à créer ou à soutenir activement la création d'une société de développement spécifique à une partie du quartier des Fiches. Je m'étonne, pour diverses raisons.

Premièrement, cette future société de quartier n'englobera pas les immeubles du chemin de Bérée 52 à 60, qui sont pourtant étroitement liés au secteur en tant que sa limite nord, juste au-dessous de l'autoroute. Ces immeubles, si j'en crois les nuisances subies et à subir par le développement de cette ancienne zone de verdure, font bel et bien partie de ce nouveau quartier.

Deuxièmement, cette zone voit la mise sur pied d'une nouvelle société de quartier, alors qu'elle relève, à ce jour, de celui de La Sallaz-Vennes-Montolieu. Il serait, à mon sens, nettement plus sain et plus efficace de renforcer ce qui existe déjà plutôt que de créer une nouvelle structure.

Au vu de ces éléments, et dans la mesure où la Municipalité ou ses services sont à l'origine de ce choix, je lui demande de me faire savoir les motifs précis qui l'amènent à vouloir affaiblir la société du quartier de La Sallaz-Vennes-Montolieu au lieu de la renforcer en créant un sous-ensemble, et diviser les habitants de cette partie de la ville au lieu de les souder autour d'un projet commun de développement. Et pourquoi cette future entité, si elle devait voir le jour, ne comprend-elle pas les immeubles du chemin de Bérée 52 à 60 ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je peux d'emblée rassurer M. Picard et les personnes qui s'occupent magnifiquement bien des sociétés de développement, que j'ai rencontrées au tout début de mon mandat. Concernant le point abordé et le quartier spécifique des Fiches, le message que j'ai donné dès le départ, suite aux discussions qu'on a eues avec les sociétés de développement, qu'à partir du moment où l'on souhaite créer des associations ou des microassociations de quartier, il vaut mieux se baser sur l'existant et travailler en synergie avec l'existant. Chose faite d'ores et déjà par les personnes du Service de logement et gérances, qui ont pris contact avec la société de développement. On a commencé à poser les bases de la discussion.

Le principe a été clairement communiqué au service concerné, notamment à la SILL. J'en veux pour preuve l'ordre du jour que je viens de recevoir du directeur de la SILL, que je vois demain matin : ce point y figure. Encore une fois, je peux rassurer M. Picard et les personnes des sociétés de développement : on va composer, comme vous l'avez dit à juste titre, avec les forces en présence sur le quartier. Si d'aventure on souhaite créer quelque chose qui n'a rien à voir et qui ne fera pas concurrence à ce qui est en place, on travaillera en bonne intelligence avec les acteurs qui sont déjà très actifs, et magnifiquement actifs, dans le quartier.

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question s’adresse à M. Pidoux, responsable des électrons de la Commune. Il n’aura échappé à personne que les fêtes approchent et que les éclairages fleurissent à Lausanne. Mais il se trouve que la Cité reste désespérément noire. Je me demande si le Festival Lausanne Lumières a oublié l’installation prévue dans un hangar ou si la Municipalité de Lausanne entretient de tellement mauvaises relations avec le gouvernement cantonal qu’elle a privé la Cité de lumières.

Pour être un peu plus sérieux, est-ce qu’il ne serait pas temps d’organiser, par exemple, un concours d’éclairage de Noël très efficace à la Cité ou que les Services industriels inventent de quoi éclairer ce quartier, tout en faisant la promotion des énergies renouvelables et durables ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – La question de M. Hubler me permet de faire un rappel historique. Le Plan Lumière que vous avez voté il y a peu de temps est un deuxième plan. Il y a eu un premier Plan Lumières, qui a été élaboré dans les années nonante et qui concernait spécifiquement la Cité. Dans ce Plan Lumière, le point fort était l’éclairage de la Cathédrale, qui était vraiment l’élément du patrimoine qu’il fallait mettre en valeur. Et puis, dans les rues de la Cité, on avait suivi les requêtes extrêmement contraignantes du délégué au patrimoine, qui rendaient l’éclairage des rues vraiment peu libre du point de vue créatif. De plus, on ne disposait pas des techniques dont on dispose aujourd’hui.

Le Plan Lumières que vous avez voté a trois niveaux : l’éclairage des rues – l’éclairage des axes de mobilité douce ou moins douce et une modulation des couleurs en fonction de ces axes –, l’éclairage patrimonial, et puis l’éclairage festif, événementiel, qui est assuré par les Services industriels, qui est différent du Festival Lausanne Lumières.

Maintenant, le Festival Lausanne Lumières n’est pas étendu à la Cité. Etant donné les excellents rapports que les Services industriels entretiennent avec les autorités cantonales, ils ont prévu de mettre en œuvre un Plan Lumières avec non seulement l’éclairage des rues, mais aussi un éclairage plus monumental lié aux travaux sur la place du Château, dès que ces travaux seront terminés.

Pour ce qui est de l’événementiel, je vais demander au Festival Lausanne Lumières comment sont choisis les emplacements et je vais voir si on peut développer des choses, dans le respect des contraintes qui étaient, dans le temps, assez strictes à la Cité.

Question

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Dans un article du *24 heures* du 2 mai 2013, la Municipalité, par la voix de M. Vuilleumier, assurait qu’il n’y aurait pas de remise en question des licences pour les discothèques présentes dans les secteurs à habitat prépondérant, donc il ne changeait rien quant à leur exploitation. Or nous apprenons ce matin, par le même *24 heures*, que le XIII^e siècle, le plus vieux club de Lausanne, perd un recours au Tribunal cantonal, car la Municipalité utilise un renouvellement de licence pour essayer de changer les horaires de ce club, alors qu’aucun changement dans son exploitation n’est intervenu. Pour preuve, le patron est le même depuis quarante-cinq ans. Nous souhaitons donc savoir pourquoi les engagements pris à l’époque par la Municipalité, et particulièrement par M. Vuilleumier, ne sont pas respectés, alors qu’il l’avait pourtant assuré dans les colonnes du *24 heures* ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L’égalité devant la loi consiste à traiter de façon égale ce qui est égal, et de façon différente ce qui est différent. S’agissant de la décision relative au XIII, elle a été prise par l’ancienne Municipalité. Aujourd’hui, cette décision a été portée devant les tribunaux. Il n’appartient

pas à la Municipalité de revoir une décision qui est en mains de la justice. Un recours est pendant au Tribunal fédéral, et nous tirerons les conclusions de sa décision.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Nous avons appris, la semaine dernière, par le biais d'un grand quotidien vaudois, que le Tribunal fédéral venait de casser l'arrêt par lequel le Tribunal cantonal vaudois déclarait irrecevables les griefs soulevés par la société Uber contre certaines modifications du Règlement intercommunal sur le service des taxis. Face à une évolution qui semble inéluctable, et sans toutefois préjuger du nouveau verdict du Tribunal cantonal, devant lequel la cause a été renvoyée, la Municipalité n'estime-t-elle pas opportun de reconsidérer sa position dans ce dossier et d'œuvrer pour une meilleure équité entre les différents types de chauffeurs, par exemple en allégeant les contraintes administratives auxquelles ils sont soumis ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – En effet, l'arrêt du Tribunal fédéral pose un certain nombre de questions. Toutefois, le Règlement intercommunal sur le service des taxis est entré en vigueur, et il a été adopté par une association régulièrement constituée de représentants du Conseil communal de Lausanne et d'autres communes. Il est donc difficile, à ce stade, de préjuger de la décision du Tribunal cantonal.

Toutefois, indépendamment de ces questions, il conviendra d'adapter les règles applicables aux taxis lausannois à l'évolution du cadre cantonal, puisque des demandes sont pendantes pour mettre en place un cadre cantonal qui, pour l'heure, n'existe pas, et par rapport également au projet de révision de l'OTR2 au niveau fédéral, tout en s'inspirant de l'exemple genevois, lui-même questionnable. Cette balance des intérêts entre les compagnies, les taxis A, et les taxis B pose à l'évidence de très nombreuses questions. Toutefois, l'arrêt du Tribunal fédéral ne nous éclaire pas encore à ce sujet.

Question

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Ma question s'adresse aussi à M. Hildbrand en tant que responsable de la sécurité. La presse s'est fait écho d'un cas d'une personne qui s'est fait amender à Lausanne par la police parce qu'elle chantait dans la rue. C'était une amende de 100 francs, plus 50 francs de frais, donc 150 francs. La police ne fait-elle pas de l'excès de zèle dans un tel cas, sachant que chanter dans la rue ne produit sûrement pas plus de décibels qu'une voiture roulant à 40 km/h ou 50 km/h ? Monsieur le municipal, avez-vous diffusé des directives suite à ce cas pour éviter d'autres excès de zèle du même type ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – A l'inverse des autorités bernoises à la suite de 1536, je ne m'attaque pas particulièrement au chant ou à la danse. Les décisions de policiers ne relèvent pas du directeur de la Sécurité et de l'économie et elles sont traitées par la Commission de police. Cette commission ne relève pas de la Direction de la sécurité et de l'économie. Un recours a déjà été annoncé. Il conviendra que les tribunaux fassent la part des choses en fonction des circonstances du cas d'espèce et des règles applicables. Pour le reste, non, je n'édicte pas de directives pour contrôler certaines manifestations diffusant de la musique, ni pour chercher tout particulièrement des chanteurs dans la rue.

Question

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – J'ai une question pour M. Junod par rapport aux Jeux olympiques 2026. Les Lausannois ont appris par les médias que le Conseil d'Etat vaudois a cautionné une candidature de la Suisse occidentale pour les Jeux olympiques d'hiver de 2026 auprès de Swiss Olympic à hauteur d'un million. L'organisation des Jeux olympiques est un sujet éminemment sensible, qui requiert un large débat de société

concernant le développement touristique, son évolution pour les prochaines décennies, les éventuels changements de paradigme, en tenant compte, par exemple, des questions liées au réchauffement climatique, des économies d'énergies, de l'aménagement du territoire ou de la mobilité. L'expérience que nous avons des Jeux olympiques montre que leur organisation va à l'encontre des principes du développement durable et d'un tourisme qualitatif, limitant ses impacts sur les ressources naturelles, sans parler d'un impact très peu maîtrisable sur les finances publiques.

Les Verts lausannois sont critiques face au bien-fondé du dépôt d'une telle candidature, et rappellent que la Ville de Lausanne a déjà eu l'occasion, par le passé, de témoigner son opposition à l'organisation de tels jeux. Ils demandent donc à la Municipalité comment Lausanne, en tant que ville olympique, se positionne face à cette candidature, sans consultation publique préalable, et quel regard critique elle pose sur une telle entreprise, qui, vraisemblablement, appellera Lausanne à des contributions financières, voire à la construction de nouvelles infrastructures.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme vous le savez, pour l'avoir lu dans la presse, Lausanne n'a pas souhaité être ville hôte pour la candidature romande pour les jeux de Suisse occidentale, tel qu'elle a été maintenant portée par Sion comme ville hôte.

Le président de Swiss Olympic a d'ailleurs dit dans la presse une chose que beaucoup de gens pensaient tout bas, mais que personne n'a osé dire, qui paraît pleine de bon sens, et qui est aussi un des arguments que la Municipalité a portés devant le comité pour la candidature 2026, à savoir que pour Lausanne, candidate pour les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, c'est extrêmement difficile, du point de vue du symbole, de l'image et du message porté par la Municipalité de Lausanne, de courir deux lièvres à la fois et d'être porteur d'une candidature pour 2026. D'autant plus que nous avons bien expliqué à l'époque que si nous étions candidats pour les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, c'est précisément parce que ces jeux paraissent correspondre aux objectifs de développement durable que peut se donner la Ville de Lausanne. Ils sont calibrés avec un projet qui a du sens pour la Ville, ce qui n'est pas forcément le cas d'une candidature pour les « vrais » Jeux olympiques.

Voilà une partie de ce qui a fondé la décision municipale. Il y a évidemment aussi des éléments financiers, que vous avez évoqués, mais une candidature comme ville hôte représente des engagements en termes de risques financiers considérables. De plus, concernant le développement des infrastructures, les projets de la Ville de Lausanne – la piscine-patinoire de Malley, la réfection de la Gare de Lausanne, le développement des transports publics prévus dans le cadre du PALM – sont bien avancés. A cet égard, une candidature pour les Jeux olympiques n'aurait pas eu un facteur de moteur pour le développement d'infrastructures utiles à la population et aux générations futures.

Pour le reste, nous avons dit au comité des Jeux de Suisse occidentale que Lausanne était disposée à mettre ses infrastructures à disposition. Il n'est pas question, madame la conseillère, de construire de nouvelles infrastructures à Lausanne pour les jeux de 2026. Par contre, nous pensons à la patinoire de Malley. Celle-ci pourrait être sollicitée pour les jeux de 2026, et nous serions évidemment disposés à être partenaires d'un projet de candidature romande qui s'inscrirait clairement dans l'agenda 2020 du CIO, c'est-à-dire, qui soit effectivement et réellement différent des Jeux olympiques d'hiver que nous avons pu connaître ces dernières années, et que nous connaissons vraisemblablement encore pour les prochaines éditions.

Il va de soi que les éléments que vous invoquez, qui ont trait à des engagements financiers cantonaux, doivent être débattus, si souhaité, à l'échelle cantonale. Si la Ville de Lausanne devait être sollicitée pour engager des montants dans le cadre des Jeux olympiques, il est évident qu'ils seraient soumis au Conseil communal, et donc soumis au débat public et politique. La Municipalité de Lausanne a marqué sa disponibilité à être partenaire d'un

projet romand, calibré sur une échelle conforme à l’agenda 2020 du CIO, mais sans prendre le moindre engagement financier, et en excluant clairement la construction de toute nouvelle infrastructure, pour autant que la candidature romande aille au bout, ce qui n’est encore pas sûr.

Comme vous l’avez lu dans la presse, pour l’instant, seulement quatre candidatures suisses seront déposées à Swiss Olympic, dont deux très sérieuses : celle de Suisse occidentale et celle des Grisons. Cette candidature a aussi reçu des financements relativement importants de la part du Conseil d’Etat des Grisons.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Tout d’abord, je relaie une petite demande de l’UDC : est-ce que, pour l’année prochaine, on pourrait en avoir des fourrés aux amandes, s’il vous plaît ? (*M^{me} Messere brandit une friandise offerte aux membres du Conseil.*) C’est pour M. Baumann.

Plus sérieusement, je reviens sur le XIII^e siècle. Le XIII^e siècle est une boîte de nuit qui se différencie. Elle figure dans la plupart des guides touristiques. C’est une boîte non seulement singulière, mais aussi séculaire, emblématique, qui se distancie des quarante-deux autres boîtes lausannoises. Cela devrait déjà mettre la puce à l’oreille et faire reconsidérer la décision que Marc Vuilleumier a prise il y a quelques années.

Le XIII, c’est aussi dix postes de travail. Si l’on modifie ses horaires, cela met en péril sa survie. Actuellement, il y a déjà beaucoup trop de restaurants à la Cité. Il y en a un qui a d’ailleurs fermé ; il s’est reconverti en bar de nuit, dont l’ouverture est permise jusqu’à 1 h du matin. Le XIII a besoin d’une ouverture prolongée pour sa clientèle afin de s’en sortir. Est-ce que ceci a été pris en compte ? Ne peut-on pas trouver une solution, monsieur Hildbrand, en considérant la différence du XIII, où vous avez d’ailleurs votre « stamm » ?

Il faut aussi considérer que, la plupart du temps, ce sont des étudiants qui y travaillent ; j’en ai été durant neuf ans. C’est le XII qui m’a permis de faire mes études, entre autres, et qui m’a généreusement – il faut le dire, car ce ne sont pas du tout des escrocs – payée pendant neuf ans, quand j’étais DJ.

Le président : – Avant de donner la parole à M. le municipal Hildbrand, je me dois de préciser que les petites figurines que vous avez trouvées sur vos pupitres en arrivant sont un cadeau du traiteur qui organise nos repas, en ce jour de Saint-Nicolas. J’aurais dû le préciser en début de séance. (*Applaudissements.*) Cela étant, j’imagine bien qu’il aura entendu la suggestion pour le menu de l’année prochaine.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – A mon tour de remercier le traiteur, avant de répondre à M^{me} Messere.

La fréquentation de tel ou tel établissement par le directeur de la Sécurité et de l’économie, de nuit ou de jour, ou de n’importe quel autre commerce d’ailleurs, n’a aucune influence sur la façon dont les décisions sont prises. Encore une fois, nous devons nous baser sur les règlements applicables. Il est possible de modifier ces règlements, ou que d’autres décisions soient prises, néanmoins, à partir du moment où une décision est prise et est contestée en justice, il convient d’abord d’obtenir la réponse de la justice par rapport à toute autre modification qui porterait atteinte à la présomption que l’action de la Ville, de l’Etat, des services, traite les différents établissements de façon égale.

Cela ne veut évidemment pas dire que la Municipalité est fermée à toute discussion. Ce n’est pas parce qu’un certain nombre d’entre nous a conduit des inspections locales, si je puis m’exprimer ainsi, que cela change beaucoup de choses. Il convient de voir quelle est la marge de manœuvre. Nous examinerons les choses à la lumière du jugement à venir.

Question

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Ma question va dans le même sens que celle de M. Alain Hubler : elle concerne l'éclairage des bâtiments à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces dernières années, il y avait de magnifiques éclairages sur le Palais de Rumine. Je me demande si ce sera toujours le cas cette année. Si je me souviens bien, il est propriété de la Ville de Lausanne, mais il est loué au Canton. Vu l'état de saleté de ce palais, de tous les côtés, je me demandais si la Ville envisageait de le faire nettoyer pour qu'il ait meilleure allure toute l'année, et en particulier pour permettre que ces magnifiques illuminations sur la façade soient réellement mises en valeur.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne peux malheureusement répondre qu'à une partie de la question de M^{me} Schaller. Oui, il y aura une installation lumineuse sur le Palais de Rumine. Elle a été un peu retardée par rapport à la mise en place du Festival Lausanne Lumières, en particulier parce que nous avons l'intention d'innover sur cette façade : une installation interactive sera mise en place. Je fais du *teasing*, comme on dit dans le commerce, pour vous indiquer que, dès la semaine prochaine, vous pourrez admirer une nouvelle installation, qui sera conçue en rapport avec ce qui se passe dans le Palais de Rumine – non pas le Grand Conseil, mais il y a pas mal d'autres activités qui caractérisent ce palais. Les passants auront donc la possibilité d'intervenir sur cette installation. La complexité de cet éclairage a eu pour conséquence un petit retard, mais il y aura bel et bien un éclairage.

Quant à savoir qui est habilité à le nettoyer autrement qu'en l'illuminant, je ne sais pas du tout si l'un ou l'une de mes collègues est en mesure de répondre. Si ce n'est pas le cas, je vous répondrai par écrit prochainement.

Question

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. Je voudrais, au nom d'une cinquantaine de parents, savoir s'il y a une date prévue pour remettre le chauffage du Collège du Belvédère en état de fonctionnement. En effet, depuis le début de l'hiver 2015, toute une colonne de classes dans le Collège des Croix-Rouges est privée de chauffage.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je remercie M^{me} Pernet pour sa question. Ce problème n'était pas encore venu à ma connaissance. Je vérifierai la situation actuelle et y répondrai. Cela étant, je signale que des travaux sont effectivement prévus au Belvédère.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une « question pour un champion », puisque c'est une question à 150 millions, et ma championne est M^{me} la municipale Germond, responsable des Finances. Dans le rapport de la CPCL de 2015, je lis, dans le cadre de l'attestation de l'expert : « le taux d'intérêt technique de 3,5 % ne respecte pas les exigences de la DTA 4 et aucune justification ne peut être donnée à un tel dépassement. Nous recommandons au conseil d'administration de décider au plus vite de l'abaisser au taux d'intérêt technique pour le porter à 2,5 % et de prendre les mesures nécessaires consécutives à cette baisse ».

En calculant rapidement sur un bout d'enveloppe le coût d'une telle baisse, j'arrive à peu près à 150 millions. Donc, ma question est très simple : sachant que M^{me} Germond est la vice-présidente de la CPCL, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cette situation, et quels sont les prochains pas ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci beaucoup pour cette question, que M. Moscheni pose souvent, et qui fait l'objet de réflexions au sein du conseil d'administration de la CPCL, comme de la plupart des caisses de pensions de Suisse. Evidemment, en temps voulu, les partenaires qui doivent être informés, consultés ou prendre les décisions le feront en respectant toutes les bases légales et les obligations liées à leur fonction.

Question

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Dans un communiqué de presse, le Conseil fédéral informait qu'il réduira le taux de rétribution pour les installations photovoltaïques et de petite hydraulique. Ma question s'adresse donc à M. le municipal Jean-Yves Pidoux. Je me demande quelles seront les conséquences pour Lausanne, particulièrement dans un cadre où les efforts pour les énergies renouvelables devront être doublés après le très bon score des Lausannois pour la sortie du nucléaire.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Oui, la rétribution à prix coûtant (RPC) était et est toujours un excellent outil mis en place au niveau fédéral pour encourager le développement des nouvelles énergies renouvelables. Il est absolument normal que le taux de cette rétribution diminue au fil du temps, étant donné que les énergies renouvelables en question ont pour conséquence un prix de revient du kilowattheure qui se rapproche de plus en plus du prix des installations classiques. Ceci a effectivement eu pour conséquence que le Conseil fédéral n'a cessé de diminuer le taux de rétribution pour les installations solaires photovoltaïques. Cette nouvelle n'est donc pas une surprise et doit se comprendre dans un contexte où une alternative a été proposée à la rétribution à prix coûtant pour les petites installations.

Vous savez peut-être que la file d'attente pour obtenir cette RPC au niveau fédéral pour les installations solaires était absolument gigantesque. Des milliers et des milliers de personnes qui voulaient produire du courant solaire ne l'obtenaient pas, ce qui a eu pour conséquence que d'autres collectivités ont pris le relais. Cela a été le cas du Canton de Vaud pour une période limitée, et c'est encore le cas actuellement pour la Ville de Lausanne : nous avons une RPCL, soit une rétribution à prix coûtant lausannoise.

Mais un autre outil a été mis en place par la Confédération, la rétribution unique (RU), qui permet non pas de rémunérer les kilowattheures produits, mais de donner une subvention à l'investissement pour les petits producteurs de solaire photovoltaïque. De plus en plus de gens choisissent cette RU, ce qui veut dire que la baisse prévue par la Confédération concernera plutôt des installations plus grandes, qui sont celles sur lesquelles la société SIREN pourrait investir. Même lorsque nous serons dans la file d'attente suivante, avec des rétributions fédérales uniques diminuées, il sera encore possible pour la Ville de construire des installations solaires photovoltaïques ; pour les propriétaires, la rétribution unique s'applique plus souvent.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – A Lausanne, certains souhaitent maintenir le débat sur la mendicité ouvert. Alors, permettez-moi de l'alimenter encore une fois. Vu qu'on est en période budgétaire, j'aimerais savoir s'il est possible à l'avenir de résoudre un problème qu'on nous présente souvent lorsqu'on parle de mendicité et d'amender les personnes qui la pratiquent, soit qu'il ne serait pas possible d'encaisser ces amendes. Je me souviens du débat où nous avons discuté de la restriction de la mendicité à Lausanne, et où la Municipalité a ouvert une enveloppe pérenne pour soutenir les villages roumains d'où proviennent ces personnes. Ma question est relativement simple : ne pourrions-nous pas simplement compenser ces amendes qui ne seraient pas payées à l'avenir par une diminution du budget de soutien à la Roumanie ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne suis pas sûr d’avoir bien compris la question de M. Voiblet. Je me borne à une stricte analyse financière : l’interdiction de la mendicité ne va sans doute pas amener d’argent dans les caisses de la Ville, ou très marginalement. Cela ne devrait par contre pas engendrer de charges supplémentaires, si ce n’est des non-encaissements d’amendes et des non-encaissements de recettes supposées. A cet égard, je ne suis pas sûr de bien comprendre l’allusion que vous faites au besoin de compensation.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J’ai cru avoir été simple dans mes explications, mais je m’explique de manière beaucoup plus claire. Nous allons verser une enveloppe, votée dans le cadre du budget, pour soutenir des activités en Roumanie. A Lausanne, on nous dit qu’avec l’interdiction de la Municipalité, on ne pourra pas encaisser les amendes. Je demande donc si on pourra déduire le montant de ces amendes qui ne sont pas payées de l’enveloppe budgétaire destinée à soutenir ces villages roumains.

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme vous avez souhaité être simple, monsieur le conseiller communal, je vais essayer de vous répondre simplement aussi. Comme la Municipalité n’a pas budgété de recette pour ces amendes en 2017, elle ne voit pas les raisons de compenser une non-recette non inscrite au budget.

Commune de Lausanne
Budget de fonctionnement de l’exercice 2017
Plan des investissements pour les années 2017 à 2020

Préavis N° 2016/63 du 13 octobre 2016

Finances et mobilité

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2017 ainsi que le plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme suit :

1. **Résumé**
 2. **Considérations générales**
 3. **Modifications structurelles**
 4. **Budget de fonctionnement de 2017**
 5. **Plan des investissements pour les années 2017 à 2020**
 6. **Evolution présumée de la situation financière en 2017**
 7. **Conclusions**
-

1. RESUME

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2017 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTE 2015	BUDGET 2016		BUDGET 2017	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
COMPTE DE RESULTAT				
1'888'145'323.73	1'847'541'600	Total des charges	1'855'811'200	8'269'600
1'892'702'353.68	1'847'840'700	Total des revenus	1'816'764'200	-31'076'500
4'557'029.95	299'100	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-39'047'000	-39'346'100
125'818'775.11	118'120'900	Amortissements	128'453'000	10'332'100
30'282'705.30	-39'626'300	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	-16'197'100	23'429'200
160'658'510.36	78'793'700.00	Autofinancement du compte de fonctionnement	73'208'900.00	-5'584'800
-74'676'266.60	-153'214'000	Investissements nets	-204'369'000	-51'155'000
85'982'243.76	-74'420'300.00	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-131'160'100	-56'739'800

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
116'181'192.01	182'837'000	Total des dépenses	232'489'000	49'652'000
41'504'925.41	29'623'000	Total des recettes	28'120'000	-1'503'000
74'676'266.60	153'214'000	Investissements nets	204'369'000	

2. CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget 2017 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 39.0 millions, sur un total de charges de CHF 1.856 milliard, alors que le budget 2016 était légèrement bénéficiaire, avec un excédent prévu de CHF 0.3 million. Le résultat préoccupant attendu pour l'année 2017 s'explique par une contraction des recettes fiscales des entreprises (-CHF 13.5 millions par rapport au budget 2016), par une baisse des revenus en provenance des réseaux (-CHF 7.3 millions), par la mise en œuvre d'Equitas (coût de CHF 4.3 millions en 2017), et par une augmentation des amortissements à hauteur de CHF 10 millions. A eux seuls, ces quatre facteurs péjorent le budget de la Ville de Lausanne de CHF 35.1 millions. Consciente de la nature pérenne de ces détériorations, la Municipalité a décidé de lancer un plan d'amélioration financière, dont l'enveloppe a été fixée à CHF 35 millions, et d'optimiser son plan des investissements.

Au chapitre des rentrées fiscales, les entreprises verseront CHF 13.5 millions d'impôt en moins en 2017. La troisième baisse du taux d'imposition des sociétés, en anticipation de la RIE III, engendre à elle seule un repli de CHF 5 millions. La situation conjoncturelle (force du franc suisse) impacte quant à elle la fiscalité des personnes morales à hauteur de CHF 8.5 millions. Les rentrées fiscales en provenance des personnes physiques s'inscrivent par contre très légèrement à la hausse en 2017, avec une prévision à +CHF 2.5 millions par rapport au budget 2016. Enfin, les revenus liés aux participations et aux réseaux se contractent de CHF 7.3 millions au total pour EOS Holding et pour le domaine des multimédias.

Au chapitre des charges, la Municipalité relève avec satisfaction la bonne maîtrise affichée par le budget 2017. L'augmentation est contenue à +1.8% (ou CHF 32.4 millions de charges apurées supplémentaires) par rapport à l'année 2016. La première étape de la mise en œuvre d'Equitas, le nouveau système de rémunération des collaborateurs, explique cette augmentation à hauteur de CHF 4.3 millions et la hausse des charges d'amortissement à hauteur de CHF 10 millions.

Le budget 2017 prévoit des moyens supplémentaires pour plusieurs thématiques prioritaires, dans la continuité de décisions prises lors de la précédente législature. L'accueil de la petite enfance se voit ainsi attribuer une manne supplémentaire de CHF 1.8 million. La politique communale en matière de drogue bénéficiera quant à elle de CHF 0.8 million de plus.

Avec CHF 204.4 millions inscrits au budget 2017, les investissements se fixent à un niveau historiquement élevé. L'insuffisance d'autofinancement est d'ailleurs importante, avec CHF 131.2 millions. Cela s'explique en grande partie par la construction du nouveau stade et centre de football de la Tuilière, qui coûtera CHF 58.7 millions à la Ville de Lausanne l'an prochain (CHF 29.1 millions pour le stade et CHF 29.6 millions pour le centre de football).

La Municipalité profite d'ailleurs de la présentation du budget 2017 pour affirmer son ambition et le rôle que doit jouer la Ville de Lausanne en matière de développement de la région et du canton, par exemple en bâtissant le stade de la Tuilière, une infrastructure sportive importante pour l'ensemble des Vaudois. La Ville œuvre ainsi au service des générations futures, tout en soulignant l'étroite marge de manœuvre financière qui s'offre à elle. Des enjeux cruciaux attendent en effet les finances publiques lausannoises au cours de la législature qui s'ouvre.

Il s'agira ainsi d'absorber les forts impacts financiers attendus en lien avec les thématiques suivantes :

- réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les compensations partielles n'entreront en vigueur que progressivement ;
- développement des infrastructures en lien avec l'accroissement démographique ;
- financement des grands projets de développement, porteurs d'avenir pour Lausanne, la région et le canton (Métamorphose, Axes forts, piscine et patinoire de Malley).

Les efforts engagés pour asseoir une gestion financière rigoureuse vont se poursuivre dans les années à venir. La Municipalité de Lausanne veillera à disposer des moyens nécessaires à une politique dynamique qui entraîne toute la région et le canton. Plus que jamais, l'action publique devra être finement et fermement priorisée dans les années à venir, notamment en optimisant le plan des investissements.

Afin de s'assurer de moyens financiers en suffisance, la Municipalité a d'ores et déjà décidé de lancer un plan structurel d'amélioration financière (PSAF II). L'année 2017 sera consacrée à élaborer des mesures durables, qui déploieront progressivement leurs effets, à compter de l'exercice 2018. A la fin de la législature, les comptes de la Ville de Lausanne devraient s'en trouver bonifiés à hauteur de CHF 35 millions par an. Le PSAF II comportera un volet consacré à des mesures d'économies et un volet consacré à des recettes nouvelles, sans augmentation de la fiscalité directe.

3. MODIFICATIONS STRUCTURELLES

Suite à la nouvelle législature, de nombreuses adaptations ont été apportées à la composition des directions de la Ville. Il y a également lieu de relever que désormais toutes les directions disposent d'un secrétariat général. Ces évolutions sont synthétisées ci-dessous :

Culture et développement urbain (CD)

La direction intègre désormais un Secrétariat général (SG) et voit arriver le Service d'urbanisme (URB). Le Service de la culture (CULT) retrouve le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL). Le Contrôle des finances de la Ville (CFL) rejoint également cette direction.

Sécurité et économie (SE)

Le Corps de police (CP) et le Service de protection et de sauvetage (SPSL) sont à nouveau réunies au sein d'une même direction. La Police du commerce (POLCOM) sera appelée à évoluer vers un Service de l'économie (ECO). Le Service de l'eau (EAU) rejoint cette direction.

Sports et cohésions sociale (SCS)

En plus du Service des sports, la nouvelle direction regroupe désormais tous les services (social (SSL), travail (ST) et assurances sociales (SAS)) ayant un lien avec la cohésion sociale.

Logement, environnement et architecture (LEA)

La direction regroupe le Service du logement et des gérances (SLG), le Service d'architecture (ARCH) et le Service de la coordination et du cadastre (SCC). Celle-ci intégrera aussi le Service des parcs et domaines (SPADOM) ainsi que l'Unité du développement durable et le Service d'organisation et d'informatique (SOI).

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

Le Service social (SSL) ainsi que le Service du travail (ST) quittent la direction. L'Unité Contrats de quartier intègre le Secrétariat général (SGEJQ).

Finances et mobilité (FIM)

Cette direction est renforcée, avec le rattachement du Service du personnel (SPEL), l'arrivée du Service des routes et de la mobilité (RM), ainsi que de celui de la propreté urbaine (PUR). L'Unité Places de jeux reste rattachée à la direction suite au départ de SPADOM.

Services industriels (SIL)

Cette direction n'enregistre aucune modification structurelle, hormis le transfert l'unité « C-FOR » (Centre de formation aux métiers techniques des SIL9 qui passe du Service finances, administration et développement (FASIL) au Secrétariat général (SGSIL).

4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2017

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2017 et de 2016, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	1'888'145'323.73	1'847'541'600	1'855'811'200	8'269'600	0.45
30 Charges de personnel	571'632'509.61	578'327'700	587'229'100	8'901'400	1.54
31 Biens, services et marchandises	501'636'012.57	500'129'200	479'312'000	-20'817'200	-4.16
32 Intérêts passifs	65'747'553.64	65'050'000	60'150'000	-4'900'000	-7.53
33 Amortissements	144'197'623.52	134'298'600	144'312'600	10'014'000	7.46
35 Dédommagements à des collectivités publiques	290'173'097.10	293'436'000	294'562'500	1'126'500	0.38
36 Subventions accordées	88'650'481.35	91'237'200	91'651'400	414'200	0.45
38 Attributions aux réserves	68'556'960.38	16'633'700	23'590'300	6'956'600	41.82
39 Imputations internes	157'551'085.56	168'429'200	175'003'300	6'574'100	3.90
4 Revenus	1'892'702'353.68	1'847'840'700	1'816'764'200	-31'076'500	-1.68
40 Impôts	519'013'827.75	540'050'000	528'650'000	-11'400'000	-2.11
41 Patentes, concessions	3'254'574.50	3'919'500	3'634'000	-285'500	-7.28
42 Revenus des biens	164'264'737.76	92'464'600	88'017'500	-4'447'100	-4.81
43 Taxes, ventes et prestations facturées	720'111'103.69	692'916'100	690'141'700	-2'774'400	-0.40
44 Part à des recettes sans affectation	6'074'642.50	7'000'000	6'500'000	-500'000	-7.14
45 Dédommagements de collectivités publiques	281'086'640.60	283'954'100	282'229'200	-1'724'900	-0.61
46 Subventions acquises	3'071'486.24	2'847'200	2'801'100	-46'100	-1.62
48 Prélèvements sur les réserves	38'274'255.08	56'260'000	39'787'400	-16'472'600	-29.28
49 Imputations internes	157'551'085.56	168'429'200	175'003'300	6'574'100	3.90
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	4'557'029.95	299'100	-39'047'000	-39'346'100	

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit, les comptes 2015 et le budget 2016 ayant été reconstitués selon les modifications structurelles apportées au budget 2017 :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Charges	1'888'145'323.73	1'847'541'600	1'855'811'200	8'269'600	0.45
Culture et développement urbain	397'906'902.21	404'622'900	409'534'200	4'911'300	1.21
Sécurité et économie	270'193'024.60	273'051'400	277'413'500	4'362'100	1.60
Sports et cohésion sociale	121'039'077.09	127'088'800	129'771'300	2'682'500	2.11
Logements, environnement et architecture	199'792'446.93	160'160'100	166'382'400	6'222'300	3.89
Enfance, jeunesse et quartiers	190'731'105.78	197'890'900	202'502'800	4'611'900	2.33
Finances et mobilité	221'906'500.52	195'451'900	200'518'500	5'066'600	2.59
Services industriels	486'576'266.60	489'275'600	469'688'500	-19'587'100	-4.00
Revenus	1'892'702'353.68	1'847'840'700	1'816'764'200	-31'076'500	-1.68
Culture et développement urbain	177'814'031.36	175'570'000	171'127'900	-4'442'100	-2.53
Sécurité et économie	186'976'614.55	191'299'300	195'398'300	4'099'000	2.14
Sports et cohésion sociale	70'152'056.65	72'701'800	72'975'700	273'900	0.38
Logements, environnement et architecture	170'791'231.32	116'136'800	122'442'400	6'305'600	5.43
Enfance, jeunesse et quartiers	52'337'288.83	53'382'400	57'691'600	4'309'200	8.07
Finances et mobilité	685'703'755.84	691'090'800	680'841'600	-10'249'200	-1.48
Services industriels	548'927'375.13	547'659'600	516'286'700	-31'372'900	-5.73
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	4'557'029.95	299'100	-39'047'000	-39'346'100	

En complément, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par nature (détaillé) ;
- B) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2017.

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+CHF 8.9 millions ou +1.5%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	39'347'285.76	41'377'800	41'804'600	426'800	1.0
Sécurité et économie	155'967'063.11	161'800'200	164'020'700	2'220'500	1.4
Sports et cohésion sociale	67'798'720.86	71'742'300	73'209'100	1'466'800	2.0
Logements, environnement et architecture	68'791'991.50	71'842'700	71'793'700	-49'000	-0.1
Enfance, jeunesse et quartiers	90'665'491.70	95'493'500	95'674'700	181'200	0.2
Finances et mobilité	77'606'350.58	81'316'500	81'661'000	344'500	0.4
Services industriels	71'455'606.10	74'754'700	74'765'300	10'600	0.0
Sous-total	571'632'509.61	598'327'700	602'929'100	4'601'400	0.8
Rattrapage Equitas 1 ^{ère} étape	0.00	0	4'300'000	4'300'000	-
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	-20'000'000	0	0.0
Total	571'632'509.61	578'327'700	587'229'100	8'901'400	1.5

Les chiffres du budget de 2017 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ augmentation nette d'effectifs de 36.4 ept dont 12.9 intégralement financés et 14.4 en lien avec la petite enfance ;
- ⇒ anticipation sur les économies de salaires : CHF 20 millions ;
- ⇒ rattrapage lié à Equitas (1^{ère} étape) : CHF 4.3 millions.

A la direction Sécurité et économie, l'augmentation résulte principalement, au Service de l'eau, de 4.5 ept dont 2 ept liés au préavis N° 2015/21 pour la nouvelle STEP, 1.5 ept lié au préavis N° 2015/49 pour la reprise du réseau d'eau de Romanel-sur-Lausanne et 1 ept lié au préavis N° 2014/16 pour l'usine de St-Sulpice.

A la direction Sport et cohésion sociale, l'augmentation s'explique, d'une part, au SSL (+9.7 ept), par la création de 2 ept d'assistants sociaux et de 2 ept de conseillers en orientation, de 2 ept (poste d'assistant et de chef de bureau) dans le cadre de l'extension du programme JAD 18 (projet pilote pour les jeunes adultes requérant le RI à 18 ans) et par la création de 3.25 ept de secrétaire lié à la mise à jour du plan des postes du Service social en fonction des nouvelles demandes des autorités cantonales (entièrement financé) et, d'autre part, par une augmentation de 5.2 ept au Service des assurances sociales entièrement compensée par le développement du secteur PC familles.

A la direction Enfance, jeunesse et quartiers, l'augmentation de places dans le milieu pré et parascolaire entraîne l'engagement de 14 ept supplémentaires au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). 5.6 ept relève de la création d'un pool de remplaçants fixes pour les centres de vie municipaux qui permettra la régularisation de postes actuellement occupé par des auxiliaires. Il est à relever, encore, le déménagement du BIP-BIP (lieu d'accueil pour les enfants dont les parents suivent des cours (CIFEA)) et la reprise de sa gestion par le centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) (-5.5 ept).

Aux Services industriels, il faut encore relever 2 ept supplémentaires pour assurer l'entretien du réseau du chauffage à distance et les rotations du personnel.

31 Biens, services et marchandises**-CHF 20.8 millions ou -4.2%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	18'397'478.31	17'007'400	17'929'600	922'200	5.4
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	24'935'379.59	24'173'200	23'893'100	-280'100	-1.2
Marchandises	18'573'945.77	17'875'300	18'319'900	444'600	2.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	38'061'098.22	39'484'000	38'913'100	-570'900	-1.4
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	43'132'854.41	46'277'600	48'684'500	2'406'900	5.2
Honoraires et prestations de services	114'721'894.95	132'026'400	143'676'600	11'650'200	8.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	67'560'920.81	57'469'300	57'460'100	-9'200	0.0
Sous-total	325'383'572.06	334'313'200	348'876'900	14'563'700	4.4
Achats d'énergie par les SIL (SEL, Gaz & CAD)	176'252'440.51	165'816'000	130'435'100	-35'380'900	-21.3
Total	501'636'012.57	500'129'200	479'312'000	-20'817'200	-4.2

Aux Services industriels, la baisse de CHF 35.4 millions des achats d'énergie résulte des mouvements suivants : -CHF 26.4 millions au Service du gaz et du chauffage à distance et -CHF 9 millions au Service de l'électricité.

Sous le poste « Honoraires et prestations de service », l'importante augmentation s'explique principalement aux Services industriels (+CHF 10.7 millions) par la facturation de prestations transversales du Service des finances (+CHF 4.2 millions), par le transfert des charges des Forces motrices Hongrin-Léman auparavant comptabilisées sous le poste « Autre dépenses en bien services et marchandises », par le transfert des travaux de raccordement du gaz « clé en main » (+CHF 1.5 million) et par des achats de prestations d'installations photovoltaïques dans le cadre du projet Solanne.

Il convient enfin de mettre en exergue les écarts suivants (en millions de CHF) :

311	<i>Routes et mobilité – Remplacement d'horodateurs</i>	+0.370
314	<i>Service du logement et des gérances- reconstruction Berne 302, financé par ECA</i>	+1.476
316	<i>Service d'organisation et d'informatique – License Microsoft, préavis « ORASI »</i>	+0.410
316	<i>SLG Service du logement et des gérances – redevances de droit de superficie</i>	+0.525
318	<i>Traitement eaux usées - prestations facturées par EPURA SA et prestations internes</i>	+0.828

32 Intérêts passifs**-CHF 4.9 millions ou -7.5%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	65'747'356.56	65'000'000	60'100'000	-4'900'000	-7.5
Autres intérêts passifs	197.08	50'000	50'000	0	0.0
Total	65'747'553.64	65'050'000	60'150'000	-4'900'000	-7.5

La diminution par rapport au budget 2016 s'explique par une augmentation modérée de la dette et, surtout, par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas.

33 Amortissements**+CHF 10.0 millions ou +7.5%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	8'430'238.92	8'500'000	8'500'000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	9'948'609.49	7'677'700	7'359'600	-318'100	-4.1
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	86'221'449.71	77'879'300	88'056'100	10'176'800	13.1
Amortissements du patrimoine administratif des SI	39'597'325.40	40'241'600	40'396'900	155'300	0.4
Total	144'197'623.52	134'298'600	144'312'600	10'014'000	7.5

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale est la conséquence logique des importants investissements consentis ces dernières années. Parmi les mouvements importants, on peut relever les amortissements des crédits mentionnés ci-dessous :

- *Centre sportif de la Tuillière (1^{er} amortissement)* +1.915
- *Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires* +3.500
- *Musée Cantonal des Beaux-Arts (reprise de l'amortissement)* +1.000
- *Assainissement des bâtiments du patrimoine financier* +3.500

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+CHF 1.1 million ou +0.4%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	115'533'316.00	109'400'000	109'200'000	-200'000	-0.2
Facture sociale	102'050'930.00	105'000'000	105'200'000	200'000	0.2
Participation à des entreprises de transports	49'210'098.20	54'850'000	54'500'000	-350'000	-0.6
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	11'293'103.90	11'700'000	13'200'000	1'500'000	12.8
Réforme policière	7'529'091.00	7'600'000	7'900'000	300'000	3.9
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'341'378.25	2'500'000	2'300'000	-200'000	-8.0
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	140'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	867'886.50	868'000	878'000	10'000	1.2
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	667'605.00	674'600	683'300	8'700	1.3
Autres dédommagements	539'688.25	703'400	561'200	-142'200	-20.2
Total	290'173'097.10	293'436'000	294'562'500	1'126'500	0.4

La hausse de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est due à une croissance des activités et à une augmentation estimée de la population.

La baisse des frais de taxation et de perceptions des impôts facturés par l'Etat s'explique par une diminution estimée de l'assiette fiscale et une adaptation aux comptes 2015. La diminution sous le poste « Autres dédommagements », résulte d'une nouvelle répartition des frais dans le cadre du financement des écoles à journée continue au Service des écoles primaires et secondaires.

36 Subventions accordées**+CHF 0.4 million ou +0.5%**

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	45'033'479.62	45'651'700	45'985'900	334'200	0.7
Sécurité et économie	533'360.00	506'300	493'800	-12'500	-2.5
Sports et cohésion sociale	18'163'238.31	19'775'700	19'499'100	-276'600	-1.4
Logements, environnement et architecture	1'355'359.75	1'862'100	1'797'300	-64'800	-3.5
Enfance, jeunesse et quartiers	12'412'661.20	12'521'400	12'740'500	219'100	1.7
Finances et mobilité	11'132'382.47	10'920'000	11'134'800	214'800	2.0
Total	88'650'481.35	91'237'200	91'651'400	414'200	0.5

Ci-dessous les variations principales intervenues entre les budgets 2017 et 2016 (en millions de CHF) :

⇒ Association des musées de Lausanne et Pully	+0.118
⇒ Fondation de Beaulieu – Rénovation du théâtre	+0.425
⇒ Label Suisse (manifestation organisée tous les deux ans) (CD)	-0.300
⇒ Caravane interculturelle (subvention biennale)	-0.200
⇒ Point d'Eau de Lausanne	-0.264
⇒ Accueil à bas seuil – Espace de consommation sécurisé	+0.793
⇒ Allocation communale au logement	-0.600
⇒ Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise	+0.292
⇒ Subvention pour compensation partielle du coût de la vie en ville	+0.200

38 Attributions aux réserves**+CHF 7.0 millions ou +41.8%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de rénovation d'immeubles	40'000'000.00	0	0	0	-
Fonds de régularisation des loyers	103'302.50	104'100	102'700	-1'400	-1.3
Fonds de réserve général du SSL	470'571.79	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	17'796'412.58	8'711'100	13'946'600	5'235'500	60.1
Fonds des SiL	10'186'673.51	7'818'500	9'541'000	1'722'500	22.0
Total	68'556'960.38	16'633'700	23'590'300	6'956'600	41.8

Au Service de l'eau, l'augmentation s'explique par une attribution supplémentaire aux Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice (+CHF 1.7 million), liée à la fin de l'amortissement du crédit-cadre pour les extensions ordinaires 1981 à 1990, par deux attributions supplémentaires, compte tenu des résultats budgétés, soit +CHF 2 millions au Fonds de réserve et de renouvellement de l'unité « Eau potable » et +CHF 1.5 million pour le Fonds de péréquation des unités « Evacuation des eaux claires et usées » et « Traitement des eaux usées ».

Aux Services industriels, l'augmentation résulte des éléments suivants : augmentation de CHF 1.5 million de l'attribution au Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (attribution liée au remboursement de la taxe CO₂ par l'administration fédérale des douanes), attribution de CHF 1.1 million au Fonds de

péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz et, au Service de l'électricité, diminution de l'attribution au Fonds de péréquation de l'éclairage public (-CHF 0.7 million).

39
49 Imputations internes **+CHF 6.6 millions ou +3.9%**

Cette augmentation provient essentiellement des Services industriels (+CHF 4.8 millions) et s'explique par l'actualisation des règles d'imputations des activités internes aux services techniques.

4 REVENUS

40 Impôts **-CHF 11.4 millions ou -2.1%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur le revenu et la fortune	357'184'455.75	366'400'000	368'900'000	2'500'000	0.7
Impôts sur le bénéfice et le capital	96'742'445.45	106'000'000	92'500'000	-13'500'000	-12.7
Impôts fonciers	37'370'608.30	38'800'000	38'900'000	100'000	0.3
Droits de mutations	8'943'912.70	8'500'000	8'500'000	0	0.0
Impôts sur les successions et les donations	13'168'590.65	14'000'000	13'500'000	-500'000	-3.6
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'603'814.90	6'350'000	6'350'000	0	0.0
Total	519'013'827.75	540'050'000	528'650'000	-11'400'000	-2.1

Les recettes fiscales baissent de CHF 11.4 millions, soit une diminution de 2.1% par rapport au budget 2016, le Canton anticipant, quant à lui, une évolution des impôts de 0.8%.

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de CHF 2.5 millions (+0.7%) par rapport au budget 2016, en phase avec les projections cantonales qui prévoient une augmentation de 0.6%, et de CHF 11.7 millions (+3.3%) par rapport aux comptes 2015. L'évolution de cet impôt est de CHF 11.5 millions hors impôts à la source qui lui diminue de CHF 9 millions suite à la morosité de la conjoncture et de la fin du rattrapage.

Personnes morales

L'impôt des personnes morales a été budgété en baisse de CHF 13.5 millions. Cette diminution s'explique, par une troisième baisse, dès 2017, du taux de l'impôt qui passera de 8.5% à 8% compte tenu de la feuille de route cantonale et de la votation du 20 mars 2016 (-CHF 5 millions) en lien avec la RIE III cantonale. Rappelons que les deux autres baisses du taux de 0.5% sont intervenues en 2014 et 2016. Le taux est ainsi passé de 9.5% à 8% sur cette période impliquant dès lors une baisse pérenne d'environ CHF 15 millions.

La situation conjoncturelle difficile liée à la force du franc depuis l'abolition du taux plancher incite à la prudence et explique le solde de l'écart (CHF 8.5 millions).

En ce qui concerne le Canton, l'évolution est estimée à 2% budget à budget, qui est intégralement à mettre en lien avec l'impôt sur le capital. L'impôt sur le bénéfice demeure quant à lui inchangé par rapport à l'année 2016.

Autres impôts

L'impôt sur les successions, comme l'impôt foncier, a été adapté à la moyenne des comptes de ces dernières années.

41 Patentes, concessions**-CHF 0.3 million ou -7.3%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	3'254'574.50	3'919'500	3'634'000	-285'500	-7.3

La diminution provient principalement du non-encaissement de l'heure blanche de 5 h à 6 h (-CHF 0.3 million).

42 Revenus des biens**-CHF 4.4 millions ou -4.8%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	20'974'103.30	11'468'000	7'878'600	-3'589'400	-31.3
Revenu des immeubles du patrimoine financier	33'538'377.49	34'960'700	33'961'300	-999'400	-2.9
Revenu des biens du patrimoine administratif	40'195'821.23	42'310'200	42'521'100	210'900	0.5
Autres revenus	69'556'435.74	3'725'700	3'656'500	-69'200	-1.9
Total	164'264'737.76	92'464'600	88'017'500	-4'447'100	-4.8

La baisse du revenu des participations provient d'une diminution estimée du dividende EOS de CHF 2.2 millions et de celui de Gaznat de CHF 2.1 millions, baisse compensée par une ristourne d'un montant équivalent sur les coûts d'achat du gaz. Cette baisse des participations est partiellement compensée par une augmentation du dividende de Romande Energie Holding suite à l'achat de 16'700 actions dans le cadre mise en œuvre du préavis N° 2015/62 « Ventes des actions Romande Energie Commerce et achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding ».

La diminution du revenu des immeubles du patrimoine financier résulte principalement de la perte des revenus locatifs des immeubles Riponne 10 et Ansermet 2 vendus à l'Etat (rapport-préavis N° 2015/50) ; cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des redevances des terrains en droits de superficie (+CHF 1.0 million) et des revenus locatifs supplémentaires de bâtiments récemment rénovés. Il est à relever que la perte nette liée à la vente des immeubles à l'Etat est compensée par un prélèvement d'un montant identique (CHF 2.6 millions) sur le Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier (voir groupe 48 ci-après).

S'agissant des revenus du patrimoine administratif, il est à relever une augmentation des revenus des loyers à la route de Prilly 1 (+CHF 0.4 million) et une diminution de location de tubes à LFO (-CHF 0.4 million).

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-CHF 2.8 millions ou -0.4%**

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	280'842'194.07	290'749'100	303'905'200	13'156'100	4.5
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	62'537'708	60'086'400	60'728'400	642'000	1.1
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'848'014.34	12'850'800	14'195'900	1'345'100	10.5
Amendes	28'116'899.48	28'715'000	28'515'000	-200'000	-0.7
Autres contributions	28'169'051.38	27'064'800	28'861'000	1'796'200	6.6
Sous-total	416'513'866.91	419'466'100	436'205'500	16'739'400	4.0
Ventes d'énergie des SIL (SEL, GAZ & CAD)	303'597'236.78	273'450'000	253'936'200	-19'513'800	-7.1
Total	720'111'103.69	692'916'100	690'141'700	-2'774'400	-0.4

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie résulte d'une baisse des ventes de CHF 8.9 millions au Service de l'électricité et de CHF 10.6 millions au Service du gaz et du chauffage à distance (voir également le chapitre des charges 31).

L'augmentation observée sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services » (+CHF 13.2 millions) (rubrique 434) résulte de plusieurs éléments :

– <i>SFIN – facturation de prestations de l'Administration aux SIL et au Service de l'eau</i>	+4.700
– <i>Eau claires et usées – nouveaux tarifs sur les taxes d'épuration et d'évacuation</i>	+4.914
– <i>Gestion des déchets urbains – augmentation de la taxe de base propriétaire</i>	+0.500
– <i>SIL – SEL</i>	+1.290
– <i>SIL – SIMA</i>	+2.159
– <i>SIL – SILCOM</i>	+1.492

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursement », l'augmentation observée résulte principalement, au Service du logement et des gérances, du remboursement par l'ECA des travaux de remise en état de l'immeuble à la route de Berne 302 suite à l'incendie de 2007 (CHF 1.5 million).

La diminution observée sous le poste « Autres contributions » (rubrique 431, 438 et 439) résulte principalement de la conjonction des éléments suivants :

– <i>SFIN – fin du rattrapage au Contentieux (actes de défaut de bien)</i>	-0.790
– <i>SIL – SG – prélèvement dans le FEE pour le projet « Maîtrise de la demande énergétique »</i>	+0.533
– <i>SIL – GAZ-CAD – remboursement de la taxe CO₂ par l'administration fédérale des douanes</i>	+1.500

44 Part à des recettes sans affectation

-CHF 0.5 million ou -7.1%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	6'074'642.50	7'000'000	6'500'000	-500'000	-7.1

L'impôt sur les gains immobiliers a été adapté à l'évolution des comptes de ces dernières années.

45 Dédommagements de collectivités publiques -CHF 1.7 million ou -0.6%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	186'835'662.00	184'100'000	180'410'000	-3'690'000	-2.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'124'350.10	978'000	1'023'800	45'800	4.7
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'277'322.55	8'718'100	8'933'100	215'000	2.5
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'491'832.93	2'296'200	2'447'700	151'500	6.6
Participation cantonale à l'aide au logement	514'757.00	900'000	600'000	-300'000	-33.3
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	3'264'537.80	3'343'400	4'274'400	931'000	27.8
Participations diverses aux charges du Service social	27'168'840.90	27'946'800	28'406'400	459'600	1.6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'688'599.22	11'923'900	11'844'300	-79'600	-0.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'732'488.40	7'089'300	7'011'800	-77'500	-1.1
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'056'427.00	9'161'400	9'694'500	533'100	5.8
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	18'052'114.80	17'366'000	17'370'500	4'500	0.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	4'796'812.35	6'471'300	6'705'300	234'000	3.6
Autres dédommagements	2'082'895.55	3'659'700	3'507'400	-152'300	-4.2
Total	281'086'640.60	283'954'100	282'229'200	-1'724'900	-0.6

Le retour du fonds de péréquation intercommunal (y compris les dépenses thématiques) est en diminution de CHF 3.7 millions.

La diminution de la participation cantonale à l'aide au logement s'explique par une baisse du nombre de bénéficiaire de l'aide individuelle au logement et, partant, d'une réduction de la participation du canton (voir chapitre 36).

Sous le poste « Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles et allocations familiales et remboursement des frais médicaux », au Service des assurances sociales l'augmentation est liée au développement du secteur PC familles et à la budgétisation des remboursements des frais médicaux (CHF 0.9 million).

A la direction Enfance, jeunesse et quartiers, l'augmentation de la contribution de la Fondation sur l'accueil de jour de l'enfant est notamment liée à la hausse du nombre de places d'accueil et à une aide au démarrage accordée par l'OFAS pour le CVE de Petit-Vennes.

46 Subventions acquises -CHF 0.1 million ou -1.6%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Sécurité et économie	390'607.65	230'000	305'000	75'000	32.6
Sports et cohésion sociale	1'819'528.40	1'868'200	1'890'000	21'800	1.2
Logements, environnement et architecture	630'710.82	449'000	436'100	-12'900	-2.9
Finances et mobilité	160'269.00	300'000	170'000	-130'000	-43.3
Services industriels	70'370.37	0	0	0	-
Total	3'071'486.24	2'847'200	2'801'100	-46'100	-1.6

A la direction Sécurité et économie, au Service de protection et sauvetage, la hausse est due à l'augmentation de la participation de l'ECA notamment pour l'achat de matériel.

A la direction Finances et mobilité, au Service des routes et de la mobilité, la baisse s'explique par une diminution de la participation aux coûts des travaux sur les routes cantonales en traversée de localité (-CHF 0.2 million).

48 Prélèvements sur les réserves -CHF 16.5 millions ou -29.3%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2015	2016	2017	Budget 2016 - 2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds du Service de l'eau	10'649'595.45	3'974'400	6'457'200	2'482'800	62.5
Fonds de péréquation de la STEP	1'203'925.94	6'293'900	749'100	-5'544'800	-88.1
Fonds de réserve générale du SSL	70'250.00	0	0	0	-
Fonds de rénovation d'immeubles	0.00	0	6'717'800	6'717'800	-
Provision pour les Datacenters (SOI)	417'789.25	0	0	0	-
Provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	355'798.10	0	3'500'000	3'500'000	-
Provision générale pour risques TVA	754'100.00	0	0	0	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	984'774.69	1'712'000	875'900	-836'100	-48.8
Fonds des SiL	23'838'021.65	44'279'700	21'487'400	-22'792'300	-51.5
Total	38'274'255.08	56'260'000	39'787'400	-16'472'600	-29.3

Au Service de l'eau, à l'unité « Eau potable » l'augmentation est liée aux prélèvements destinés à financer la réfection de l'usine de St-Sulpice (CHF 2 millions) et la rénovation du réservoir des Dailles (+CHF 1 million) ; cette hausse est partiellement compensée par une diminution du prélèvement lié au financement de la réfection des conduites au boulevard de la Forêt (-CHF 0.6 million). A l'unité « Traitement des eaux usées », la diminution des prélèvements sur le Fonds de péréquation de la STEP est lié à l'application des tarifs prévus dans le nouveau règlement sur les taxes d'épuration et d'évacuation des eaux.

A la direction Logement, environnement et architecture, au Service du logement et des gérances, les prélèvements sur le Fonds de rénovation d'immeuble sont destinés, d'une part, à compenser les pertes nettes de revenus liées à la vente à l'Etat des immeubles Riponne 10 et Ansermet 2 (Palais de Justice de Montbenon) et, d'autre part, à financer les dépenses d'investissements du crédit lié à l'assainissement énergétique et la rénovation des bâtiments de la Ville.

A la direction Enfance, jeunesse et quartiers le prélèvement est lié à la mise en œuvre du préavis N° 2015/45 relatif à l'assainissement et à la création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires.

A la direction Finances et mobilité, au Service de la propreté urbaine, la diminution est due à un moindre excédent de charges.

Aux Services industriels, le Service du multimédia prévoit un recours moindre au Fonds de péréquation (-CHF 7.1 millions), compte tenu du solde disponible et de l'amélioration de la situation financière du Service. Les autres variations intervenues entre le budget de 2017 et celui de 2016 (en millions de CHF) s'expliquent de la manière suivante :

- ⇒ *GAZ-CAD – Fonds de réserve et de renouvellement du réseau gaz* -2.7
- ⇒ *GAZ-CAD – Fonds de péréquation Timbre acheminement du gaz* -7.0
- ⇒ *GAZ-CAD – Fonds de réserve et de renouvellement du chauffage à distance* -3.6
- ⇒ *GAZ-CAD – Fonds de péréquation du chauffage à distance* -1.0

⇒	<i>SEL – Fonds de péréquation Energie</i>	+0.6
⇒	<i>SEL – Fonds de péréquation Timbre acheminement de l'électricité</i>	-2.9
⇒	<i>SEL – Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey</i>	+1.0

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2017 A 2020

Ce plan se décline en deux volets :

- ⇒ un plan des dépenses d'investissements de 2017 à 2020, portant sur les crédits déjà votés ;
- ⇒ un plan des dépenses d'investissements pour 2017 à 2020, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2020, classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2017 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de CHF)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2016	Sur crédits à voter	Total
Culture et développement urbain	1.7	0.5	2.2
Sécurité et économie	11.9	5.0	16.9
Sports et cohésion sociale	1.4	4.5	5.9
Logements, environnement et architecture	18.0	5.6	23.6
Enfance, jeunesse et quartiers	12.5	12.8	25.3
Finances et mobilité	20.2	2.0	22.2
Services industriels	24.1	19.8	43.9
Objets multidirections	0.0	18.1	18.1
Objets Métamorphose	33.9	33.4	67.3
Total général	123.7	101.7	225.4

Les principales dépenses prévues pour 2017 sont les suivantes :

	(en millions de CHF)
Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	32.2
MCBA- Musée cantonal des Beaux-Arts	1.0
Musée historique – rénovation intérieure	2.8
Entretien et rénovation de bâtiments du patrimoine administratif et financier	4.2
Projet agglomération Lausanne-Morges(PALM) – étude mobilité douce – Tranchée du Languedoc	2.5
Axes Forts de transports Public Urbains (AFTPU)	3.4
Réfection de l'usine de Saint-Sulpice (Service de l'eau)	2.0
Centre de football de la Tuilière	29.6
Stade de football de la Tuilière – crédit d'étude + crédit d'ouvrage	29.1
Quartier des Fiches – création d'un centre scolaire et parascolaire	5.6
Rénovation du bâtiment du centre sportif de la Vallée de la Jeunesse	3.8
Etablissement scolaire de Béthusy	2.7
Assainissement et création de classes dans les bâtiments scolaires	6.0

Maison du Désert – réaffectation et transformation en centre socioculturel	3.3
Plan lumière	2.5
Evolution et extension du réseau RECOLTE et des infrastructures informatiques 2013-2018	2.4
Extension de la chaufferie de Malley (chauffage à distance)	5.0
Rénovation PT 125 kV Romanel	5.4
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	17.4

Les recettes d'investissements pour 2017 sont évaluées à CHF 28.1 millions et les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 204.4 millions de francs, compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui ascendent les CHF 7.1 millions de francs.

6. EVOLUTION PRESUMEE DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2017

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, la mise en regard des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Excédent des charges de fonctionnement	39.0	
Amortissements		128.4
Attributions aux réserves		23.6
Prélèvements sur les réserves	39.8	
	<u>78.8</u>	<u>152.0</u>
Autofinancement	<u>73.2</u>	
	<u>152.0</u>	<u>152.0</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Dépenses brutes d'investissements	225.4	
Autorisations d'achats	7.1	
Subventions et recettes sur investissements		28.1
	<u>232.5</u>	<u>28.1</u>
Investissements nets		<u>204.4</u>
	<u>232.5</u>	<u>232.5</u>
Financement	Mios de CHF	%
Investissements nets	204.4	100.0
./. Autofinancement	73.2	35.8
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>131.2</u>	<u>64.2</u>

L'évolution de l'endettement net peut être estimée comme suit, avec la situation de la dette bancaire brute pour information :

	Endettement net	Dette bancaire brute
	(En millions de CHF)	
Situation au 31.12.2015	2'016	2'484
Insuffisance d'autofinancement		
- estimation 2016	30	30
- budget 2017	131	131
Situation théorique au 31.12.2017	<u>2'177</u>	<u>2'645</u>

Rappelons que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards de francs.

7. CONCLUSIONS

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2016/63 de la Municipalité, du 13 octobre 2016 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Charges	CHF 1'855'811'200.-
Revenus	CHF 1'816'764'200.-
Excédent des charges	CHF 39'047'000.-

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2017 à 2020 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par nature
 - B. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2017
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2017
- Plan des investissements pour les années 2017 à 2020

ANNEXE A

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2015	Budget 2016	Nature	Budget 2017	Ecart au budget précédent	
CHF	CHF		CHF	CHF	%
1'888'145'323.73	1'847'541'600	3 CHARGES	1'855'811'200	8'269'600	0.4
571'632'509.61	578'327'700	30 CHARGES DE PERSONNEL	587'229'100	8'901'400	1.5
763 071.00	915'900	300 Rétribution des autorités	916'400	500	0.1
458 643 514.48	477'745'800	301 Traitements	485'879'300	8'133'500	1.7
16 942.20	19'000	302 Traitements du personnel enseignant	19'000	0	0.0
39 179 490.39	41'137'100	303 Cotisations aux assurances sociales	41'345'800	208'700	0.5
60 281 342.70	64'191'700	304 Cotisations à la caisse de pensions	64'614'700	423'000	0.7
6 810 268.75	7'188'900	305 Assurance-accidents	7'044'700	-144'200	-2.0
1 797 354.55	2'027'000	307 Prestations à des retraités	2'246'300	219'300	10.8
0.00	-20'000'000	308 Economie de personnel	-20'000'000	0	0.0
4 140 525.54	5'102'300	309 Autres charges de personnel	5'162'900	60'600	1.2
501'636'012.57	500'129'200	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	479'312'000	-20'817'200	-4.2
3 578 555.34	4'004'900	310 Imprimés et fournitures de bureau	3'930'200	-74'700	-1.9
14 818 922.97	13'002'500	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	13'999'400	996'900	7.7
201 187 820.10	189'989'200	312 Eau, énergie et chauffage	154'328'200	-35'661'000	-18.8
18 573 945.77	17'875'300	313 Marchandises	18'319'900	444'600	2.5
22 852 048.98	22'545'900	314 Entretien des biens immobiliers	23'040'800	494'900	2.2
15 209 049.24	16'938'100	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	15'872'300	-1'065'800	-6.3
43 132 854.41	46'277'600	316 Loyers et redevances d'utilisation	48'684'500	2'406'900	5.2
3 208 623.48	3'570'300	317 Déplacements, débours, dédommagements	3'547'300	-23'000	-0.6
114 721 894.95	132'026'400	318 Autres prestations de tiers	143'676'600	11'650'200	8.8
64 352 297.33	53'899'000	319 Impôts, taxes et frais divers	53'912'800	13'800	0.0
65'747'553.64	65'050'000	32 INTERETS PASSIFS	60'150'000	-4'900'000	-7.5
65 747 356.56	65'000'000	322 Intérêts des dettes	60'100'000	-4'900'000	-7.5
197.08	50'000	329 Autres intérêts passifs	50'000	0	0.0

ANNEXE A

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2015	Budget 2016	Nature	Budget 2017	Ecart au budget précédent	
CHF	CHF		CHF	CHF	%
144'197'623.52	134'298'600	33 AMORTISSEMENTS	144'312'600	10'014'000	7.5
18 378 848.41	16'177'700	330 Pertes, dévaluations, moins-values	15'859'600	-318'100	-2.0
125 818 775.11	118'120'900	331 Amortissements du patrimoine administratif	128'453'000	10'332'100	8.7
290'173'097.10	293'436'000	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	294'562'500	1'126'500	0.4
289 764 238.30	293'029'000	351 Participation à des charges cantonales	294'153'500	1'124'500	0.4
408 858.80	407'000	352 Participation à des charges de communes	409'000	2'000	0.5
88'650'481.35	91'237'200	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	91'651'400	414'200	0.5
74 956 235.81	76'636'400	365 Subventions à des institutions	77'469'000	832'600	1.1
13 694 245.54	14'600'800	366 Aides individuelles	14'182'400	-418'400	-2.9
68'556'960.38	16'633'700	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	23'590'300	6'956'600	41.8
68 556 960.38	16'633'700	380 Attributions aux réserves	23'590'300	6'956'600	41.8
157'551'085.56	168'429'200	39 IMPUTATIONS INTERNES	175'003'300	6'574'100	3.9
157 551 085.56	168'429'200	390 Imputations internes	175'003'300	6'574'100	3.9

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2015	Budget 2016	Nature	Budget 2017	Ecart au budget précédent	
CHF	CHF		CHF	CHF	%
1'892'702'353.68	1'847'840'700	4 REVENUS	1'816'764'200	-31'076'500	-1.7
519'013'827.75	540'050'000	40 IMPOTS	528'650'000	-11'400'000	-2.1
357 184 455.75	366'400'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	368'900'000	2'500'000	0.7
96 742 445.45	106'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	92'500'000	-13'500'000	-12.7
37 370 608.30	38'800'000	402 Impôts fonciers	38'900'000	100'000	0.3
8 943 912.70	8'500'000	404 Droits de mutation	8'500'000	0	0.0
13 168 590.65	14'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	13'500'000	-500'000	-3.6
5 603 814.90	6'350'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	6'350'000	0	0.0
3'254'574.50	3'919'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	3'634'000	-285'500	-7.3
3 254 574.50	3'919'500	410 Patentes, concessions	3'634'000	-285'500	-7.3
164'264'737.76	92'464'600	42 REVENUS DES BIENS	88'017'500	-4'447'100	-4.8
4 262 098.80	2'900'000	421 Intérêts moratoires et divers	3'100'000	200'000	6.9
41 590.06	54'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	52'000	-2'000	-3.7
33 538 377.49	34'960'700	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	33'961'300	-999'400	-2.9
69 556 435.74	3'725'700	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'656'500	-69'200	-1.9
16 670 414.44	8'514'000	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	4'726'600	-3'787'400	-44.5
40 195 821.23	42'310'200	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	42'521'100	210'900	0.5
720'111'103.69	692'916'100	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	690'141'700	-2'774'400	-0.4
7 007 793.36	7'835'000	431 Emoluments administratifs	6'916'700	-918'300	-11.7
280 842 194.07	290'749'100	434 Redevances et prestations facturées	303'905'200	13'156'100	4.5
366 134 944.42	333'536'400	435 Ventes	314'664'600	-18'871'800	-5.7
16 848 014.34	12'850'800	436 Dédommagements de tiers	14'195'900	1'345'100	10.5
28 116 899.48	28'715'000	437 Amendes	28'515'000	-200'000	-0.7
10 665 485.31	9'082'500	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	9'544'100	461'600	5.1
10 495 772.71	10'147'300	439 Autres recettes	12'400'200	2'252'900	22.2

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2015	Budget 2016	Nature	Budget 2017	Ecart au budget précédent	
CHF	CHF		CHF	CHF	%
6'074'642.50	7'000'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	6'500'000	-500'000	-7.1
6 074 642.50	7'000'000	441 Part à des recettes cantonales	6'500'000	-500'000	-7.1
281'086'640.60	283'954'100	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	282'229'200	-1'724'900	-0.6
14 446 816.48	15'280'100	450 Participation de la Confédération aux charges	15'371'600	91'500	0.6
259 145 491.07	259'749'800	451 Participation du Canton aux charges	257'700'100	-2'049'700	-0.8
7 494 333.05	8'924'200	452 Participation de communes aux charges	9'157'500	233'300	2.6
3'071'486.24	2'847'200	46 SUBVENTIONS ACQUISES	2'801'100	-46'100	-1.6
5 075.00	47'000	460 Subventions de la Confédération	38'000	-9'000	-19.1
3 009 594.24	2'800'200	461 Subventions du Canton	2'643'000	-157'200	-5.6
56 817.00	0	469 Autres subventions	120'100	120'100	-
38'274'255.08	56'260'000	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	39'787'400	-16'472'600	-29.3
38 274 255.08	56'260'000	480 Prélèvements sur les réserves	39'787'400	-16'472'600	-29.3
157'551'085.56	168'429'200	49 IMPUTATIONS INTERNES	175'003'300	6'574'100	3.9
157 551 085.56	168'429'200	490 Imputations internes	175'003'300	6'574'100	3.9
4'557'029.95	299'100	EXCEDENT DE CHARGES (-) OU DE REVENUS (+)	-39'047'000	-39'346'100	

ANNEXE B

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes 1 9 8 0	Comptes 1 9 9 0	Comptes 2 0 0 0	Comptes 2 0 1 0	Comptes 2 0 1 2	Comptes 2 0 1 5	Budget 2 0 1 6	Budget 2 0 1 7
CHARGES	482.8	862.4	1'131.7	1'569.5	1'808.8	1'730.6	1'679.1	1'680.8
Charges de personnel	173.7	291.0	385.5	527.5	550.1	571.6	578.3	587.2
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	327.4	509.1	677.5	501.6	500.1	479.3
Intérêts passifs	37.0	44.6	92.3	72.8	66.1	65.7	65.1	60.1
Amortissements	71.1	112.0	109.7	121.9	138.6	144.2	134.3	144.3
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	136.6	220.4	279.3	290.2	293.5	294.6
Subventions accordées	26.3	70.0	65.4	77.9	80.8	88.7	91.2	91.7
Attributions aux réserves	5.9	9.7	14.8	39.9	16.4	68.6	16.6	23.6
REVENUS	485.5	830.1	1'089.7	1'582.9	1'729.0	1'735.2	1'679.4	1'641.8
Impôts	226.4	360.9	426.9	499.5	517.8	519.0	540.1	528.7
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.2	2.2	2.6	3.2	3.9	3.6
Revenus des biens	31.6	39.5	58.5	116.1	119.3	164.3	92.5	88.0
Contributions diverses	198.3	322.8	511.4	759.9	710.4	720.1	692.9	690.2
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	3.4	5.4	7.0	6.1	7.0	6.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	44.4	197.6	260.2	281.1	283.9	282.2
Subventions acquises	6.9	1.5	4.2	1.9	2.1	3.1	2.8	2.8
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	37.7	0.3	109.6	38.3	56.3	39.8
EXCEDENT DE REVENUS	2.7	-32.3	-42.0	13.4	-79.8	4.6	0.3	-39.0
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	37.0	160.1	-56.6	160.7	78.8	73.2

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport photocopié de M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice

Séverine Evéquo	Présidente	Rapportrice
Pierre Ethenoz	1 ^{ère} vice président	
Vincent Brayer	2 ^{ème} vice-président	
Hadrien Buclin	rapporteur	sous-commission CD
Manuel Donzé		sous-commission CD
Benoît Gaillard	rapporteur	sous-commission SE
Patrice Moscheni		sous-commission SE
Alain Hubler	rapporteur	sous-commission SCS
Henri Ricart		sous-commission SCS
Anne-Françoise Decollogny	rapportrice	sous-commission LEA
Jean-François Cachin		sous-commission LEA
Vincent Brayer	rapporteur	sous-commission EJQ
Pierre Ethenoz	rapporteur	sous-commission FIM
Gianni-John Schneider		sous-commission FIM
Romain Felli	rapporteur	sous-commission SIL
Stéphane Wyssa		sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité.

Administration : Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances ; François Vaney, Economiste ; Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Table des matières

[Supprimée]

Travail de la commission

Cet objet a été traité par la Commission des finances dans ses séances du 31 octobre, 7 et 14 novembre 2016 à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Les Commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visité les Chef-fe-s de services et Chef-fe-s comptables des Directions afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse du budget et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont mis en lumière les particularités budgétaires dont les plus importantes sont retranscrites ci-dessous. La Commission des finances a ensuite pris position sur les rapports et les a approuvés. Les rapports ayant été approuvés, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

Des amendements lui ont été soumis, ceux-ci sont développés plus bas, accompagnés des recommandations de vote.

La réorganisation importante du début de législature a rendu plus difficile les comparaisons du budget 2017 avec celui de 2016 et les comptes 2015, en particulier celles qui concernent la nature des charges et des recettes ainsi que l'évolution des effectifs du personnel.

La COFIN remercie l'administration qui a fourni un effort tout particulier pour rendre possibles ses comparaisons entre le budget 2016 et 2017.

Conséquence : les chiffres présentés dans le présent rapport correspondent à ceux transmis à la Commission, mais ne figurent pas dans la brochure « Budget de l'exercice 2017 », puisqu'il a fallu établir des correspondances pour comparer le budget 2017 avec celui de 2016 et les comptes 2015.

Budget de fonctionnement 2017 - résumé

Le budget de fonctionnement 2017 est déficitaire. Malgré son déficit annoncé de -CHF 39 mios, il présente une bonne maîtrise des charges, contenue à +1.8% (charges apurées).

Les principaux facteurs qui influencent le déficit sont des baisses des recettes, à savoir moins de rentrées fiscales et moins de revenus provenant des réseaux SIL. Il s'agit aussi de financements de projets initiés lors du budget 2016, pour la petite enfance et pour la prise en charge des populations vulnérables. Il s'agit aussi de la politique salariale décidée par le Conseil communal en septembre de cette année 2016 au travers du rapport-préavis n°2016/14 "Equitas". Le développement de la politique énergétique des SIL visant à financer les projets Equiwatt, Solanne et SIMA est neutre au niveau budgétaire. Enfin les amortissements prévus pour 2017 sont supérieurs de CHF 10 mios à ceux de 2016.

Les contenus des pages suivantes précisent les principales évolutions des revenus, des charges et du personnel ainsi que les risques identifiés par la Municipalité.

Evolution des revenus 2016-2017 apurée

- diminution des recettes fiscales (CHF -11.4 mios) ;
- projets SiL (CHF +5.7 mios, Equiwatt, Solanne, SIMA) ;
- prélèvements inférieurs sur les réserves (CHF -16 mios) : (GAZ-CAD CHF-16 mios, SIMA CHF -7 mios, Ecoles CHF +3.5 mios, Bâtiments PF CHF +3.5 mios).

Zoom sur les recettes fiscales (évolution budget à budget)

Personnes physiques (CHF +2.5 mios, +0.7%)

- Evolution hors impôts à la source CHF +11.5 mios.
- Baisse de l'impôt à la source (conjoncture et fin du rattrapage CHF -9 mios).

Personnes morales (CHF -13.5 mios, -12.7%) :

- Situation conjoncturelle difficile (force du franc) suite à l'abolition du taux plancher (CHF -8.5 mios).
- Troisième baisse du taux d'imposition des sociétés (-0.5%) en anticipation des RIE III (CHF -5 mios).

Risques liés aux recettes

- Stagnation des recettes fiscales liées aux personnes physiques dans un contexte économique fragile ;
- Réductions complémentaires dans le domaine des participations ;
- Pression sur les marges liées aux réseaux (régulateur fédéral) ;
- Réduction des recettes liées aux personnes morales ;

- Situation conjoncturelle difficile liée au franc fort – RIE III fédérale.

Evolution des charges 2016-2017 apurée

- les amortissements (CHF 10.0 mios) ;
- politique salariale (CHF 8.9 mios, dont Equitas CHF 4.3 mios) ;
- projets des SiL (CHF -5.7 mios, Equiwatt, Solanne, SIMA) ;
- attributions aux réserves du Service de l'eau (CHF 5.2 mios).
- projets prioritaires de la Municipalité (CHF 2.7 mios).
- diminution des intérêts passifs (CHF 4.9 mios)

Détails des projets prioritaires au B2017, initiées lors de la législature 2011-2016

- petite enfance (CHF +1.8 mio), projets débutés en 2016 pour CHF 0.5 mio et création de 169 nouvelles places d'accueil pour CHF 1.3 mio ;
- prise en charge des personnes vulnérables (CHF +0.8 mio). Politique communale en matière de drogue, création d'un espace de consommation encadré.

Rappel des projets prioritaires législature 2011-2016

- petite enfance : Ouverture de 736 nouvelles places en garderie (480 en préscolaire et en 1-2P, 256 en APEMS 3-6P), CHF 6.1 mios annuels pérennes ;
- besoins sécuritaires : +68 EPT affectés aux tâches de police et création des équipes SIP « sécurité, intervention, prévention » 6 EPT, soit CHF 8.2 mios de charges pérennes.

Risques liés à l'évolution des charges

- Augmentation des taux d'intérêt ;
- Hausse des amortissements (Axes forts, Métamorphose, Pôle gare) ;
- Aspects conjoncturels.

Comparaisons des budgets 2016 et 2017 de la Ville de Lausanne

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %
Charges	1'888'145'323.73	1'847'541'600	1'855'811'200	8'296'600	0.45
Revenus	1'892'702'353.68	1'847'840'700	1'816'764'200	-31'076'500	-1.68
Excédent de charges	4'557'029.95	299'100	-39'047'000	-39'346'100	

Personnel

La maîtrise de la croissance des effectifs se constate avec une augmentation de +0.2%, soit 9.3 EPT, hors EPT liés aux projets prioritaires et financés.

Au total, l'augmentation totalise 36.3 EPT de plus par rapport au budget 2016 :

- 4.4 EPT à mettre en lien avec l'augmentation de places en garderie dans le milieu pré et parascolaire ;
- 12.9 EPT financés (postes financés par des nouvelles recettes, tâches déléguées par l'Etat).

Comparaison des charges de personnel

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %
Charges EPT (CHF)	571'632'509.61	578'327'700	587'229'100*	8'901'400	1.5 %
EPT (nombre)	4'608.1	4'667.3	4'703.7	36.3	

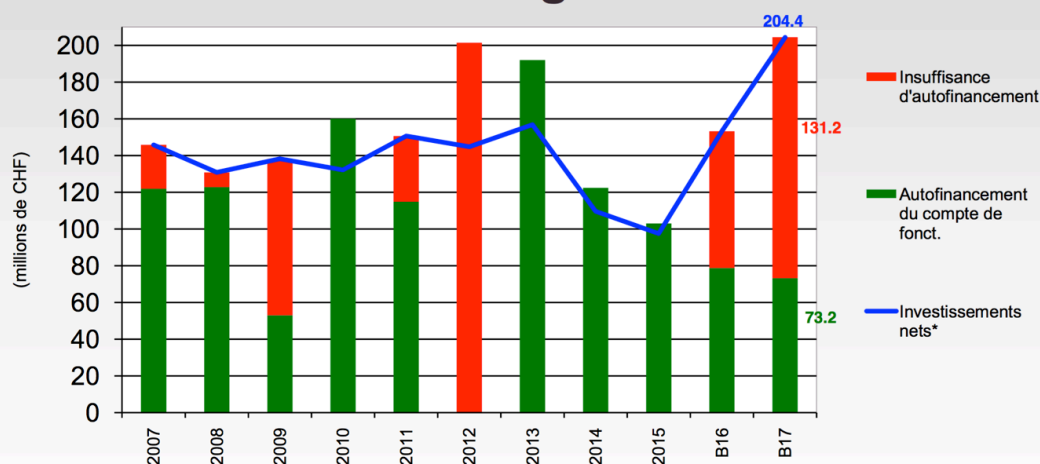
*y compris CHF 4.3 mios de rattrapage Equitas conformément au préavis 2016/14 du 3 mars 2016

Autofinancement, chiffres clé

C2015	B2016		B2017	Ecart B17-16
4.6	0.3	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-39	-39.3
160.7	78.8	Autofinancement du compte de fonct.	73.2	-5.6
97.5		Investissement nets		
	153.2		204.4	51.2
-22.8		Reprise des actifs STEP par EPURA SA		
86.0	-74.4	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement	-131.2	-56.8

Le déficit de CHF -39 mios au budget a une conséquence sur la capacité d'autofinancement qui est estimé cette année CHF +73.2 mios. Pour couvrir les investissements planifiés à CHF 204.4 mios votés à 50%, il s'agira de recourir à l'emprunt à hauteur CHF +131.2 mios. Des informations complètes sur la planification de la dette se trouvent dans le préavis 2016/62 qui détaille la fixation du plafond d'endettement.

Investissements et marge d'autofinancement



*Y compris autorisations d'achat (AA)

Rappel : 2012 assainissement de la CPCL (CHF 182.5 mios)

Budget d'investissement 2017

Avec CHF 204.4 mios inscrits au budget, les investissements sont élevés. La construction du stade de la Tuilière explique en partie ce montant. Listés en page 18 du préavis, les objets sont connus de notre Conseil puisque nous les avons soit pour la plupart déjà votés,

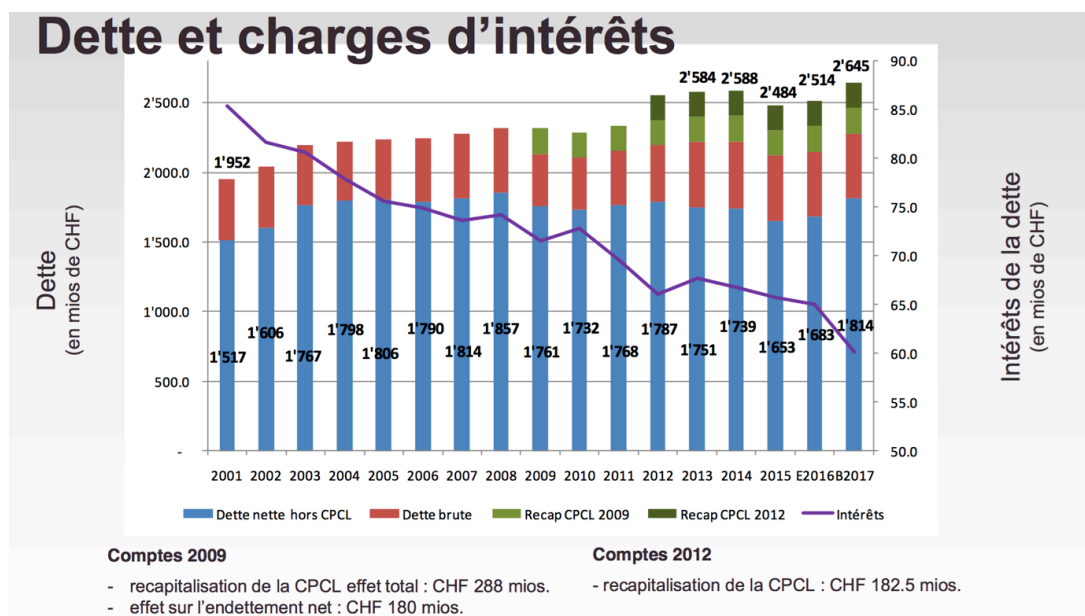
ou parce qu'ils figurent dans le plan des investissements reçu dans le cadre du préavis à l'étude.

Principales dépenses d'investissement 2017

- Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité) CHF 52.6 mios
- Centre de football de la Tuilière CHF 29.6 mios
- Stade de football de la Tuilière CHF 29.1 mios
- Etablissements scolaires et accueil (Quartier des Fiches, Béthusy, assainissements,..) CHF 12.0 mios
- Routes (Rte de Berne, César-Roux, Pont Tivoli-Sévelin) CHF 5.1 mios
- PALM, crédit d'étude et mobilité douce et Axes forts CHF 4.7 mios
- Divers (Musée hist., MCBA, Théâtre de Vidy, Maison de Quartier Désert, Centre sport. Vallée Jeunesse) CHF 3.5 mios

Dettes et charges d'intérêts

- L'augmentation de l'endettement provient principalement du niveau élevé des investissements, cependant, le tableau ci-dessous démontre que le service total de la dette diminue en 2017. Les travaux d'optimisation du plan des investissements doivent toutefois être poursuivis.



Modifications structurelles

Pour cette nouvelle législature, de nombreuses adaptations ont été apportées à la composition des directions de la Ville. Il y a lieu de relever que désormais toutes les directions disposent d'un secrétariat général. Ces évolutions sont synthétisées ci-dessous :

Culture et développement urbain (CD)

La direction intègre désormais un Secrétariat général (SG) et voit arriver le Service d'urbanisme (URB). Le Service de la culture (CULT) retrouve le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL). Le Contrôle des finances de la Ville (CFL) rejoint également cette direction.

Sécurité et économie (SE)

Le Corps de police (CP) et le Service de protection et de sauvetage (SPSL) sont à nouveau réunis au sein d'une même direction. La Police du commerce (POLCOM) sera appelée à

évoluer vers un Service de l'économie (ECO). Le Service de l'eau (EAU) rejoint cette direction.

Sports et cohésion sociale (SCS)

En plus du Service des sports, la nouvelle direction regroupe désormais tous les services (social (SSL), travail (ST) et assurances sociales (SAS)) ayant un lien avec la cohésion sociale.

Logement, environnement et architecture (LEA)

La direction regroupe le Service du logement et des gérances (SLG), le Service d'architecture (ARCH) et le Service de la coordination et du cadastre (SCC). Celle-ci intègre aussi le Service des parcs et domaines (SPADOM) ainsi que l'Unité du développement durable et le Service d'organisation et d'informatique (SOI).

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La direction regroupe le Service d'accueil de l'enfance (SAJE), le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S), le Service de santé et prévention (SSPR) et le Service de psychologie scolaire (SPS). Le Service social (SSL) ainsi que le Service du travail (ST) quittent la direction. L'Unité Contrats de quartier intègre le Secrétariat général (SGEJQ).

Finances et mobilité (FIM)

Cette direction est renforcée, avec le rattachement du Service du personnel (SPEL), l'arrivée du Service des routes et de la mobilité (RM), ainsi que de celui de la propreté urbaine (PUR). L'Unité Places de jeux reste rattachée à la direction suite au transfert de SPADOM.

Services industriels (SIL)

Cette direction n'enregistre aucune modification structurelle, hormis le transfert l'unité « C-FOR » (Centre de formation aux métiers techniques des SIL9 qui passe du Service finances, administration et développement (FASIL) au Secrétariat général (SGSIL).

Analyse des Directions

Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Hadrien Buclin et Manuel Donzé.

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc/bud/cptes. %
Charges	419'841'494	404'934'700	409'534'200	+4'599'500	1.14	-2.46
Revenus	190'257'891	186'493'900	171'127'900	-15'366'000	-8.24	-10.05
Excédent charges (-) revenus (+)	-229'583'603	-218'440'800	-238'406'300	-19'965'500	-9.14	-3.84

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction %
263.8	29'809'400	276.8	41'804'600	13	11'995'200	40.24	10.21

CD - Charges par services

		CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
100	1000	Conseil communal	0.34	1'403'300	1'335'200	5.10	1'382'568.05
	1001	Municipalité	1.03	4'223'000	4'015'000	5.18	3'767'366.12
110	1100	Secrétariat communal	0.00	0	0		0.00
	1101	Administration et comptabilité	0.00	0	0		0.00
	1102	Greffé municipal	0.00	0	0		0.00
	1103	Secrétariat municipal	31.20	127'784'500	114'945'900	11.17	120'112'553.92
	1104	Particip. à charges cantonales	44.15	180'800'000	179'150'000	0.92	170'083'223.10
	1109	USST	0.00	0	2'498'100		1'838'966.88
111	1110	Secrétariat général	3.85	15'781'600	0		0.00
120	1200	Service du personnel	0.00	0	13'619'800		12'794'939.56
	1201	Correctif masse salariale	0.00	0	-20'000'000		0.00
	1202	Cellule ARC	0.00	0	411'000		369'287.80
	1203	Plan mobilité	0.00	0	0		0.00
130	1300	DEVCOM	0.00	0	14'703'300		14'913'905.97
140	1401	Culture	14.82	60'707'800	60'209'300	0.83	60'342'100.16
150	1500	SOI	0.00	0	23'461'100		23'956'564.58
160	1600	Conseil juridique	0.00	0	506'800		502'926.90
	1601	Commission de police	0.00	0	1'642'700		1'517'473.97
	1602	Assur. chose et patrimoine	0.00	0	2'124'800		1'906'379.84
171	1710	Protocole et relations extérieures	0.00	0	6'311'700		6'353'238.01
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.52	2'142'800	0		0.00
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	2.39	9'805'300	0		0.00
193	1930	Service d'urbanisme	1.68	6'885'900	0		0.00
		DIRECTION	100.00	409'534'200	404'934'700	1.14	419'841'494.86

CD - Revenus par services

		REVENUS	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud. %	Comptes 2015
100	1000	Conseil communal	0.00	0	300		436.30
	1001	Municipalité	0.21	360'000	907'400	60.33%	321'041.00
110	1100	Secrétariat communal	0.00	0	0		0.00
	1101	Administration et comptabilité	0.00	0	0		0.00
	1102	Greffé municipal	0.00	0	0		0.00
	1103	Secrétariat municipal	96.20	164'629'500	166'343'000	-1.03%	168'789'021.18
	1104	Particip. à charges cantonales	0.00	0	0		0.00
	1109	USST	0.00	0	0		17'472.74
111	1110	Secrétariat général	1.75	2'997'400	0		0.00
120	1200	Service du personnel	0.00	0	6'959'100		7'620'613.65
	1201	Correctif masse salariale	0.00	0	0		0.00
	1202	Cellule ARC	0.00	0	0		0.00
	1203	Plan mobilité	0.00	0	0		0.00
130	1300	DEVCOM	0.00	0	3'093'600		3'020'793.24
140	1401	Culture	0.41	706'300	710'600	-0.61%	1'485'006.34
150	1500	SOI	0.00	0	6'209'500		6'916'367.90
160	1600	Conseil juridique	0.00	0	0		0.00
	1601	Commission de police	0.00	0	1'890'000		1'650'070.48
	1602	Assur. chose et patrimoine	0.00	0	39'900		26'301.46
171	1710	Protocole et relations extérieures	0.00	0	340'500		410'766.77
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.22	381'400	0		0.00
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	0.13	229'600	0		0.00
193	1930	Service d'urbanisme	1.07	1'823'700	0		0.00
		DIRECTION	100.00	171'127'900	186'493'900	-8.24	190'257'891.06
		EXCÉDENT DE CHARGES		-238'406'300	-218'440'800	-9.14	-229'583'603

La Direction CD (ex-AGC) a été fortement remaniée au début de la présente législature, de sorte que la comparaison avec le budget 2016 et les comptes 2015 n'est pas aisée. Ainsi par exemple, le Secrétariat municipal a absorbé en début de législature des entités aussi diverses que la Commission de police, le Service juridique ou encore les assurances chose et patrimoine. Un Secrétariat général de la Direction a de plus été créé (sachant que le Secrétariat municipal a une vocation davantage transversale), qui accueille désormais en son sein la Commission immobilière (ce qui était déjà le cas depuis longtemps dans l'ancienne Direction du logement et de la sécurité publique), la direction de projet Métamorphose, le bureau du développement immobilier et la comptabilité de direction. Enfin, le Service d'urbanisme a été transféré au sein de la Direction. Le service des finances s'est assuré que ces remaniements s'effectuent sans charges supplémentaires ou créations de postes non prévues. Le chef comptable de la Direction a transmis à la sous-commission des tableaux détaillés des charges des services remaniés, permettant de s'en assurer. Bien que ces tableaux ne soient pas reproduits ici, ceux-ci permettent de constater que le budget 2017 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) marque bien une volonté de maîtrise des charges.

1103 Secrétariat municipal

1103.300 La rubrique 1103.300 concerne notamment le paiement des scrutateurs lors des votations et élections est équivalent CHF 308'500.- Bien que pour les prochaines élections, la Ville ait abandonné l'emplacement de Beaulieu au profit de la salle des fêtes de Grand-Vennes, permettant des économies (qui se retrouvent à la rubrique 1103.319), l'observation ci-dessous a été formulée.

Observation des commissaires : la Municipalité est invitée à demander au Canton que ce dernier prenne en charge l'entier des frais relatifs aux prochaines élections cantonales (y compris le paiement des scrutateurs).

1401 Service de la Culture

1401.365 Au niveau des revenus du service de la culture, une baisse importante par rapport aux comptes 2015 (-52,44%) a été relevée par la sous-commission. Elle s'explique par la fluctuation des recettes provenant du sponsoring (recettes diverses), obtenu en 2015 par les musées communaux pour leurs différentes expositions, soit un montant global de CHF 746'400.-. Ce sponsoring, dont les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés, permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel des commissaires d'exposition, visites guidées, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, frais de transport des œuvres, etc.). L'absence de recettes budgétée en 2017 au titre du sponsoring ne veut donc pas dire qu'aucune recette ne sera dégagée par ce biais.

1401 Service de la Culture

1401.365 Cette rubrique intègre la subvention pour l'Association des musées de Lausanne et Pully à hauteur de CHF 118'000.-. Le Canton met le même montant que la Ville mais Pully ne participe pas à son financement.

Observation des commissaires : la Municipalité est invitée à proposer à la Commune de Pully de participer au financement de cette association.

1800 Contrôle des finances de la Ville

1800.434 Le Contrôle des finances lausannois (CFL) procède à l'audit externe de sociétés, notamment immobilières, liées à la Ville, et la partie de l'audit des comptes communaux relatifs à certains services commercialisés est désormais facturé. Les recettes apparaissent à cette rubrique ; ainsi,

CHF 45'000.- ont par exemple été payés par Eauservice, et CHF 207'000.- aux SIL. A noter enfin que les rapports d'audit (à l'exclusion des rapports de révision des sociétés tierces pour lesquelles le CFL est organe de révision) du CFL peuvent être consultés sur demande et sur place par les membres de la COGES et de la COFIN ; ils ne peuvent en revanche leur être transmis.

Observations des commissaires : La Municipalité est invitée à faire apparaître sous forme d'imputations internes les frais de révisions pour les autres Directions.

Conclusion de la sous-commission :

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de cette direction par :

Oui : 11. Non : 0. Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Benoît Gaillard et Fabrice Moscheni.

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc/bud/ cptes.%
Charges	161 886 500.27	269'456'700	277'413'500	7'956'800	2.95	71.36
Revenus	82 278 720.35	191 371 700	195'398'300	4'026'600	2.10	137.48
Excédent Charges(-) revenus(+)	-79 607 779.92	-78 085 000	-82'015'200	-3'930'200	-5.03	-3.02

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction%
1182.5	161 099 00	1200	164 020 700	17.5	2'921'700	1.81	59.12

SE - Charges par service

	CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
200 2000	Secrétariat général	1.34	3 716 200	4 013 700	-7.41	3 487 833.16
200 2001	Taxis	0.31	854 600	919 500	-7.06	687 251.51
220 2200	Economie	2.26	6 262 800	5 068 900	23.55	4 694 167.11
220 2201	Inhumations et incinérations	1.18	3 278 700	3 256 900	0.67	3 236 403.16
230 2300	Contrôle des habitants	1.78	4 938 600	4 984 700	-0.92	4 804 282.23
241 2410	Corps de police	37.27	103 405 000	102 986 900	0.41	100 070 449.78
250 2500	Secours et incendie	9.85	27 327 000	26 779 100	2.05	25 665 037.18
250 2501	Office de la sécurité civile	2.49	6 918 000	6 261 400	10.49	6 087 637.69
250 2502	Groupe sanitaire	3.71	10 298 900	10 201 200	0.96	10 396 175.01
250 2503	Pompes funèbres officielles	1.02	2 826 900	2 823 000	0.14	2 757 263.44
291 2910	Eau potable	25.53	70 822 000	67 177 600	5.43	
291 2911	Evacuation eaux claires et usées	4.72	13 095 400	12 456 900	5.13	
291 2912	Traitement des eaux usées	8.53	23 669 400	22 526 900	5.07	
	TOTAL	100.00	277 413 500	269 456 700	2.95	161 886 500.27

SE - Revenus par services

		REVENUS	part des produits %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud. %	Comptes 2015
200	2000	Secrétariat général	0.87	1 697 100	1 126 200	50.69	1 054 312.11
200	2001	Taxis	0.34	660 800	652 600	1.26	514 800.00
220	2200	Economie	6.01	11 752 000	12 084 000	-2.75	11 066 123.22
220	2201	Inhumations et incinérations	1.25	2 444 100	2 392 600	2.15	2 394 520.96
230	2300	Contrôle des habitants	0.88	1 726 000	1 803 000	-4.27	1 771 750.00
241	2410	Corps de police	21.76	42 521 200	45 267 000	-6.07	40 810 261.78
250	2500	Secours et incendie	5.99	11 698 900	10 944 000	6.90	10 565 479.70
250	2501	Office de la sécurité civile	1.21	2 373 500	1 572 300	50.96	1 719 743.27
250	2502	Groupe sanitaire	5.08	9 919 400	9 765 000	1.58	9 526 190.49
250	2503	Pompes funèbres officielles	1.47	2 868 500	2 828 600	1.41	2 855 538.82
291	2910	Eau potable	36.32	70 972 000	67 952 600	4.44	
291	2911	Evacuation eaux claires et usées	6.70	13 095 400	12 456 900	5.13	
291	2912	Traitement des eaux usées	12.11	23 669 400	22 526 900	5.07	
		TOTAL	100.00	195 398 300	191 371 700	2.10	82 278 720.35
		EXCÉDENT DE CHARGES		82 015 200	78 085 000	5.03	79 607 779.92

La Direction de la sécurité et de l'économie reprend la plupart des services de l'ancienne Direction de l'intégration, des sports et de la protection de la population. Les services des sports et des assurances sociales et le bureau lausannois pour les immigrés ont rejoint une autre direction, tandis que le service de l'eau et le corps de police l'ont rejointe, ainsi que l'observatoire de la sécurité, les correspondants de nuit et la partie « statistiques » du service du développement et de la communication. Comme il est de coutume pour les premiers budgets de la législature après recomposition, la mise en évidence des changements est donc rendue, pour certaines unités, plus difficile.

En particulier, la comparaison avec les chiffres 2015 (comptes) est tronquée pour ce qui est du service de l'eau car, tel qu'il est actuellement constitué, il n'avait pas son pendant durant l'exercice 2015 (le traitement des eaux usées appartenait à l'ancien service de l'assainissement, qui n'existe plus sous cette forme, et par ailleurs les opérations comptables liées à la nouvelle société Epura SA ont dû être intégrées.

En dehors des changements liés aux transferts de services, l'évolution principale s'observe avec la transformation de ce qui est désormais l'ex-service de la police du commerce en

service de l'économie, structuré en trois offices (d'appui économique et de statistique, issu du transfert en provenance du DEVCOM ; des autorisations commerciales et des manifestations ; des inhumations) et deux bureaux (finances et gestion ; lac). La volonté affichée, avec un renforcement à hauteur de 1.6 EPT déplacés du Corps de police, est de donner une nouvelle orientation au travail du service, en direction de l'accompagnement des projets et des initiatives.

2000 Secrétariat général

2000.365 Les subventions qui restent sont un transfert de montants qui figuraient précédemment au budget du service du développement et de la communication et qui concernent l'encouragement des initiatives économiques.

2000.490 Pour les entités dont les prestations sont commercialisées (eau, pompes funèbres, Epura), les prestations du secrétariat général pour la comptabilité sont facturées (les prestations RH étant, elles, facturées par le service du personnel, à l'exception du cas d'Epura qui se fait facturer 17k d'activité du SG).

2001 Taxis

2001.319 Dans le cadre de la procédure budgétaire pour 2017, le montant de la contribution lausannoise au fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a été déterminé sur la base de la contribution ordinaire. Or, le mercredi 12 octobre (donc après la publication du projet de budget municipal), le Conseil intercommunal de l'association de communes a décidé de reconduire, pour 2017, le prélèvement d'une contribution supplémentaire des communes membres à hauteur de CHF 0.30 par habitant. Le décompte était établi sur la base d'un chiffre de 138'000 habitants, cela signifie pour Lausanne que le budget de ce poste est inférieur de CHF 41'400 à ce qui devra être effectivement payé. Pour tenir compte de cet état de fait, un amendement technique est proposé (voir chapitre amendement), car la décision du conseil intercommunal s'impose à la Ville.

Valeur actuelle CHF 542'300.-

Montant manquant CHF 41'400 (CHF 0.30 pour 138'000 habitants)

Valeur proposée **CHF 583'700.-**

220 Service de l'économie

Les transferts de postes du corps de police au bénéfice de ce service permettent de créer, d'une part, un poste de chef de l'office des autorisations commerciales et des manifestations et, d'autre part, de renforcer le bureau des finances et de la gestion.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Secours et incendie

2500.434 En plus des éléments indiqués dans le commentaire, la facturation des prestations de police du feu (qui est courante dans les autres communes vaudoises) apportera de nouvelles recettes.

291 Service de l'eau

2910 Eau potable

2910.318 Le système actuel de gestion informatique des données géographiques de l'évacuation des eaux, fourni par une entreprise commerciale, arrive en fin

de cycle. Son remplacement est envisagé sur la base d'un développement conjoint avec le Service intercommunal de gestion (SIGE) (qui fournit dix communes de la Riviera en eau potable) et le Service des eaux de Pully, à partir d'un logiciel fondé sur des ressources open source.

2912 Traitement des eaux usées

Cette unité représente les comptes de l'activité de la station d'épuration (STEP). Le budget d'exploitation 2017 de cette unité nécessite quelques explications des différentes transactions comptables qui ont lieu avec EPURA SA et qui génèrent une augmentation des produits et des charges, mais qui est en partie compensée.

2912.434 Les charges de personnel de cette activité ainsi que quelques autres frais de faible importance sont financés en direct par l'unité 2912. Une facturation totale de ces charges à la société EPURA SA est prévue pour un montant de CHF 5'751'800

2912.318 La société EPURA SA comptabilise le solde de toutes les autres charges nécessaires au fonctionnement de la STEP telles que les marchandises, l'énergie, l'amortissement et les intérêts des infrastructures. Elle refacture à la Ville de Lausanne (à l'unité 2912) l'ensemble de ses frais y compris les charges salariales précédemment facturées par la Ville de Lausanne, d'où l'augmentation de charges. Cette facture de EPURA SA à la Ville de Lausanne est budgétée à CHF 17'647'100.-

2912.452 La Ville de Lausanne se charge d'établir la refacturation aux communes membres de la CISTEP pour les prestations d'épuration des eaux. Le montant prévu d'être facturé aux communes participantes est de CHF 6'705'300.- selon un décompte des bassins versants et des volumes d'eau concernés en 2015.

2912.434 Le solde des charges restantes doit être assumé par les utilisateurs lausannois au travers de nouvelles taxes déjà votées, pour un montant de CHF 10'352'700.-

2912.480 La différence restante entre les charges et les produits est compensée par un prélèvement sur les fonds de réserve de CHF 749'100.-

Cette façon de comptabiliser les divers mouvements financiers génère donc une prise en compte double des frais de personnel dans l'entité 2912, compensée par la refacturation au poste 2912.434.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction SE.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de cette direction par :

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler et Henri Ricart.

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc./bud/ cptes.%
Charges	118'401'479.77	123'946'800	129'771'300	5'824'500	4.70	9.60
Revenus	69'337'595.78	71'842'100	72'975'700	1'133'600	1.58	5.25
Excédent charges (-) revenus(+)	-49'063'883.99	-52'104'700	56'795'600	-4'690'900	-9.00	-15.76

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction%
582.9	69'871'70	595.8	73'209'100	12.9	3'337'400	4.78	56.41

SCS – Charges par services

		CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
300	3000	Secrétariat général	2.35	3'045'400	0	100.00	0
381	3810	Service des sports	24.96	32'384'900	30'639'500	5.70	30'454'141.97
391	3910	Service des assurances sociales	8.45	10'960'200	11'104'500	-1.30	10'824'753.20
392	3920	Service social (adm. service)	1.00	1'303'500	1'445'700	-9.84	1'506'711.15
	3921	Unités support	1.32	1'706'900	1'675'900	1.85	1'492'607.23
	3922	Unités prestations	32.35	41'977'700	40'959'800	2.49	38'057'590.14
	3923	Subventions et aides individuelles	9.83	12'761'300	12'303'300	3.72	11'433'797.16
393	3930	Service du travail (adm. service)	1.85	2'403'900	2'399'500	0.18	2'273'338.47
	3931	Inspection du travail Lsne	0.85	1'102'400	1'158'000	-4.80	1'111'004.75
	3932	Office régional de placement	9.43	12'232'200	12'292'200	-0.49	12'080'323.40
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	1.25	1'618'400	1'843'700	-12.22	1'263'177.27
	3934	Emploi Lausanne	6.38	8'274'500	8'124'700	1.84	7'904'035.03
		DIRECTION	100.00	129'771'300	123'946'800	4.70	118'401'479.77

SCS – Revenus par services

		REVENUS	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud. %	Comptes 2015
300	3000	Secrétariat général	1.47	1'069'500	0	100.00	0
381	3810	Service des sports	6.50	4'742'900	4'835'400	-1.91	4'995'948.17
391	3910	Service des assurances sociales	9.78	7'134'400	7'065'200	0.98	6'982'269.99
392	3920	Service social (adm. service)	0.40	293'000	293'300	-0.10	306'558.84
	3921	Unités support	1.26	916'900	921'000	-0.45	922'837.85
	3922	Unités prestations	49.15	35'864'100	35'560'700	0.85	34'068'447.85
	3993	Subventions et aides individuelles	1.46	1'064'800	1'073'000	-0.76	1'012'143.47
393	3930	Service du travail (adm. service)	0.71	516'700	510'400	1.23	496'428.86
	3931	Inspection du travail Lsne	0.26	186'700	175'000	6.69	202'830.59
	3932	Office régional de placement	16.66	12'156'200	12'224'100	-0.56	12'013'424.36
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	2.22	1'618'400	1'843'700	-12.22	1'263'177.27
	3934	Emploi Lausanne	10.16	7'412'100	7'340'300	0.98	7'073'528.53
		DIRECTION	100.00	72'975'700	71'842'100	1.58	69'337'595.78
		EXCÉDENT DE CHARGES		56'795'600	52'104'700.00	-9.00	49'063'883.99

Les charges sont en augmentation au Secrétariat général en raison de sa création, au Service des sports (CHF +1'745'400.00) et au Service social (CHF +1'364'700.00).

L'augmentation des charges au Service des sports s'explique principalement par le début de l'amortissement du crédit relatif à la création d'un centre de football et d'athlétisme au Centre sportif de la Tuilière et au Service social par l'augmentation des effectifs de 9.15 EPT aux Unités de prestations.

Les charges sont en légère diminution au Service des assurances sociales essentiellement en raison de la baisse constante de l'aide individuelle au logement (CHF -144'300.00) et au Service du travail en raison de la création de l'Unité spécialisée ORP-CSR dont les charges, et les revenus, ont été surévalués (CHF -186'700.00).

Les revenus sont en augmentation au Secrétariat général suite à sa création, au Service des assurances sociales (+ CHF 69'200.00) et au Service social (CHF + 290'800.00) en raison de l'augmentation des participations du canton et en diminution au Service des sports en raison de la suppression de la redevance du droit de superficie pendant la durée des travaux du centre sportif de Malley (CHF - 92'500.00) ainsi qu'au Service du travail en raison de la

création de l'Unité spécialisée ORP-CSR dont les revenus, et les charges, ont été surévalués (CHF - 203'400.00).

3810 Service des sports

- 3810.318 En compensation partielle de l'augmentation du poste 3810.315 une baisse des mandats d'études externes est prévue.
- 3810.365 Le Tour de Romandie faisant étape à Lausanne tous les deux ans, la subvention sera versée, dès 2017, de manière linéaire chaque année à l'association organisatrice de l'étape lausannoise.
- 3810.365 La subvention au Lausanne Young Master Chess Tournament est supprimée car ce tournoi n'aura plus lieu Elle est reportée sur le Panathlon Family Games qui est une manifestation qui permet aux jeunes et à leur famille de s'initier à divers sports tels que l'athlétisme, le basket, l'aviron, le beach volley, le bob, le hockey sur terre, le football, la lutte, le tennis, le tir-à-l'arc et la voile.

3923 Subventions et aides individuelles

- 3923.365 Les subventions au Bureau information femmes « BIF », Compagna-SOS aide en gare, CROEPI, Faire le pas, Association des familles parentales et recomposées et Fondation Soins Lausanne sont reprises par le Canton.
La subvention au Point d'Eau est petit à petit reprise par le Canton.
- 3923.366 La prise en charge des abonnements TL pour bénéficiaires de PC AVS/AI (CHF 10.00 par mois pour l'achat d'un abonnement) ne faisant pas l'objet d'une information aux bénéficiaires une baisse de subvention est budgétée.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction SCS

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget par :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Madame Anne-Françoise Decollogny et de Monsieur Jean-François Cachin.

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc/bud/cptes.%
Charges	200'600'633.01	162'254'000	166'382'400	4'128'400	2.54	-17.06
Revenus	170'823'367.77	117'171'600	122'442'400	5'270'800	4.50	-28.32
Excédent charges (-) revenus (+)	-29'777'265.24	-45'082'400	-43'940'000	1'142'400	2.53	-47.56

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction%
591.6	71'842'700	572.0	71'793'700	-19.6	-49'000	-0.07	43.18

LEA - Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
401	4010	Secrétariat général	1.46	2'432'400	0		0.00
410	4100	Coordination et cadastre	4.00	6'647'300	9'755'900	-31.86	7'305'824.63
440	4400	Architecture	3.20	5'324'000	5'303'400	0.39	5'550'904.03
451	4510	Parcs et domaines	29.91	49'773'100	51'292'700	-2.96	50'810'259.79
490	4900	Logement et gérances	46.83	77'914'600	72'440'900	7.56	112'977'109.98
491	4910	Organisation et informatique	14.60	24'291'000	23'461'100	3.54	23'956'564.58
		DIRECTION	100.00	166'382'400	162'254'000	2.54	200'600'633.01

LEA - Les revenus par service

		REVENUS	part des revenus %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
401	4010	Secrétariat général	0.40	483'300	0		0
410	4100	Coordination et cadastre	7.69	9'415'000	10'419'300	-9.64	9'482'686.04
440	4400	Architecture	0.09	106'100	76'100	39.42	141'031.06
451	4510	Parcs et domaines	9.98	12'221'800	12'005'700	1.80	11'413'378.57
490	4900	Logement et gérances	76.62	93'819'800	88'461'000	6.06	142'869'904.10
491	4910	Organisation et informatique	5.22	6'396'400	6'209'500	3.01	6'916'367.90
		DIRECTION	100.00	122'442'400	117'171'600	4.50	170'823'367.77
		EXCÉDENT DE CHARGES		43'940'000	45'082'400	-2.53	29'777'265.24

Le budget 2017 de la direction Logement, environnement et architecture présente deux caractéristiques principales. Il faut mentionner tout d'abord la répartition nouvelle des services au sein des directions créées en ce début de législature. Les services constituant la direction LEA sont le Secrétariat général (SGLEA), le Service de la coordination et du cadastre (SCC), le Service d'architecture (ARCH), le Service des parcs et domaines (SPADOM), le Service d'organisation et d'informatique (SOI), le Service du logement et des gérances (SLG).

Il faut remarquer ensuite une volonté de la Municipalité – et une nécessité - qu'ont rappelée tous les chefs et cheffes de services, à savoir une maîtrise des dépenses.

A part le regroupement de différents services rattachés précédemment à d'autres directions, l'autre changement significatif est la création du secrétariat général qui reprend

une partie de la mission de coordination assumée à ce jour par le Service de la coordination et du cadastre. La réorganisation n'a pas empêché une comparaison des budgets service par service puisque les documents nécessaires ont été mis à disposition.

4100 Service de la coordination et du cadastre

4100.331 L'explication figurant dans les « Renseignements complémentaires » est erronée. Il s'agit principalement du transfert des amortissements des objets « Métamorphose » à la direction Culture et développement urbain.

4100.390 Augmentation due à la facturation des intérêts résultant des dépenses prévues dans le cadre des crédits d'études pour Pôle Gare et Léman 2030

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction LEA.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget par :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Monsieur Vincent Brayer et Madame Séverine Evéquo (en remplacement de Madame Sara Gnoni).

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc/bud/cptes.%
Charges	190'731'105.78	197'890'900	202'502'800	4'611'900	2.33	6.17?
Revenus	52'337'288.83	53'382'400	57'691'600	?'4'309'200	8.07	10.23?
Excédent charges (-) revenus (+)	-138'393'816.95	-144'508'500	-144'811'200	-302'700	-0.21	-2.05

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction %
838.6	95'493'500	844.2	95'674'700	5.6	181'200	0.19	47.25

EJQ – Charges par services

		CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
501	5010	SG-Administration du service & institutions subventionnées	10.04	20'336'200	20'079'300	1.28	19'915'135.26
	5011	Accueil vacances	2.43	4'916'100	4'903'600	0.25	4'633'611.72
	5012	Institutions d'éducation	2.00	4'056'500	4'137'900	-1.97	3'692'012.73
	5013	Cultes et temples	2.04	4'128'200	4'051'500	1.89	3'787'350.07
541	5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie	3.47	7'019'500	6'996'700	0.33	6'945'928.35
542	5420	Office de santé	2.12	4'286'600	4'561'900	-6.03	3'983'444.22

	5421	Office dentaire	1.87	3'786'200	3'858'900	-1.88	3'384'418.00
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	29.31	59'353'400	56'435'800	5.17	56'199'861.17
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	30.84	62'443'200	61'057'000	2.27	57'046'287.38
	5901	Institutions subventionnées	15.88	32'176'900	31'808'300	1.16	31'143'056.88
		DIRECTION	100.00	202'502'800	197'890'900	2.33	190'731'105.78

EJQ – Revenus par services

		REVENUS	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud. %	Comptes 2015
501	5010	SG-Administration du service & institutions subventionnées	1.87	1'078'100	1'231'900	-12.48	1'245'267.06
	5011	Accueil vacances	1.66	956'600	917'100	4.31	840'072.02
	5012	Institutions d'éducation	6.34	3'658'000	3'729'500	-1.92	3'283'513.02
	5013	Cultes et temples	0.38	220'600	226'600	-2.65	223'901.63
541	5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie	11.07	6'387'700	6'403'000	-0.24	6'350'313.01
542	5420	Office de santé	6.20	3'576'300	3'541'200	0.99	3'554'005.86
	5421	Office dentaire	4.45	2'568'500	2'759'400	-6.92	2'523'445.52
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	20.88	12'047'400	8'530'800	41.22	9'437'470.52
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	44.57	25'716'000	24'655'100	4.30	22'260'203.43
	5901	Institutions subventionnées	2.58	1'482'400	1'387'800	6.82	2'619'096.76
			100.00	57'691'600	53'382'400	8.07	52'337'288.83
		EXCÉDENT DE CHARGES		144'811'200	144'508'500	0.21	138'393'816.95

590 Service d'accueil de jour et de l'enfance (SAJE)

Le service créera cette année 78 places d'accueil pour les 0-4 ans et 91 places pour les 6-11 ans, soit un total de 169 places en 2017. Ces places sont financées par une économie de 300'000 CHF dans le service notamment grâce à une meilleure gestion des réfectoires scolaires et des repas. L'autre partie du financement (720'000 CHF) est liée à une anticipation de l'augmentation de 1% du taux de subvention sur les salaires éducatifs et qui est versé par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette augmentation survient grâce au paquet de le RIE 3

au Grand Conseil qui prévoit une participation accrue du Canton et des employeurs en faveur de la FAJE.

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

Personnel Le service d'accueil de jour connaît une grosse augmentation de +10.15 EPT et se trouve donc à 471.26 EPT pour le budget 2017.

Le déménagement et la reprise de la gestion du BIP-BIP par le CVAJ (centre vaudois d'aide à la jeunesse) entraînent la « disparition » de -5.45 EPT. Il est à noter que ces postes disparaissent en tant qu'employés communaux mais que les emplois et les salaires restent financés par la commune sous la forme de subventions à la structure Valentin (ex BIP-BIP).

Le CVE des Diablerets reçoit une augmentation de +1.5 EPT.

Le CVE Prélaz et Valency reçoit +0.35 EPT d'assistante de direction, +1.4 EPT de personnel éducatif et +0.45 EPT de personnel logistique.

Un poste à +0.3 EPT de secrétaire est créé pour le projet de politique familiale.

L'APEMS de Montolivet reçoit +1.85 EPT de personnel éducatif.

Création d'un pool de remplaçants fixes pour les centres de vies enfantines municipaux +5.6 EPT (5 EPT de personnel éducatif et 0.6 EPT d'assistant administratif).

Transfert de -0.3 EPT à la direction des sports et de la cohésion sociale.

Création de +4.45 EPT de personnel éducatif dans le cadre du préavis 2016/25 (Extension du collège des Églantines).

5900.303-309 Ces variations sont liées aux variations d'EPT enregistrées par le service.

5900.313 Économie d'échelle (-98'000 CHF, soit environ -4.4%) sur les denrées destinées aux réfectoires, mais aussi sur les tarifs des repas achetés et issus d'une production externe.

5900.434 Les redevances et prestations facturées sont en augmentation (+311'400 CHF) en raison des montants payés par les parents des élèves qui bénéficieront des nouvelles places d'accueil de jour et celle en APEMS.

5900.451 La participation du canton aux charges augmente (+334'100 CHF). Cette hausse est liée à une anticipation de l'augmentation de 1% du taux de subvention sur les salaires éducatifs qui est versé par la FAJE

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction EJQ.

Amendement :

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget par :

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Pierre Ethenoz et Gianni-John Schneider

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc/bud/ cptes. %
Charges	167'501'440	195'451'900	200'518'500	5'066'600	2.59	19.71
Revenus	651'367'048	691'090'800	680'841'600	-10'249'200	-1.48	4.53
Excédent charges (-) revenus (+)	483'865'609	495'638'900	480'323'100	-15'315'800	-3.09	-0.73

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Ecart %	Charges Direction %
654.5	81'316'500	658.2	81'661'000	3.7	-344'500	-4.78	41.78

		Budget				Ecart budget 2017 / 2016		Comptes 2015
		2017	%	2016	%	Montant	%	Montant
Charges								
601	Secrétariat général (SGFIM)	13'553'000	6.76	11'453'600	5.86	2'099'400	18.33	11'237'797
670	Achats et logistique (SALV)	9'038'500	4.51	8'837'600	4.52	200'900	2.27	8'682'926
690	Finance (SFIN)	59'131'400	29.49	64'466'200	32.98	-5'334'800	-8.28	77'042'324
691*	Personnel (SPEL)	-2'306'000	-1.15	-6'380'200	-3.26	4'074'200	-63.86	12'794'939
692*	Routes et mobilité (RM)	63'497'000	31.67	60'511'300	30.96	2'985'700	4.93	57'743'453
693**	Propreté urbaine (PUR)	57'604'600	28.73	56'563'400	28.94	1'041'200	1.84	**
Total des charges		200'518'500	100.00	195'451'900	100.00	5'066'600	2.59	167'501'440

		Budget				Ecart budget 2017 / 2016		Comptes 2015
		2017	%	2016	%	Montant	%	Montant
Revenus								
601	Secrétariat général (SGFIM)	68'200	0.01	50'200	0.01	18'000	35.86	52'361
670	Achats et logistique (SALV)	7'044'700	1.03	7'082'700	1.02	-38'000	-0.54	6'795'096
690	Finance (SFIN)	583'571'200	85.71	594'470'000	86.02	-10'898'800	-1.83	589'715'311
691*	Personnel (SPEL)	7'097'200	1.04	6'959'100	1.01	138'100	1.98	7'620'613
692*	Routes et mobilité (RM)	41'198'000	6.05	40'524'900	5.86	673'100	1.66	47'183'667
693**	Propreté urbaine (PUR)	41'862'300	6.15	42'003'900	6.08	-141'600	-0.34	**
Total des revenus		680'841'600	100.00	691'090'800	100.00	-10'249'200	-1.48	651'367'048

Total des revenus ./. charges **480'323'100** **495'638'900** **-15'315'800** **483'865'609**

* Chiffres retraités pour permettre la comparaison

** Comptes 2015 non retraités

6900 Finances

6900. 322 Intérêts de la dette

Deux emprunts pour un montant de CH 150 mios arrivent à échéance en 2017. Ces emprunts sont au taux moyen de 2.85 %. Pour ces renouvellements, la baisse des taux d'intérêts et un changement de la politique d'emprunt de la Ville qui privilégie le court terme afin de bénéficier des taux les plus bas explique l'essentiel de la variation constatée au budget 2017.

6900.400-401 Recettes fiscales

Le budget de recettes pour l'année 2017 est principalement marqué par une diminution des recettes fiscales de CHF 11.4 mios. La composition de ce montant est la suivante :

L'anticipation de la RIE III, due à la troisième baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de capitaux, qui est passé de 9.5 % en 2013 à 9.0 % pour 2014, à 8.5% en 2016 et à 8 % dès le 1.1.2017. Cette baisse de taux à une conséquence estimée à :	./ 5.0 mios
– La baisse des impôts due à un contexte économique fragilisé est estimée à	./ 8.5 mios
– Les prévisions d'impôts sur les personnes physiques sont en progression de	+ 2.5 mios
– Les autres impôts (fonciers, successions et donations) sont en diminution de	<u>./ 0.4 mio</u>
Total	<u>./ 11.4 mios</u>

Le principe de prudence a été appliqué pour le calcul des entrées fiscales 2017. Les éléments qui ont été pris en compte sont les prévisions de Statistique Vaud et du CREA de juillet 2016 (institut de macroéconomie appliquée de la faculté HEC de l'UNIL) en terme d'évaluation du PIB vaudois. La prévision a été également ajustée en fonction des entrées fiscales effectives de 2016. Le budget tient aussi compte de la baisse des recettes fiscales dues à l'impôt à la source. En effet, l'année 2017 prend en compte la fin du rattrapage de l'impôt à la source par le Canton. La situation de cet impôt devrait maintenant être à jour.

6900.452 Revenu des participations

Il est à relever la baisse importante du dividende d'EOS qui est passé de CHF 40 mios en 2012 à CHF 2 mios en 2017.

6910 Service du Personnel

Un montant de CHF 20 mios est prévu en diminution des charges de personnel. Il s'agit d'une estimation des « non-dépenses sur salaires » qui concernent des vacances de postes, des délais de remplacement, des variations naturelles d'effectifs, etc. Ces non-dépenses sont centralisées au Service du personnel. Le calcul du montant porté au budget correspond à la moyenne des non-dépenses sur quatre ans, soit de 2012 à 2015.

Le budget du personnel tient aussi compte de la mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux (Equitas) conformément au rapport-préavis N° 2016/14 du 3 mars 2016. Celui-ci prévoit un coût de la transition salariale (chiffre 7.3 du rapport-préavis) qui représente la différence entre la masse salariale actuelle et celle du nouveau modèle de rémunération. Ce coût est réparti sur 3 ans afin de limiter l'effet sur les finances de la Ville. Pour le budget 2017, le rapport-préavis prévoit un montant de CHF 4.3 mios.

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction FIM.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget par :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli et Stéphane Wyssa.

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Ecart B17-B16	Diff. %	éc./bud/cptes. %
Charges	486'576'266.60	489'275'600	469'688'500	-19'587'100	-4.00	-3.47
Revenus	548'927'375.13	547'659'600	516'286'700	-31'372'900	-5.73	-5.95
Excédent charges (-) revenus (+)	62'351'108.53	58'384'000	46'598'200	-11'785'800	-20.19	-25.26

EPT 2016	Charges 2016	EPT 2017	Charges 2017	Différence EPT 17-16	Différence CHF 17-16	Charges Ville %	Charges Direction %
553.35	74'754'700	554.75	74'765'300	1.40	10'600	4.03	15.92

SIL – Charges par service

	CHARGES	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud %	Comptes 2015
70	Secrétariat Général	2.76	12'984'800	8'095'100	37.66	5'924'232.51
71	Finances, administration et développement	4.51	21'181'900	23'802'300	-12.37	23'939'908.66
74	Gaz et chauffage à distance	35.75	167'891'700	191'899'700	-14.30	172'133'138.70
76	Electricité	43.42	203'923'900	202'368'000	0.76	222'631'976.62
77	Multimédia	10.21	47'950'200	49'254'400	-2.72	49'094'943.43
78	Service commercial	3.35	15'756'000	13'856'100	12.06	12'852'066.68
	DIRECTION	100.00	469'688'500	489'275'600	-4.17	486'576'266.60

SIL – Revenus par service

	REVENUS	part des charges %	Budget 2017	Budget 2016	éc./bud. %	Comptes 2015
70	Secrétariat Général	2.14	11'052'200	6'303'300	42.97	5'742'850.66
71	Finances, administration et développement	4.10	21'181'900	23'802'300	-12.37	23'939'908.66
74	Gaz et chauffage à distance		202'983'000	228'118'800	-12.38	211'543'572.77
76	Electricité	42.20	217'876'300	222'049'600	-1.92	245'505'186.91
77	Multimédia	9.28	47'930'300	54'341'300	-13.38	49'946'327.52
78	Service commercial	2.96	15'263'000	13'044'300	14.54	12'249'528.61
	DIRECTION	100.00	516'286'700	547'659'600	-6.08	548'927'375.13

	EXCÉDENT DE CHARGES		46'598'200	58'384'000	-20.19	62'351'108.53
--	----------------------------	--	-------------------	------------	--------	---------------

Tant les charges (-4.1%) que les revenus (-6.1%) des Services industriels accusent une baisse importante ; et si l'excédent des revenus budgétés s'élève à environ 46 millions de francs, il est en baisse de près de 12 millions par rapport au budget 2016.

Cette baisse de l'excédent s'explique par une augmentation des charges payées à d'autres directions de la ville, et par une baisse des revenus liés à de moindres prélèvements dans les réserves.

Premièrement, donc, le budget prévoit une facturation plus précise et étendue que par le passé de services fournis par d'autres directions aux SIL (près de 10 millions d'augmentation sur les rubriques .318 ; et les imputations internes sont en augmentation de 4.7 millions, sur les rubriques .390) ; cette facturation est rendue nécessaire par le mode de calcul exigé des autorités de supervision pour déterminer les coûts de l'énergie facturables aux clients finaux. En ce sens, elle témoigne d'un changement des manières de compter au sein de l'administration (et donc de déterminer des coûts, et, ultimement, des prix) plutôt que d'un changement substantiel d'activité.

Deuxièmement, l'exercice du budget 2017 se caractérise par un moindre prélèvement sur les réserves (près de 23 millions de prélèvements en moins par rapport au budget 2016, et 1.7 million de versements en plus dans les réserves ; rubriques .480 et .380 respectivement).

Par ailleurs, le contexte international turbulent, marqué par une baisse continue ces dernières années des prix de l'énergie due à l'explosion des énergies non conventionnelles (gaz de schiste, etc.) et à la transition énergétique allemande, explique une baisse des charges. Mais si l'on considère que la baisse du prix de vente de l'énergie, en particulier du gaz, reflète la baisse de son prix d'achat, le bilan s'équilibre. En fait, la marge du gaz est même en légère hausse car la répercussion des prix d'achat moindres ne se fait pas directement sur les prix de vente; ceci dit le gaz, qui est surtout utilisé pour le chauffage, reste un revenu volatil – fortement dépendant des conditions météorologiques. Quant à la marge dégagée sur l'électricité, elle reste faible car ses tarifs sont fortement régulés et dépendent en partie – en ce qui concerne l'utilisation des réseaux – des taux d'intérêt qui sont actuellement très bas.

Au final, et si nous prenons en compte les éléments susmentionnés, c'est paradoxalement plutôt un constat de stabilité tant des charges que des revenus que nous devons faire

74 Gaz et chauffage à distance

74.315 Premièrement, il y a transfert des travaux de raccordement du gaz « clé en main » à la rubrique 74.318.

Deuxièmement, l'augmentation du budget d'entretien lié aux fuites de gaz se monte à près de 300'000.- Ces augmentations sont importantes et on pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux investir dans le réseau plutôt que budgéter des frais de réparation en hausse. Il semble d'ailleurs que, sous certaines conditions comptables, la pratique dans d'autres services industriels soit de comptabiliser certaines réparations comme des investissements. Le service du gaz justifie néanmoins ces augmentations de frais de réparation par le fait que les crédits-cadres sont partagés par d'autres services de la ville.

76 Electricité

76.312 Ce sont avant tout des baisses de prix qui expliquent la baisse importante des charges ici (près de 9 millions en moins), le coût moyen d'approvisionnement étant budgété en 2016 à 5.942 ct/kWh et en 2017 à 5.339 ct/kWh. Mais le volume est aussi en diminution, du fait de la perte de clients éligibles, le volume des ventes budgété en 2016 était de 845'930'203 kWh, en baisse à 832'283'582 kWh en 2017. Notons que si le prix de l'énergie baisse sur les marchés « spot », la répercussion n'est jamais immédiate pour les clients finaux car les SIL ont des contrats de couverture sur 2-3 ans.

- 76.318 L'augmentation importante (près de 3.5mio) de cette rubrique vient essentiellement d'une facturation plus précise de prestations fournies par la direction des Finances de la Ville.
- 76.434 Le revenu budgété sur cette rubrique est très stable car les charges du réseau sont stables et les prix d'acheminement régulés ; contrairement au prix de vente de l'électricité qui dépend du coût d'approvisionnement, en forte baisse comme nous l'avons vu (voir baisse des ventes en 76.435).
- 76.435 Baisse des ventes de l'électricité (cf. commentaires en 76.312 et 76.434)

Conclusion de la sous-commission :

La sous-commission invite la COFIN à accepter le budget 2017 de la Direction SIL.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget par :

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

Elle vous recommande d'en faire de même.

Amendements soumis à la COFIN

Amendement n°1

1001 Municipalité

1001.317 Déplacement, débours, dédommagements

Diminution proposée de CHF -70'000 par rapport à la valeur actuelle CHF 97'800, nouvelle valeur proposée CHF 27'800.-

Proposition : Groupe La Gauche

Au vote, la COFIN propose de refuser l'amendement par :

Oui : 2

Non : 6

Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même

Amendement n°2

1401 Service de la culture

1103 Secrétariat municipal

Rubriques 1401.365 vers 1103.365 (amendement technique)

Transfert du Service de la culture, rubrique 1401.365 de la subvention de CHF 103'000.- de l'Association des corps de musique lausannois au Secrétariat municipal, rubrique 1103.365.

Proposition : Groupe PLR

Cet amendement a été accepté par la COFIN, il n'est donc pas soumis au vote du Conseil communal. La commission a voté comme suit :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 2

Amendement n°3

2001 Taxis

2001.319 Impôts, taxes et frais divers

2001.319 542'500 (valeur actuelle)
 41'400 (CHF 0.30 pour 138'000 habitants)

583'900 (nouvelle valeur)

Proposition : Sous-commission SE, des explications se trouvent en page 15 du présent rapport.

Cet amendement a été accepté par la COFIN, il n'est donc pas soumis au vote du Conseil communal. La commission a voté comme suit :

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

Amendement n°4

392 Service social Lausanne

3923 Subventions et aides individuelles

3923.366 Subventions et aides individuelles

Proposition : Groupe La Gauche

Amendement d'intention invitant la Municipalité à mieux faire connaître cette possibilité de soutien financier.

Aides individuelles CHF 1'806'600 porté à CHF 1'811'600 (augmentation de CHF 5'000) liée à l'augmentation probable du nombre de demandes de prise en charge des abonnements TL pour prestataires PC AVS/AI lorsque cette subvention sera annoncée aux bénéficiaires.

Cet amendement a été accepté par la COFIN, il n'est donc pas soumis au vote du Conseil communal. La commission a voté comme suit :

Oui : 10

Non : 0

Abstention : 1

Elle vous recommande d'en faire de même.

Amendement n°5

392 Service social Lausanne

3923 Subventions et aides individuelles

3923.365 Subventions à des institutions

Augmentation de CHF 40'000.- de la subvention à Mère Sofia - Colis alimentaires

Proposition : Groupe La Gauche

Au vote, la COFIN n'a pas su se déterminer et a voté comme suit :

Oui : 4

Non : 4

Abstention : 3

3) de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2017.

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

Discussion

M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts), présidente rapportrice de la Commission permanente des finances : – Je souhaite simplement présenter mes plates excuses à la Municipalité et à l'ensemble du Conseil pour ne pas avoir rendu le rapport de la Commission des finances dans le délai imparti.

Le président : – Nous aurons tout d'abord une discussion générale, à la suite de laquelle j'ouvrirai la discussion sur la première direction, à savoir Culture et développement urbain. Je passerai en revue les différents comptes de cette direction, et celles et ceux qui souhaitent déposer des amendements le feront à ce moment. Je vous prie de bien vouloir mentionner le numéro de la rubrique comptable concernée. Si un amendement est déposé, nous ouvrirons la discussion à ce sujet et nous le voterons séance tenante. Une fois que l'ensemble des comptes d'une direction aura été passé en revue, nous voterons la direction. Nous procéderons de cette façon pour l'ensemble des directions, avant de voter les conclusions du préavis.

La discussion générale est ouverte.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Une ombre menaçante plane sur les finances de la Ville, celle de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, la RIE III. Ce gigantesque cadeau fiscal accordé aux propriétaires de grandes entreprises creusera un trou béant dans les finances de la Commune. L'anticipation cantonale en donne un avant-goût, avec environ 20 millions de pertes nettes annoncées pour la Ville de Lausanne soit, pour donner un ordre de grandeur, deux fois le budget du Service des bibliothèques et archives.

A ces 20 millions de pertes prévues par la RIE III cantonale, il faudra ajouter plusieurs millions, voire plusieurs dizaines de millions de pertes liées aux différents abattements de l'imposition du bénéfice prévus par la réforme au niveau fédéral. Ces abattements et astuces – « Patent Box », réserves latentes, intérêts notionnels, déductions pour recherche et développement – videront l'assiette cantonale et communale de l'imposition du bénéfice.

Lorsqu'un grand groupe multinational pourra, en combinant ces astuces, obtenir un abattement de 80 % de son bénéfice avant même le calcul d'impôt, cela reviendra à diviser par cinq le taux d'imposition cantonal et communal. A Lausanne, celui-ci ne sera plus de 6,6 %, comme prévu avec la RIE III cantonale, mais de 1,3 % si le Canton applique l'ensemble de ces abattements et astuces et rabais. Ainsi, une entreprise qui fait un million de bénéfice ne payera que 13 000 francs de francs aux caisses cantonale et communale. Pour donner un point de comparaison qui illustre l'injustice profonde de cette réforme, un couple marié, avec 80 000 francs de revenu imposable paiera la même chose.

Cette réforme est tellement injuste et mettra à ce point en péril les finances des villes suisses que même des municipaux du PLR la combattent. C'est le cas de M^{me} Silvia Steidle, directrice des Finances de la Ville de Bienne et membre du PLR. Je cite cette municipale dans une interview parue le 29 novembre dernier dans le journal *Le Matin* : « Je ne peux pas imaginer compenser autrement le trou provoqué par la RIE III que par une hausse d'impôt des personnes physiques notamment, ou encore par des économies qui devront toucher toutes sortes de domaines, comme l'école, les infrastructures, les investissements ».

A Lausanne, ces pertes fiscales péjoreront un budget déjà déficitaire et, au final, ce sera à la population de payer la facture de ces cadeaux aux grandes entreprises, que ce soit sous forme de hausses d'impôts et de taxes, ou de réductions dans les prestations publiques.

S'agissant de l'avenir des finances lausannoises, le non à la RIE III est d'autant plus indispensable que les baisses de revenus fiscaux liés à cette réforme se combineront à d'autres importantes réductions de recettes intervenues ces dernières années. Je pense en particulier à l'effondrement des revenus que la Ville tire de son patrimoine financier, plus précisément la baisse très importante des recettes issues des participations dans certaines grandes entreprises électriques aujourd'hui mises en difficulté par la chute des cours du pétrole, ce qui rend le kilowattheure issu de la production électrique nettement moins concurrentiel sur le marché. Donc, à ces baisses de recettes liées au revenu du patrimoine financier s'ajouteront les baisses de recettes liées à la RIE III cantonale et fédérale, plongeant la Ville dans une situation très difficile.

Ce préambule me paraissait nécessaire, puisqu'il engage l'avenir du budget 2017, avec d'ores et déjà une baisse de 5 millions pour l'anticipation cantonale. Bien sûr, il en va de même pour les budgets futurs. Concernant le budget 2017, avant même l'austérité annoncée par la RIE III, le groupe Ensemble à Gauche considère que celui-ci n'est pas à même de répondre autant qu'il le faudrait aux besoins sociaux de la population. Des dépenses supplémentaires devraient donc être consenties dans certains secteurs, en particulier dans l'accueil de jour de l'enfance. En effet, la pénurie de places en crèche et garderies se fait sentir pour de nombreux parents, avec environ 350 enfants sur liste d'attente aujourd'hui à Lausanne. Mon groupe proposera donc un amendement pour augmenter de 10 % les moyens accordés à ce service.

De manière plus générale, nous critiquons le blocage des embauches dans de nombreux services de l'administration – autres que police et accueil de jour –, que la Municipalité applique depuis plusieurs années. Il est d'ailleurs un peu paradoxal de constater que même le Parlement cantonal, à majorité de droite, n'applique pas une politique budgétaire aussi restrictive que la majorité rose-verte à Lausanne du point de vue de la création de postes dans l'administration.

Si nous critiquons ce gel des embauches, c'est qu'il entraîne une surcharge de travail et des situations de sous-effectifs de plus en plus inquiétantes dans certains secteurs, compte tenu de la croissance démographique dynamique que connaît la ville. Cette politique conduit également à la précarisation d'une partie du personnel municipal, avec, dans certains secteurs, des contrats d'auxiliaires renouvelés de six mois en six mois depuis plusieurs années, sans être transformés en contrats fixes.

Concernant le vote final sur le budget, le groupe Ensemble à Gauche déterminera sa position en fonction de la manière dont nos amendements seront reçus par ce Conseil. Si ces derniers sont rejetés, nous n'hésiterons pas à refuser le budget pour marquer notre désaccord avec une politique qui, à notre avis, ne prend pas suffisamment en compte les besoins sociaux des habitants.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Comme on le sait tous, le traitement du budget est un des points phares de la politique municipale. Le traitement d'un budget déficitaire est – plus encore – l'occasion pour les volontés constructrices et soucieuses du bien public de s'exprimer. On nous présente un budget fortement déficitaire. Le groupe PLR en prend acte. Soyons clairs, ce déficit nous consterne et soulève les plus grandes inquiétudes pour la pérennité des politiques publiques que la Ville doit mener.

Nous avons fait une analyse neutre de ce budget que l'on veut constructive. Il en ressort trois choses. En premier lieu, il faut rendre à César ce qui lui appartient : nous saluons la qualité technique de ce budget. Deuxièmement, ce budget est fortement contraint par des éléments extérieurs que nous ne pouvons pas infléchir. Enfin, nous sommes aussi conscients qu'une politique budgétaire constructive, positive et d'avenir doit se faire sur le long terme et non pas lors de la circonstance annuelle qu'est le traitement du budget. Forts

de ces constats, nous n'allons pas mener de guerriers amendements et nous accepterons le budget tel qu'il est présenté.

Toutefois, nous l'acceptons avec circonspection et nous demeurons dans l'expectative de mesures efficaces pour l'avenir. En effet, sur la base de ce budget déficitaire, il convient de fixer les jalons qui permettent l'assainissement à long terme des finances de la Ville. Nous en voyons deux. Le premier, c'est l'assainissement financier. La Municipalité a indiqué sa volonté de présenter un plan structurel d'assainissement financier, le PSAF 2 de son petit nom. Nous en prenons bonne note et saluons cette volonté. Pour le PLR, une telle mesure – j'y reviendrai plus tard – doit se faire sans charges d'imposition supplémentaires. Il s'agit d'optimiser tout ce qui peut l'être et de rationaliser l'administration autant qu'elle peut l'être. Afin de donner une assise politique à ce PSAF 2 et d'assurer qu'il ne reste pas un vœu pieux, nous déposons ce jour une motion qui demande d'en faire une politique du Conseil communal, contraignante pour la Municipalité et exempte d'augmentations d'impôts et de taxes.

Le deuxième jalon, et qui est peut-être encore à l'extérieur des sphères de réflexion de l'actuelle Municipalité, c'est de rendre Lausanne plus attractive, plus riche, selon les termes de notre seconde motion. Il convient de mener une politique quantitative et qualitative d'augmentation du nombre de contribuables solvables, bref – ce sont des mots qu'on entend peu ici –, de mener une politique pro-business et pro-entreprises, et de s'assurer qu'au fil des années, notre ville se développe comme centre industriel et centre de services. Nous voulons donc une véritable politique économique de combat pour Lausanne.

Comme je vous l'ai dit, nous sommes dans l'expectative. Les deux motions que nous déposons aujourd'hui, outre le fait qu'à nos yeux, elles présentent des pistes sérieuses pour assainir les finances, nous permettrons de voir, selon l'accueil qui leur est réservé, si nous disposons de moyens de construire une politique financière durable ou si nous faisons face à un mur dogmatique et que nous prêchons dans le désert. C'est au gré du traitement de ces deux motions que nous affinerons notre politique pour les années à venir dans cette législature. C'est un satisfecit que nous donnons aujourd'hui à la politique municipale : nous faisons un pas dans sa direction, mais ce n'est certainement pas un blanc-seing.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Comme vous l'avez tous vu, le budget 2017 est déficitaire. Pourtant, à son analyse, nous constatons que la Municipalité maîtrise ses charges. Ainsi, les raisons de ce déficit s'expliquent par des baisses de recettes, à savoir moins de rentrées fiscales et moins de revenus provenant des Services industriels.

Ce déficit s'explique aussi par le financement de projets initiés lors de la précédente législature, notamment pour la petite enfance et pour la prise en charge de populations vulnérables. Nous avons également voté le préavis sur le projet Equitas, que nous connaissons tous. Enfin, en 2017, il y a eu les amortissements de 10 millions supérieurs au budget 2016.

Cette année, la conjoncture est moins favorable aux finances lausannoises en ce qui concerne les recettes, qui sont en diminution. Les Verts partagent également un certain nombre de préoccupations liées à la RIE III. Le budget 2017 reflète donc une anticipation, notamment en termes de recettes fiscales, et démontre la vigilance de la Municipalité dans ce contexte. La hausse des amortissements de 10 millions est forte, mais il s'agit d'un effet mécanique lié à la planification de la dette.

La baisse des recettes en provenance des réseaux des Services industriels reflète majoritairement des baisses de revenus budgétisés dans le domaine multimédia. Le budget 2017 présenté par la Municipalité est donc fortement influencé par des facteurs externes, qui sont aujourd'hui clairement identifiés. La perspective d'un plan structurel d'améliorations financières – ce qui nous paraît important –, annoncé par la Municipalité, permet au groupe des Verts de cautionner aujourd'hui ce budget tel que présenté, même

s'il est déficitaire. Cela démontre que la Municipalité souhaite garder le cap dans l'efficacité de l'utilisation des deniers publics, dont une politique financière responsable.

Nous sommes conscients que cela sollicitera énormément l'administration communale, qui a déjà consenti à des efforts considérables lors de la précédente législature. Cependant, la rigueur dans la maîtrise des charges est indispensable, tout d'abord en respect des contribuables lausannois, mais aussi en regard des périodes conjoncturelles futures vraisemblablement moins réjouissantes.

Les dépenses d'investissements à venir, en 2017, sont déjà votées à plus de 50 % par le Conseil communal. Donc la planification financière, telle que présentée aujourd'hui par la Municipalité, reflète des choix politiques qui ont déjà été cautionnés en très grande partie par le Conseil communal, portés et soutenus par celui-ci, mais également par les citoyens de la ville, si on regarde les résultats des dernières élections.

La politique d'investissements de la Ville est perçue comme favorable au sein de la population et dans les milieux associatifs, mais également dans les milieux économiques, car elle a des conséquences positives sur les entreprises locales, sur les emplois et, plus généralement, pour les habitants. Surtout, elle concourt au renouvellement écologique du fonctionnement de nos modes d'habiter, notamment des coopératives d'habitants, du plan général d'affectation, qui est également inscrit aux investissements, du domaine du vivre ensemble, des espaces verts, des espaces publics, qui nous tiennent à cœur, des façons de nous déplacer – le tram, le bus, la mobilité douce – et de la façon de travailler et de consommer – je pourrais mentionner ici le programme Equiwatt, Solanne, Nativa®Plus, ou encore le soutien et l'existence même de la ferme agroécologique de Rovéréaz. Ce ne sont ici que des exemples.

Les Verts soutiennent le compromis permettant de continuer à investir et à fonctionner, tout en limitant certaines dépenses. Les Verts estiment que la Municipalité mène une politique raisonnable et intelligente pour mettre en application des projets, rappelons-le, soutenus également par des politiques régionales et fédérales. Je pourrais mentionner ici les projets d'agglomération soutenus par la Confédération. Ils concourent à l'évolution écologique, économique et sociale, ainsi qu'à la notoriété de la ville et de toute la région.

Vous l'aurez compris, les Verts soutiennent le budget 2017, car celui-ci traduit une stratégie de maintien des activités courantes de la Commune au niveau de nombreuses politiques publiques et d'efficacité ou de responsabilités dans leur mise en œuvre. Le budget traduit une cohérence de concrétisation des politiques publiques votées par le Conseil communal. Il traduit la poursuite d'une volonté réelle de maîtrise budgétaire entre les deux plans structurels d'améliorations financières. Il traduit une anticipation des diminutions des recettes – je mentionne, encore une fois, la RIE III, qui nous préoccupe également –, et il traduit une politique d'investissements cohérente avec le développement économique, social et écologique de la ville. Les Verts accepteront ce budget, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Le Centre, PDC-Vert'libéraux a été très surpris par le déficit présenté dans ce préavis 2016/63 relatif au budget de fonctionnement de l'exercice 2017. En effet, nous estimons qu'après une année électorale qui a vu la Municipalité précédente présenter un budget équilibré, il est étonnant de montrer un tel déficit de plus de 39 millions de francs.

Nous comprenons très bien qu'un certain nombre d'éléments relèvent de décisions externes à la Municipalité, comme la RIE III, avec des effets exogènes estimés à 5 millions de francs par la Municipalité, ou encore des difficultés provenant de sociétés et commerces confrontés au problème du franc fort. Il existe aussi un certain nombre de paramètres concernant la problématique du centre-ville. Nous sommes conscients de tout cela, mais, quoi qu'il en soit, il est à noter que la situation économique de notre Canton est bonne en termes de croissance, budgétée entre 1,5% et 2 % en 2017. Il y a donc un problème

strictement lausannois qu'il s'agit de revoir, sur lequel il faut agir en prenant des décisions fortes, impopulaires, que la Municipalité n'arrive peut-être pas à prendre.

Le Conseil communal a ici un rôle à jouer, car, dans un souci de bon sens et d'efficacité, de volonté de réduction des déficits, il peut proposer des amendements de réduction des charges et de report d'investissements.

Nous comprenons aussi qu'un certain nombre de charges relèvent de décisions prises par la précédente législature, mais ce budget 2017 était aussi l'occasion pour la nouvelle Municipalité de prendre des décisions fortes afin de rétablir les comptes de la ville, en tournant la page de la précédente législature. La Municipalité donne le signe qu'elle le fait sur un certain nombre de dossiers, mais, malheureusement, pas assez rapidement.

Nous sommes sensibles aux priorités que la Ville s'est fixées, qui font partie de notre programme politique lors des élections communales, et qui sont aussi les miennes, personnellement, dès mon entrée en politique, c'est-à-dire la petite enfance et le Département de la sécurité et de l'économie. Mais ces priorités que nous partageons conduisent nécessairement à une augmentation des charges, qui auraient pu être compensées sur d'autres postes. Ce que l'on prend d'une main doit être rajouté par l'autre. Il s'agit du bon sens qu'on a tendance à oublier.

Nous comprenons qu'un plan d'améliorations financières sera à l'œuvre ces prochaines années, le célèbre PSAF 2, mais nous demandons des mesures concrètes dès cette année. Nous ne pouvons pas toujours repousser ces décisions. Dans nos précédentes interventions, notamment en Commission des finances, nous avons demandé un report d'un certain nombre d'investissements et d'acquisitions ; cela sera concrétisé ici, dans des amendements raisonnables. Il est de la compétence du Conseil communal de retravailler ce budget avec un objectif clair de réduction du déficit budgété. C'est pourquoi le groupe le Centre, PDC-Vert-libéraux travaillera sur cette discussion du budget avec le réel espoir d'un débat constructif sur nos comptes. Nous réservons notre décision sur l'acceptation de ce budget suivant les amendements proposés.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – C'est toujours mieux d'intervenir après que quelques éléments aient été posés ; cela m'évitera de les répéter. On verra si je me tiens à ce serment que je fais en entrée d'intervention.

A l'examen de ce budget, on constate que la Ville n'est pas seule et n'agit pas comme une entité économique publique qui pourrait se détacher de toutes les considérations extérieures. Effectivement, elle subit les impacts des réformes fiscales décidées au niveau supérieur. Elle subit de plus la pression, toujours un peu plus forte, du régulateur fédéral sur les activités des Services industriels. A juste titre, il ne faut pas que ces activités génèrent des bénéfices excessifs, mais il est vrai que le fonctionnement des Services industriels, le fait qu'ils offrent une certaine marge de financement, a pu servir par le passé à contribuer à l'équilibre des comptes communaux. Ainsi, la pression augmente.

La Ville subit aussi les effets de la conjoncture. Vous aurez constaté, comme moi, à la lecture des documents et du rapport de la Commission des finances que nous subissons une partie des effets d'une conjoncture plutôt morose, notamment du côté de l'imposition des personnes morales. De ce point de vue, et pour répondre à M. Donzé, les prévisions sont les mêmes à tous les niveaux. Les augmentations plutôt spectaculaires à l'échelle suisse du PIB que nous avons connues les dernières années ne semblent pas se confirmer pour celles qui viennent. Mais c'est une science difficile, surtout quand elle concerne l'avenir, comme on le sait.

De plus, la Ville ne travaille pas seule vis-à-vis des variations de l'environnement, et elle ne travaille pas non plus seule par rapport aux autres communes et aux autres collectivités publiques que sont le Canton et la Confédération. Donc, non, monsieur Donzé, nous ne sommes pas face à un problème exclusivement lausannois, nous sommes face à l'héritage d'une politique lausannoise qui a précisément cru, pendant quelques années, ou pendant

trop longtemps, peut-être, qu'elle pouvait gérer elle-même ses projets, qu'elle pouvait décider elle-même ce qu'elle faisait.

Mais depuis maintenant une ou deux législatures, il y a une amorce de réflexion pour aborder les questions sous un angle régional. Ce genre de rééquilibrage exige évidemment que certains – personnes ou collectivités – qui payaient peu jusque-là pour des prestations dont ils bénéficiaient paient un peu plus. Ce n'est pas étonnant que cela prenne du temps. C'est aussi à ce genre d'inertie que nous sommes confrontés avec les budgets, année après année. Dans un contexte difficile, sans être navigateur moi-même, il me semble qu'il serait intéressant de fixer un cap. Je constate que ce budget le fait, et c'est de cela que le groupe socialiste se félicite.

Ce cap, comme cela a été dit, c'est évidemment le développement important de l'accueil de jour des enfants – on y reviendra tout à l'heure, lors du débat sur l'amendement de M. Buclin au nom de son groupe. C'est aussi, pour l'année prochaine, une amélioration de la prise en charge de la toxicomanie ; évidemment on y vient avec le préavis examiné en commission en ce moment. C'est en outre une meilleure politique salariale. Je vous rappelle que c'est notre Conseil qui a validé à nouveau, lors de la dernière séance, l'attachement qui était le sien à cette nouvelle politique salariale qui, en tout cas dans l'immédiat, fait augmenter les coûts, et pour laquelle la Municipalité a pu trouver un accord avec les partenaires sociaux concernant sa mise en œuvre immédiate ; cela aura aussi un impact financier dès sa mise en œuvre.

Quand on fixe un cap, ce n'est évidemment pas gratuit, et je trouve que ce budget a le mérite de le fixer de façon tout à fait explicite. Enfin, on en saura plus sur le cap pour la législature lorsque le programme sortira, mais j'entends dire que certaines des priorités évoquées précédemment – l'économie et peut-être la sécurité – ne seront pas ignorées dans ce programme de législature.

Puisque j'interviens en quatrième position, j'aimerais aussi signaler que non, monsieur Carrel, il n'est pas possible de faire une analyse neutre du budget ; en réalité, on pourrait être d'accord là-dessus. Un budget s'analyse en fonction de considérations politiques, et lorsqu'on constate qu'il propose une croissance des charges supérieure à la croissance de la population, mais une croissance maîtrisée tout de même, ciblée, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela découle de choix politiques. Et il y a aujourd'hui en Suisse des collectivités publiques qui font des choix différents face à des constats identiques.

Nous soutenons cette augmentation maîtrisée des charges, car elle nous paraît extrêmement importante. Nous observerons évidemment le programme structurel d'améliorations financières annoncé par la Municipalité avec attention. Nous constatons que le précédent programme a porté ses fruits sans générer trop de conséquences catastrophiques ou douloureuses pour la population lausannoise. Il a aussi parfois permis de mieux faire correspondre le cercle des prestataires et des bénéficiaires de certaines prestations avec la façon dont il couvrait les coûts.

J'aimerais terminer en évoquant le budget d'investissement ; c'est un élément qu'on oublie. La Municipalité a annoncé un effort conséquent pour des investissements. Aujourd'hui – et ce n'est pas moi qui l'ai commandé –, Statistique Vaud a sorti un document sur l'effort en investissements des communes vaudoises. Il y a des chiffres précis disponibles sur internet. La lecture de ce document nous montre que la Ville de Lausanne, sur les cinq à six dernières années, a effectué entre 20 % et 30 % de l'effort d'investissements annuel des communes vaudoises.

Je rappelle que nous représentons à peu près 18 % de la population vaudoise. Est-ce un bien ou un mal ? Il n'y a pas d'analyse objective sur ce point, monsieur Carrel. Mais j'aimerais pouvoir vous convaincre que la seule vraie politique favorable à la population, et aussi pro *business*, puisque c'est visiblement la mode, c'est précisément d'investir, même si tous les équilibres ne sont pas encore tout à fait à notre avantage, et même si

nous continuons à assumer un peu trop d'investissements par rapport au cercle des bénéficiaires.

Continuer à investir garantira la qualité de vie dans la ville, ainsi que son dynamisme économique, surtout du point de vue des outils dont nous disposons réellement. En effet, on peut s'agiter sur la fiscalité, et on a raison de le faire. Mais la question de la façon dont l'éventuelle réforme fédérale de l'imposition des entreprises sera traduite dans le droit cantonal ne sera pas la vraie bagarre. La plupart des outils – M. Buclin a eu l'honnêteté de le soulever – pourront être traduits, ou non, par le Canton dans le droit fiscal cantonal. Ce que nous pouvons faire au niveau communal, c'est maintenir l'investissement et nous assurer que nous avons des équipements solides en termes de transports publics et qu'on offre des logements utiles à des tranches très larges de la population. Je suis intéressé par l'idée d'attractivité pour toutes les couches de la population, mais, quand on fait de la PPE sur des terrains publics, je ne crois pas qu'on puisse être taxé de politique anti classe moyenne.

J'aimerais donc vraiment que l'on conclue en adoptant ce budget avec la relativement large majorité qui se dégage pour l'instant. Le budget de fonctionnement répond aux besoins de la population, mais, surtout, de l'investissement dans l'avenir, dans la ville et dans la qualité de vie des habitants, qui me semble indispensable encore plus aujourd'hui qu'auparavant.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je reviens rapidement sur ce que M. Gaillard vient de nous dire. Effectivement, on n'a pas la même lecture des communiqués de presse et de ce qui vient, entre autres, du Canton. Il nous parle de tous ces investissements. Mais j'ai vu dans un communiqué de presse que la dette moyenne par habitant vaudois est de 7200 francs, alors qu'à Lausanne, elle est de 20 000 francs, sans tenir compte de la CPCL, plus les 150 millions que nous aurons peut-être dès le 1^{er} janvier 2017.

Le groupe UDC tient à relever le travail de qualité effectué par les différentes parties prenantes à l'élaboration du budget 2017. Les discussions et rencontres ont été de qualité et menées dans un esprit de respect mutuel. Malheureusement, le budget est bâti sur une évolution beaucoup trop optimiste – on pourrait même parler de myopie pour certains – de la situation de la Ville. Saint Augustin disait : « Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant que le mauvais d'un pas ferme ». Ce budget 2017 montre que nous marchons d'un pas très ferme dans la mauvaise direction.

Le budget nous rappelle que la Ville de Lausanne est dans une situation financière difficile. Il nous annonce une perte de 39 millions et une dette importante, en croissance de 6,5 %, à 2,2 milliards. Rappelons qu'en plus de ces 2,2 milliards, il y a les engagements envers la CPCL pour 1,3 milliard, ce qui fait donc 3,4 milliards, sans tenir compte des 150 millions qui, peu ou prou, devront être trouvés, à moins qu'on ait une planche à billets quelque part.

Il nous rappelle également que les recettes sont en déclin de 1,3 %, en particulier un des pistons du moteur lausannois, les Services industriels, qui est en train de s'assécher : entre 2011 et 2017, il y a eu une perte de près de 60 millions, non pas de revenus, mais de bénéfices. Au vu de la situation du marché de l'énergie, cette décroissance n'est pas près de cesser.

Le seul piston qui reste encore dans ce moteur lausannois, c'est vous et moi, les contribuables, les personnes physiques, dont l'impôt va encore croître de 0,7 % cette année, à 367 millions. Rappelons néanmoins que pour payer un impôt, il faut avoir un emploi, et vu la situation de l'économie vaudoise, cela risque de changer pour certains d'entre nous, même si je ne le souhaite à personne.

Côté charges, nous constatons une augmentation des charges de 1,8 % – rappelons que les produits baissent de 1,3 %. Le préavis parle de charges maîtrisées ; nous sommes très étonnés par cette analyse. Avec une inflation nulle et des recettes en baisse, on aurait pu

s'attendre à une baisse des charges. Finalement, la marge d'autofinancement des investissements tombe à 36 %, alors qu'en 2016, elle était encore de 52 %.

Avec courage et conscient de ces problèmes, le groupe UDC a récemment proposé des mesures marquantes dans le domaine financier. Pour l'exemplarité et la solidarité, nous avons proposé la diminution des jetons de présence des conseillers communaux. Malheureusement, la majorité de ce Conseil a refusé, et a même voté une augmentation des remboursements des frais de garde. (*Rumeurs dans la salle.*) Il n'y a pas de petits profits.

Lors de l'examen du préavis 2015/62, nous avons proposé d'affecter les 15 millions au remboursement de la dette. Malheureusement, la majorité de ce Conseil a refusé et a même décidé de jouer en bourse avec ce montant en achetant des actions de Romande Energie Holding. Finalement, nous avons déposé une motion pour revoir à la baisse, pour l'exemplarité et la solidarité, le salaire des municipaux. Malheureusement, bien que cette proposition ne soit pas encore arrivée devant ce plénum, nous ne nous faisons pas d'illusion sur le sort qui lui sera réservé.

En écoutant certains de mes préopinants, on pourrait se demander si notre analyse de la situation est vraiment juste. La situation financière de la Ville est-elle vraiment si grave ? Certains me diront que le problème n'est que passager, que c'est juste un mauvais moment et que cela ira mieux demain. Permettez-moi d'en douter. Il s'agit d'éviter d'être myope. Il suffit pour cela de considérer les points suivants, qui ont déjà été rappelés par certains de mes préopinants. Premièrement, il sera impossible d'augmenter la dette. Elle est aujourd'hui déjà énorme, avec près de 20 000 francs par habitant ; si l'on tient compte de la CPCL, nous arrivons au chiffre mirobolant de 33 000 francs par habitant.

Deuxièmement, à terme, le taux d'intérêt augmentera, ce qui engendrera une augmentation importante des coûts de la dette. Côté revenus, les perspectives sont aussi très moroses. Il y a clairement un ralentissement de l'économie en Suisse, donc aussi à Lausanne. Moins de revenus pour les entreprises donneront moins de revenus pour les employés à terme. Les revenus des Services industriels et des participations sont en baisse constante depuis plusieurs années. Comme je l'ai dit auparavant, une sortie du tunnel n'est pas prévue avant de très longues années. Finalement, il sera impossible d'augmenter la charge fiscale des personnes physiques, qui est à un niveau record à Lausanne, en particulier pour la classe moyenne. Rappelons que, pour 120 000 francs de revenu, un Lausannois est deux fois plus imposé qu'un Genevois. Cela sans mentionner les innombrables taxes, tels les macarons de parage, qui sont près de trois fois plus chers qu'à Genève.

Face à ces défis, que faire ? On nous dit souvent que la politique est une question d'ambition. Nous répondons qu'elle doit aussi être un acte de courage. Pour l'UDC, au vu de la situation de la Ville, le courage est d'admettre qu'un traitement homéopathique n'est pas suffisant. L'UDC demande donc à la Municipalité d'avoir le courage d'attaquer les problèmes de front. Nous proposons ainsi quelques pistes. Premièrement, il faut revoir le plan des investissements et, si possible, ses sources de financement. Deuxièmement, il faut revoir les missions et le périmètre d'action de la Ville en définissant des priorités. Il s'agira ensuite d'investir dans les priorités et de désinvestir dans les autres domaines. Troisièmement, il faut favoriser le développement économique de la Ville, afin de générer des places de travail et des revenus fiscaux supplémentaires grâce à la croissance de l'économie, en particulier en soutenant la RIE III, qui permettra un nouveau développement économique grâce aux PME locales.

N'oublions pas que la RIE III – et j'aimerais bien pouvoir en discuter avec M. Buclin – est la meilleure mesure pour instaurer l'égalité entre les PME locales vaudoises et les grandes entreprises internationales. Je me délecte toujours d'entendre M. Buclin défendre les Philip Morris et autres grandes multinationales contre les PME locales. Monsieur Buclin, la RIE III est exactement l'inverse : elle permettra à des PME locales qui engagent, qui créent des emplois locaux, de se battre avec les mêmes armes que les grandes multinationales qui, aujourd'hui, paient trois fois moins d'impôts que les PME.

Vous l'aurez compris, l'UDC refusera ce budget et vous invite à en faire de même. La situation de la Ville de Lausanne est sérieuse et le temps n'arrangera pas les affaires. Nous sommes au début d'une législature de cinq ans et des impulsions importantes pourraient, et peuvent être données. En refusant ce budget, le Conseil communal donnera l'opportunité à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier et de nous présenter un plan courageux face aux défis qui nous attendent.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Presque tout a été dit ; je serai donc très bref. Le Parti libéral-conservateur n'est pas en phase avec la politique financière de la Ville. Nous ne vivons pas une crise économique qui justifierait un budget déficitaire. Or voici ce que nous constatons : le budget 2017 s'illustre par un déficit de 39 millions. On observe en plus une dissolution nette de 16 millions de réserves et, sans cette dissolution, le déficit serait de 55 millions.

Pour expliquer la situation, la Municipalité fait valoir une contraction des recettes fiscales des entreprises, une baisse des revenus liée aux réseaux, une augmentation des amortissements et l'introduction d'un nouveau système de salaires. Mesdames et messieurs, les baisses de recettes et les augmentations des dépenses dans certains secteurs sont monnaie courante dans un budget de cette ampleur. Le vrai problème est qu'il n'y a malheureusement pas de contrepartie positive pour compenser ces facteurs négatifs.

En réaction à la détérioration des finances de la Ville, la Municipalité a décidé de lancer des mesures d'économie et d'augmentation des recettes, soit de nouvelles taxes ou une augmentation d'impôt. Pour le Parti libéral-conservateur, de telles augmentations des recettes ne sont pas à l'ordre du jour. En effet, nous nous permettons de rappeler ici qu'au début de la dernière législature, nous avons demandé des mesures d'économie à hauteur de 50 millions de francs. Leur réalisation aurait permis à la Municipalité de présenter aujourd'hui un budget équilibré. Vous l'aurez compris, le Parti libéral-conservateur refusera le budget tel que présenté.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme vous l'avez exprimé dans vos interventions, le budget 2017 reflète les défis auxquels la Ville de Lausanne est confrontée, avec des moyens qui tendent en effet à se limiter, pour toute une série de raisons, et des besoins de la population, qui sont bien réels et auxquels nous devons répondre, que ce soit en termes d'offre en places en crèches et garderies, d'augmentation des effectifs de police ou encore pour construire les infrastructures dont notre population et les générations à venir ont besoin.

Le budget 2017 est en effet nettement moins bon que le budget 2016. Et, comme déjà dit ce soir, les raisons sont multiples. Il y a les raisons structurelles, dont certaines ne dépendent pas de nos décisions et d'autres dépendent de décisions de nos deux autorités : le Conseil et la Municipalité. Nous subissons aussi une baisse de la fiscalité depuis trois budgets, d'un demi-point des taux d'imposition sur la fiscalité des personnes morales, les entreprises. Cela signifie des baisses importantes, accompagnées non seulement d'une baisse structurelle du taux, mais également d'une baisse conjoncturelle. Ces deux facteurs représentent un peu moins d'une quinzaine de millions dans le budget 2017. Nous subissons également des pertes sur les réseaux des Services industriels.

D'autres éléments dépendent de décisions très largement votées ici, dans ce Conseil, proposées par la Municipalité, comme notamment le système de rémunération, ou encore le reflet de notre politique d'investissements ambitieuse, avec pour conséquence une augmentation des charges d'amortissement dans le budget de fonctionnement. En effet, le budget 2017 est structurellement compliqué et difficile. Il reflète aussi les efforts de la Municipalité en termes de maîtrise des charges. J'entends toujours de façon assez amusée les visions diamétralement opposées des deux bords politiques de cet hémicycle. Pour les uns, c'est évidemment beaucoup trop. Pour les autres, ce n'est nettement pas assez. Une croissance des charges de 1,8 % est faible pour une collectivité publique, surtout en regard de la croissance de la population, qui est l'équivalent de cette augmentation des charges.

On est donc sur un budget sérieusement économe en la matière. Sauf erreur, nous sommes en dessous des augmentations de charges que l'Etat a présentées pour son budget 2017.

Vous aurez aussi constaté une stabilité des effectifs. Je précise, concernant les revenus, que M. Moscheni a fait un raccourci un peu étrange en termes de croissance des recettes fiscales. Si les recettes fiscales croissent, ce n'est pas forcément parce que l'imposition des personnes physiques a augmenté. Ici, en l'occurrence, c'est dû à une croissance de la population et non à une augmentation de l'imposition. Il faut donc bien faire la différence entre ces deux phénomènes.

Le budget 2017, c'est aussi la marque de l'effort continu au sein de ce Conseil, et porté par la Municipalité, en matière d'augmentation de l'offre pour les crèches et garderies ; cela représente près de 2 millions – on discutera tout à l'heure d'un amendement à ce sujet. La Municipalité fait déjà des efforts importants en la matière, puisqu'elle a investi près de 2 millions au budget 2017 pour augmenter le nombre de places en crèches et garderies à Lausanne. Ils sont évidemment à mettre en regard avec les efforts importants qui ont été faits tout au long de la précédente législature, avec la création de 740 places.

S'y ajoutent les efforts en matière de sécurité : près de 75 postes de policiers ont été créés pour assurer la sécurité des Lausannois. Nous avons également entendu des propos sur la dette de Lausanne, ou encore de la CPCL. Loin de moi l'idée de minimiser son importance, mais lorsque la dette lausannoise est comparée avec celles des communes de ce canton, il faut toujours avoir à l'esprit que le budget lausannois est un mastodonte par rapport à l'ensemble des communes de ce canton. Il représente bien plus que la part de sa population – près du double ; sauf erreur, il représente environ 20 % de la population. Si l'on prend un budget global des communes et que l'on regarde la part lausannoise, on arrive vraisemblablement à 40 %. Cela signifie que la Ville de Lausanne, de par les délégations de compétences très importantes, gère des volumes financiers budgétaires beaucoup plus importants. Quand on fait des ratios, il faut mettre ces deux éléments en parallèle : le volume financier du budget généré par la Ville et sa dette.

Concernant la dette de la CPCL et du milliard qui découle de ses engagements, formellement, c'est tout à fait exact qu'il y a une garantie hors bilan de la Ville. Mais cette garantie représente l'ensemble des prestations engagées auprès des assurés si toutes les prestations de tous les assurés venaient à être versées d'un seul coup. Vous conviendrez que ce risque est relativement minime.

Concernant les investissements, nous nous trouvons à un niveau historiquement élevé, qui s'explique par les investissements massifs à venir dans les infrastructures sportives, dont la piscine et la patinoire à Malley, pour plus de 200 millions, le stade de football de La Tuilière, pour près de 75 millions, ou encore le Centre de football, pour 60 millions ; cela nous amène à des montants supérieurs à 300 millions ces prochaines années pour les infrastructures de la ville et de la région. Nous espérons bien obtenir une reconnaissance par rapport à ces investissements. Ces investissements, et notamment le déplacement du terrain de foot, permettent une valorisation foncière des Plaines-du-Loup, et donc un équilibre financier du projet.

Concernant la RIE III, il ne faut pas confondre le projet fédéral avec le paquet cantonal, qui est équilibré pour la Ville de Lausanne en regard des différents flux financiers négociés : la péréquation et les investissements dans le soutien pour les crèches et garderies. La RIE III cantonale impacte fortement les PME, puisqu'elle diminue de moitié le taux d'imposition cantonal et communal des PME, dégageant ainsi un volume financier important pour ces entreprises, avec des baisses fiscales pour les communes.

Par contre, la RIE III fédérale propose des astuces dont bénéficieront vraisemblablement les multinationales et non les PME. Ce qui est extrêmement problématique pour nous, c'est qu'aujourd'hui, les contours précis de la RIE III fédérale ne sont pas définis. Ses impacts pourront être calculés de façon précise lorsque les ordonnances seront définies par le Conseil fédéral, lorsqu'il sera possible de délimiter le capital propre excédentaire sur

lequel on peut déduire des intérêts notionnels, et lorsque les contours de la *Patent Box* seront exactement définis. Les effets de la RIE III fédérale peuvent donc aller du simple au double, voire au décuple. Ce qui est extrêmement problématique, c'est l'incapacité de calculer sérieusement les effets financiers de cette RIE III.

A mon sens, il est problématique de voter sur un objet dont on ne connaît pas les conséquences financières ; cela semble être un minimum quand on soumet un objet d'une telle portée à la population.

Je profite de cette tribune pour exprimer le très grand mécontentement des villes dans le dossier de la RIE III fédérale, puisqu'elles sont les plus touchées par cette réforme. Il faut savoir que seules dix villes de ce pays impactent le 50 % des recettes totales de toutes les entreprises. C'est donc un impôt très ciblé, prélevé dans des endroits précis du pays. Dix villes amènent donc le 50 % des milliards prélevés par la Confédération. Je suis représentante de la Conférence des directeurs des finances, et nous n'avons pas été reçus par les autorités qui ont validé de ce paquet ; nous n'avons pas été intégrés dans les groupes de travail, comme cela a été fait par les cantons. Ceci est très problématique, et aujourd'hui on le voit. Les villes ne sont pas un lobby comme les autres : nous sommes le troisième échelon institutionnel.

Présenter un budget avec 40 millions de déficit n'est évidemment pas une situation satisfaisante, et la Municipalité en est consciente. En regard de cette situation, la Municipalité a décidé de lancer un deuxième programme structurel d'amélioration des finances. Certains ici regrettent que la Municipalité ne soit pas assez active en la matière, mais, lors de la précédente législature, nous avons déjà économisé près de 40 millions. Ce n'est pas une mince affaire de retrousser ses manches et le faire ; je vous garantis que ce n'est pas aussi facile que de venir le déclarer ici, à la tribune. Et nous allons le refaire, nous allons retrousser encore une fois nos manches pour économiser ou pour améliorer la situation financière d'un volume financier comparable à celui-là, afin d'équilibrer les comptes et les finances de la Commune. La Municipalité fait tout pour concilier les différents intérêts.

Tout le monde aimerait avoir des finances saines et investir dans les domaines qui lui tiennent à cœur. Nous essayons de concilier ces différents intérêts pour le bien de notre population. Nous vous invitons donc à soutenir le budget 2017.

M. Pierre Ethenoz (PLR) : – Comme on l'a dit à maintes reprises, le budget présenté ce soir accumule un déficit de 39 millions. Il a été attentivement examiné par les commissaires de la Commission des finances, et seuls quelques amendements – surtout de nature politique – ont été proposés. On peut donc dire que ce budget est techniquement juste. On peut féliciter l'équipe qui l'a mené, à savoir la directrice des Finances, son chef de service et le Service des finances de la Ville de Lausanne, qui ont fait un travail remarquable, que ce soit de documentation ou de vulgarisation.

La diminution des rentrées fiscales, la baisse des revenus des réseaux et la mise en œuvre d'Equitas expliquent ce mauvais résultat. Il faut aussi rappeler que l'autofinancement dégagé par le budget 2017, et c'est très important de le dire, est de 73,2 millions. En fait, on a une perte de 39 millions, mais on engrange des liquidités pour 73,2 millions. Ce budget ne suffira donc pas à couvrir les investissements nets, qui sont de 204,3 millions : il manque à la Ville un montant de liquidités de 131,2 millions. La ville devra alors s'endetter pour investir.

Reste maintenant la problématique de présenter un budget déficitaire pour une collectivité publique aussi importante que la nôtre. Selon le dernier Annuaire statistique suisse 2014, la dette par habitant de la Ville de Lausanne est de 20 421 francs, contre 21 860 pour Zurich et 20 235 pour Berne. Pour rappel, la moyenne suisse est de 6 089 francs. Le problème de Lausanne est partagé par autres les grandes villes suisses.

Un autre indicateur intéressant est la valeur du point d'impôt, qui indique la force fiscale. Plus le chiffre est élevé, plus la commune dispose de moyens financiers. Pour Lausanne, celui-ci a subi une érosion au fil des années. Il est passé de 41,6 en 2013 à 40,5 en 2014, et à 39,1 en 2015. La moyenne des communes vaudoises est de 41,6 à fin 2015. Lausanne est donc passée, en 2015, en dessous de la moyenne cantonale ; c'est effectivement inquiétant. On assiste à une lente érosion des recettes fiscales pour l'ensemble des communes.

La croissance se tasse, le PIB faiblit, l'assiette fiscale ne permet plus de compenser la baisse. Les résultats qui seront annoncés par les entreprises sont en baisse aussi en 2016, par rapport à ceux des exercices précédents. Avec ces prévisions moroses s'annonce encore la baisse probable de la fiscalité des entreprises avec la RIE III, qui est absolument nécessaire pour soutenir l'économie nationale, mais qui va engendrer, M^{me} la municipale l'a rappelé, des baisses de rentrées fiscales pour les communes.

En résumé, le déficit annoncé par la Ville de Lausanne pour 2017 reste contenu par rapport à tous ces éléments. Cela pourrait être pire. Par contre, la Ville doit rapidement trouver des solutions pour ne pas sombrer de manière durable dans les chiffres rouges et augmenter son endettement. La Municipalité, lors de sa présentation à la presse, annonce un plan d'améliorations financières – on l'a dit tout à l'heure – qui vise à une économie de 35 millions par année. Par le biais des motions déposées par le PLR, il est demandé à la Municipalité de concrétiser ce plan d'améliorations financières sans toucher à l'impôt, et de prendre des décisions économiques pour attirer de nouveaux contribuables et des entreprises à forte capacité contributive sur le territoire communal. Nous serons très attentifs aux mesures que prendra la Municipalité et nous demandons que notre Conseil et la Commission des finances soient associés à ce processus.

Aujourd'hui le refus du budget serait une mesure contre-productive, car il plongerait la Ville dans une situation très difficile – on ne veut pas vivre ce qu'a vécu la Ville de Genève, du moins je l'imagine – et dans une profonde crise politique qui nuirait à l'image de celle-ci, alors que de grands projets nous attendent. Je pense aux Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, qui auront une large audience au niveau mondial. Quelle image donnerait-on à l'extérieur si on vivait une grave crise politique maintenant ? Soyons donc vigilants et trouvons les compromis et les arbitrages politiques qui nous permettront de sortir de cette situation. Je vous appelle donc, à titre personnel et avec mon parti, à accepter ce budget.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est au nom de l'aile entrepreneuriale du PLR que je m'exprime, et mes propos seront quelque peu différents des précédents.

Rappelons-nous que la conjoncture n'est pas alarmante, mais elle se contracte. Dès lors, le budget déficitaire qui nous est présenté ce soir est inquiétant pour les années à venir. Je souhaite vous présenter quelques pistes d'économies dans lesquelles il faudrait certainement piocher.

Le principe des cotisations du deuxième pilier du personnel communal est à réétudier. En effet, actuellement, la collectivité paie environ 15 % du montant de cotisation de la LPP et l'employé la moitié seulement. Il devrait y avoir une parité employé-employeur, de sorte que le contribuable ne paie pas plus que le fonctionnaire. Ce serait une source d'économies substantielles sur les 580 millions de charges salariales prévues pour 2017 – je vous laisse faire le ratio. De plus, avec plus de 5200 employés, Lausanne doit être en tête des villes suisses de la proportion d'employés par habitant. Si l'on se base sur le nombre de 140 000 habitants, nous sommes à un employé pour vingt-huit habitants, bien loin devant toutes les grandes villes suisses. A-t-on fait une évaluation de l'efficacité de ces 5200 employés ? Sont-ils tous occupés de manière optimale ?

Réfléchissez également à l'introduction de la capitation, un impôt par habitant, où chacun paie une contribution, même minime, à la caisse communale. Il est intolérable que plus de 40 % des Lausannois ne paient aucun impôt. Ce sont ces bénéficiaires de prestations sociales qui imposent le montant de leur subvention au 60 % des contribuables restants,

concernés, eux, par l'impôt. Ces mêmes 40 % votent sûrement à gauche, ce qui explique probablement le déséquilibre des forces politiques en présence dans ce Conseil.

Avec un déficit d'autofinancement des investissements de 131 millions, vous allez devoir à nouveau emprunter ou différer des investissements. Avez-vous prévu un plan ou un échéancier permettant de savoir quels investissements vous souhaitez différer ? Des crédits complémentaires seront certainement soumis à ce Conseil pour l'exercice 2017. Nul doute que le déficit augmentera au gré des montants demandés, ce qui fait que le budget que l'on vote ce soir est provisoire.

En étudiant ce budget, je n'ai trouvé à aucun moment trace du montant des *leasings*, tous services confondus. Pourriez-vous nous informer comment vous les avez ventilés ? Au niveau du programme des économies, avez-vous une ébauche à nous proposer et à nous soumettre afin de savoir où l'on va dans les années à venir ?

Concernant les divergences présentes lors de la discussion sur le budget, on devrait exiger qu'au moins trois cinquièmes des membres présents le valident, faute de quoi on ne l'accepterait pas.

Il faut aussi arrêter de rénover à grands frais des immeubles vétustes – on en a déjà parlé. Vendez une partie du patrimoine financier qui n'est pas rentable, vendez le bâti, mettez en droit de superficie les sols et arrêtez ainsi de rénover ces biens à grands frais. L'argent ainsi récolté pourrait alimenter un fonds de réserve conjoncturel.

Je reviens également sur la discussion que l'on a eue lors des comptes, où l'on a appris que 300 000 heures supplémentaires devaient être facturées, ce qui représente environ 20 millions. Je n'ai pas trouvé la trace d'une réserve pour cela dans le budget 2017. Alors, soyez imaginatifs, apportez des solutions à la maîtrise du budget, sans avoir recours à des reports de charges ou des surestimations fiscales, ce qui semble être le cas pour le budget 2017. En effet, un ralentissement économique est en cours et les entreprises voient leur marge diminuer tous azimuts. Il en résultera forcément une réduction de leur bénéfice, et par là même de leur participation à l'impôt.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne peux m'empêcher de réagir aux contre-vérités de M. Moscheni et de M^{me} Germond concernant la RIE III. En effet, j'aimerais vraiment rappeler que la baisse de l'impôt sur le bénéfice n'est pas une mesure qui sert les PME. C'est faux de dire cela. Pour preuve, j'invite M. Moscheni et M^{me} Germond à consulter le site des statistiques de l'administration cantonale, qui nous révèle des chiffres très concrets, qui montrent que seulement 24 % des entreprises inscrites au Registre du commerce paient un impôt sur le bénéfice, que 1,76 % des entreprises, les plus profitables, celles qui génèrent le plus de bénéfice, paient 93,4 % de l'impôt sur le bénéfice, que 46 % des sociétés inscrites au Registre du commerce, donc presque la moitié, ne sont même pas assujetties à cet impôt pour la simple et bonne raison que leur statut leur permet de ne pas payer d'impôt sur le bénéfice ; je parle des sociétés en nom simple et des indépendants. Il n'y a que les S.A. et les Sàrl qui paient un impôt sur le bénéfice.

Donc, prétendre que l'on défend le tissu économique local, les petites et moyennes entreprises en baissant massivement l'impôt sur le bénéfice, c'est non seulement se tromper, mais c'est aussi mentir à la population, au nom de baisses fiscales qui servent les multinationales implantées. Car les mécanismes de déductions fiscales présents dans la RIE III fédérale, et là je rejoins M^{me} Germond, vont servir ces multinationales et leur permettre de tirer leur épingle du jeu, alors même que le projet initial de cette réforme était d'établir une équité entre les entreprises indigènes et les multinationales qui viennent se défiscaliser en Suisse. Il y a donc une hypocrisie dans cette argumentation.

Non seulement les outils de la RIE III fédérale ne servent à rien pour les PME, mais la baisse de l'impôt sur le bénéfice est une attaque propre en ordre aux PME. Car ces PME ont besoin d'infrastructures de qualité et d'un Etat qui fonctionne. Les directeurs de ces PME ont, par exemple, besoin d'un service de crèches de qualité, de transports publics

efficaces, de fret. Il faut des rentrées de deniers publics pour toutes ces choses, et ce n'est pas en faisant des coupures et en menant des cures d'austérité par dizaines de millions au niveau communal, et par centaines de millions, voire par milliards, aux niveaux cantonal et fédéral que l'on va permettre le maintien de toutes ces infrastructures.

C'est pour ce besoin important en infrastructures que moi et mon groupe soutenons et défendons les PME dans le tissu économique local contre la voracité des multinationales qui viennent se défiscaliser en Suisse. C'est aussi pour défendre ces PME que nous allons déposer une série d'amendements pour revaloriser les services de la Ville, dont ont aussi besoin les dirigeants de ces petites et moyennes entreprises, comme une augmentation du service de crèches sur le territoire communal.

Je profite pour rappeler à la Municipalité mon interpellation, déposée il y a maintenant plus de trois mois, qui la questionne sur son positionnement en vue de la votation du 12 février sur la RIE IIII fédérale. Je me réjouis que l'on puisse en discuter bientôt.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – C'est un débat passionnant. On ne va pas revenir sur les différents points évoqués, mais il y a deux ou trois choses qui me semblent intéressantes de rappeler.

Premièrement, on parle du budget. On évoque donc la fiscalité, et c'est bien normal. Mais, à l'intention de mon estimé collègue de la Commission des finances et de la sous-commission à la Direction de la sécurité et de l'économie, Fabrice Moscheni, je signale que la majeure partie des mécanismes fiscaux concernant l'imposition des personnes physiques dépend du droit cantonal. En réalité, pour atteindre le niveau des villes que vous avez citées – vous avez mentionné Genève –, si on voulait ramener la fiscalité des personnes physiques, par exemple, au niveau genevois, il faudrait probablement une baisse de plusieurs dizaines de points du coefficient communal. Le système fiscal cantonal définit la pente de la courbe et sa forme par rapport aux différents niveaux de revenus.

Pour donner un exemple, on est aujourd'hui à 79 points d'impôt communal à Lausanne. Si on prend une commune à 59 points d'impôt, donc exactement 20 points de moins, on est à peu près 800 francs de moins par année pour un couple qui gagne 80 000 francs et à 2 000 francs de moins par année pour un couple qui gagne 120 000 francs. On reste donc, dans les deux cas, nettement au-dessus de Genève. En réalité, c'est le mécanisme du calcul de l'impôt, et pas uniquement le taux, qui permet de le définir. C'est important d'apporter cet éclairage complémentaire, sans vouloir d'ailleurs affirmer que M. Moscheni a dit le contraire.

Deuxièmement, nous devons vraiment nous garder des comparaisons un peu hâtives entre les différentes communes et au niveau cantonal, voire intercantonal, comme l'a fait M. Ethenoz, lorsqu'on parle de dette ou de nombre de fonctionnaires. C'est évidemment réducteur de comparer la dette de la Ville uniquement au nombre d'habitants, puisque notre Ville fournit des services qui dépassent les frontières communales. Nous assurons, entre autres, l'approvisionnement en eau, en service multimédia et en gaz d'un certain nombre de communes voisines. En réalité, le budget de la Ville, comme l'a dit la municipale, et donc la dette, devrait être comparé à l'assiette des prestations, ou au cercle des bénéficiaires de toutes les prestations, et non pas seulement aux habitants.

Et il en va de même pour le nombre de fonctionnaires, monsieur Gaudard. Évidemment, il aurait été facile d'externaliser un certain nombre de fonctionnaires dans des sociétés anonymes en mains publiques, comme l'ont fait d'autres villes, pour voir mécaniquement baisser le chiffre qui vous inquiète. Cela aurait été une astuce tout à fait intéressante, mais cela ne change rien à la réalité : pour délivrer un certain nombre de prestations, il faut des gens, peu importe qu'ils travaillent pour la Ville, pour une société anonyme ou pour une société de droit public. Je ne récusé pas la possibilité de faire ces comparaisons, je ne récusé même pas la possibilité de mener des réflexions sur les tâches qu'une collectivité publique doit ou ne doit pas conduire ; c'est là qu'il n'y a pas d'analyse objective et que, probablement, nous ne serons pas d'accord à la fin, mais ne mélangeons pas tout.

Dans la publication sortie aujourd'hui, on parle de l'endettement des communes vaudoises, mais on ne comprend pas dans ces chiffres l'endettement des associations intercommunales. Vous savez que, à Lausanne, on assure un certain nombre de prestations, les Services industriels par exemple, mais c'est aussi le cas dans d'autres domaines. D'autres communes ont choisi de mettre cela dans des services intercommunaux, ce qui fait que leur quote-part de dette est incluse dans les cautionnements et pas dans les dettes, donc la dette par habitant est artificiellement abaissée par rapport à celle de Lausanne. Pardon d'être un peu technique, mais si on fait toutes ces comparaisons, alors faisons-les honnêtement et avouons que, dans un certain nombre de cas, le faire ici, en plénum, a ses limites. Si on veut des chiffres, demandons-les par des interpellations.

Dernier point, je ne suis pas sûr d'avoir compris le sens de l'inventaire de M. Gaudard. Peut-être qu'il faut le lui demander ou attendre la publication de son intervention pour savoir exactement quelles propositions l'aile entrepreneuriale du PLR nous formule. Entre nous, je suis tout à fait heureux d'apprendre qu'il n'y a pas que mon parti qui a plusieurs ailes, et j'espère que cela aide aussi le PLR à voler. Je me réjouis de savoir de quelle aile est M. Carrel ou M. Ethenoz et comment ils se qualifient.

Pour revenir à M. Gaudard et à la fameuse antienne des 40 % de Lausannois qui ne paient pas d'impôt, sur la base de chiffres publiés, 25 % de contribuables lausannois ne paient pas d'impôt et, parmi ces gens, il y a un quart de jeunes en formation, par exemple, vos apprentis, monsieur Gaudard, ceux dont vous nous parlez de temps en temps. On apprend avec intérêt que vous voulez augmenter l'imposition des jeunes apprentis. Dans la masse des gens qui ne paient pas d'impôt, il y a à peu près 20 % de personnes âgées, en situation difficile, probablement bénéficiaires des prestations complémentaires ou de l'AVS. On apprend avec intérêt que l'aile entrepreneuriale du PLR, pour redresser la Suisse et créer la Suisse de demain – l'innovation, le Web 2.0 et toutes ces choses – propose la capitation, donc l'impôt par tête, pour les personnes âgées qui reçoivent les prestations complémentaires à Lausanne.

L'aile entrepreneuriale du PLR naît peut-être un peu ce soir, en tout cas elle se donne ce label, mais il faudra qu'elle révise une partie de ses chiffres. Ce qu'on voit aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure et comme l'a aussi relevé M. Conscience, c'est que la seule politique qui soutienne, au niveau communal, les entreprises et le tissu économique, c'est celle qui consiste à investir et à proposer des services de qualité à la population, à accueillir toutes les couches de la population et à soutenir la consommation, en évitant que les gens mettent tout leur argent dans des loyers ou dans d'autres dépenses excessives.

M. Claude Calame (EàG) : – Par un calcul très approximatif, je constate que le déficit prévu pour 2016 s'élève à 2 % du budget 2017. Vous vous en étonnez peut-être, mais j'aimerais me référer aux critères de Maastricht, qui est le critère imposé aux différents pays de l'Union européenne du point de vue budgétaire. Cette règle d'or prévoit que les déficits des pays de l'Union européenne ne doivent pas dépasser le 3 % du budget. Ce n'est qu'à partir de cette limite que l'Union européenne cherche à imposer les mesures d'austérité que vous connaissez.

Vous savez quelle est l'idéologie qui sous-tend cette politique financière, aidée par le FMI d'un côté et par la BCE de l'autre. Je pense donc qu'il n'y a pas la moindre inquiétude à avoir avec un déficit de 2 %.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L'intervention de M. Conscience m'a complètement étonné, comme touché par la foudre. Il dit que la RIE III ne sert à rien pour les PME, qu'elle les dessert même. Monsieur Conscience, je suis patron de PME, et je dois bien avouer que je suis extrêmement content de savoir que vous êtes là pour défendre mes intérêts, et que mes intérêts et mon bien-être vous sont très chers. Je vous incite alors à m'écouter.

Monsieur Conscience, sortez de vos dogmes et venez écouter vos clients et ceux que vous voulez défendre. Je vous le répète, la RIE III est une chance pour les PME vaudoises.

Aujourd'hui, comme entreprise vaudoise qui emploie des Vaudois et qui ne se délocalisera jamais, puisque nous sommes relativement petits, nous payons trois fois plus d'impôts que les multinationales que vous exécutez. Avec la RIE III, les impôts de ces multinationales seront les mêmes que les nôtres. Il n'y aura plus de distorsion de concurrence. Nous pourrions combattre à armes égales. Monsieur Conscience, s'il vous plaît, aidez-nous : lisez le texte et revenez à la réalité.

Par rapport à la classe moyenne prétéritée à Lausanne, je voudrais faire un petit calcul théorique. Partons du principe que la classe moyenne est typiquement représentée par un fonctionnaire, sachant que 60 % des fonctionnaires lausannois n'habitent pas Lausanne, et ont un salaire moyen, charges comprises, de 125 000 francs ; 60 % des fonctionnaires font 3000 personnes. Si vous faites le calcul assez rapidement, cela génère des revenus supérieurs de 60 millions pour les caisses de Lausanne. La question qu'on devrait se poser, c'est pourquoi des fonctionnaires, dans leur grande majorité de la classe moyenne, voire moyenne supérieure avec 125 000 francs de revenus par année, n'habitent plus Lausanne. Ceci n'est-il pas lié à une politique fiscale confiscatoire ?

J'aimerais revenir sur une information que M^{me} la municipale a donnée concernant le nombre de fonctionnaires, qui a augmenté en fonction du nombre d'habitants de la Ville de Lausanne. J'aimerais tordre le cou à ce mythe. Le nombre de fonctionnaires est passé de 2,8 fonctionnaires par habitant, en 2001, à 3,2 fonctionnaires par habitant, en 2015. Ceci représente une augmentation de 15 %, qui n'est pas du tout liée à la croissance du nombre d'habitants, mais simplement à la croissance du périmètre d'action de la Ville.

Je suis fort aise d'entendre M. Gaillard s'exprimer, peut-être pour aller dans le sens de faire une revue des prestations de la Ville et de clairement définir des priorités. C'est important. M^{me} la municipale a rappelé que les priorités étaient définies dans le cadre du budget 2017. Notre groupe insiste sur le fait que cela s'applique aussi dans une logique de désinvestissement pour les domaines qui ne sont plus des priorités. Il faut avoir le courage de dire que ceci ou cela n'est plus une priorité. On ne peut pas garder le statu quo et simplement laisser grandir l'Etat, juste par commodité. Il faut savoir faire des choix en investissant, mais également en désinvestissant.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je voulais également revenir sur les propos de M. Pierre Conscience. Je veux bien le croire quand il nous dit qu'il veut défendre les PME. J'imagine que, comme la plupart des patrons de PME, il se soucie de conserver des emplois dans ce Canton. On pourrait s'entendre sur ce sujet. Mais opposer les multinationales aux PME, c'est comparer des pommes et des poires. On ne joue pas dans la même catégorie, on n'est pas sur les mêmes marchés, on n'est pas du tout en train de se faire une concurrence.

Pour la plupart des PME, la présence de multinationales dans notre territoire, dans une ville, c'est, bien au contraire, synonyme de moyens plus importants. Les multinationales consomment des services, liés à l'entretien de leurs bâtiments, par exemple, mais également au travers des employés, que ce soit pour du *catering* ou des choses de ce genre. Ce sont donc des générateurs de marchés pour les PME locales. Vouloir les opposer et vouloir dogmatiquement combattre les entreprises multinationales ne rend pas service aux petits patrons ; mais, enfin, il est difficile de lutter contre les dogmes.

Doit-on favoriser l'emploi ou doit-on favoriser l'impôt des grandes entreprises ? M. Buclin, dans sa critique, y a finalement répondu, en nous expliquant qu'une entreprise qui gagne un million ne va payer que 13 000 francs d'impôts. Une entreprise qui fait un million de bénéfices – excusez-moi d'être un peu technique –, avec une marge de 5 %, aura 20 millions de chiffre d'affaires. C'est à peu près ce qui se passe dans ma branche, et ce sont 120 à 150 emplois. Mais ce sont surtout 15 millions de salaires, sur lesquels il y aura une fiscalité de l'ordre de 15 % à 25 %, suivant les conditions de vie, soit si on a affaire à des familles ou non. Ce sont donc 2,5 à 3 millions d'impôts. L'effet levier n'est pas directement sur la fiscalité des entreprises, mais sur la création d'emplois ; et là, l'Etat

et la collectivité sont gagnants. C'est l'emploi qu'il faut favoriser, et pas forcément tuer les entreprises par la fiscalité.

La France en a fait la cruelle expérience, le président encore plus. Les deux motions que le PLR a déposées aujourd'hui visent à améliorer les conditions-cadres des PME. Il faut bien se rendre compte que même une petite entreprise qui gagnera de l'argent repayera des impôts, parce qu'il y aura une redistribution du bénéfice aux actionnaires, souvent les propriétaires, qui vont payer un impôt sur les dividendes, qui est beaucoup plus élevé que l'impôt direct sur les personnes morales. Nous proposons donc aujourd'hui d'encourager la Municipalité à mettre en place des conditions-cadres favorisant la venue d'entreprises qui permettent de générer des emplois, et qui permettront de générer des rentrées fiscales beaucoup plus importantes.

Nous proposons également de mettre en place des conditions-cadres pour que les gens aux revenus plus aisés ne fuient pas dans les communes avoisinantes plus avantageuses fiscalement, ou un peu plus loin, mais qu'elles s'installent dans cette ville, dans laquelle, on est tous d'accord, il fait bon vivre, et qu'elles contribuent, avec leurs moyens, à améliorer l'assiette fiscale.

Le président : – Je vous prie d'être brefs sur la RIE III ; nous avons déjà eu un débat assez riche. Nous sommes ici pour étudier le budget de la Ville, et bien que la RIE III fédérale ait des incidences non négligeables sur celui-ci, ce n'est pas l'objet principal de notre soirée.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ferai tous les efforts possibles pour être plus efficace que mon préopinant, mais je vais parler de la RIE III.

Monsieur Moscheni, j'adore vous entendre me supplier de vous écouter et d'écouter ma clientèle, néanmoins, vous ne m'aurez pas avec votre argument, qui consiste à parler de votre entreprise et dire qu'elle bénéficierait de la RIE III, parce que vous payez un impôt sur le bénéfice. Donc, qu'en tant que PME, vous faites partie de ce 24 % des sociétés inscrites au Registre du commerce dans le Canton de Vaud qui paient un impôt sur le bénéfice. Mais 76 % des entreprises du Canton de Vaud ne paient pas l'impôt sur le bénéfice – c'est une statistique cantonale. Peut-être que le Canton de Vaud se trompe. Il faudra que vos collègues, au Grand Conseil, entreprennent des démarches pour rétablir la vérité sur ce sujet.

On a parlé d'emplois avant ; 520 millions, c'est plus de 20 000 emplois dans la fonction publique potentiellement mis en péril au niveau cantonal. Je n'ai pas fait de calcul au niveau communal, mais des emplois sont aussi menacés de manière considérable. Il y a donc un enjeu tout à fait essentiel pour les PME, également parce qu'on ne les soutient pas en baissant un impôt qu'elles ne paient pas.

Favoriser l'emploi en cherchant à « draguer » des multinationales, qui sont pour le moins coupables sur le plan fiscal, voire criminel, que ce soient des multinationales actives dans les matières premières ou dans l'agroalimentaire, c'est développer l'emploi en Suisse en organisant un rapt fiscal à l'échelle internationale. Il y a bien d'autres atouts que la Confédération, les cantons et les communes peuvent mettre en avant pour attirer des entreprises, si c'est cela l'enjeu, ou pour mettre sur pied des collectivités de travail avec les gens qui sont et qui travaillent ici.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je ne veux pas allonger le débat sur la RIE III, parce que ce n'est pas tout à fait le sujet de la discussion de ce soir – il me semble qu'on parle plutôt du budget –, mais M. Conscience a dit des choses qui m'ont fait bondir. Il faudra qu'il regarde cette question avec un œil un peu plus ouvert, parce que la RIE III aide certaines PME, qui seront soumises à un taux d'imposition clairement plus bas que maintenant.

Si M. Conscience veut absolument soutenir les indépendants, je lui propose de soutenir une baisse d'impôt. Si les indépendants, qui ne sont pas constitués en PME, pouvaient payer un peu moins d'impôt, ils apprécieraient énormément.

Vous dites que vous ne voulez plus les multinationales. Est-ce que vous préférez le chômage dû à leur départ ? Ce n'est pas du tout ce qu'on veut ! Je propose donc que M. Conscience relise tout sur la RIE III et que l'on dépose une motion d'ordre pour arrêter de parler de la RIE III et pour revenir au budget.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je vais faire l'impasse sur la RIE III, ou, comme ma préopinante, je vais dire que je ne vais pas le faire tout en le faisant.

Il me semble qu'il faut rappeler un point important : il y a une RIE III cantonale, dont on mesure déjà les effets dans le budget ; 5 millions ont déjà été budgétés. Mais la menace, comme M^{me} Germond l'a aussi dit, c'est la RIE III fédérale, car on n'en connaît pas les contours. La *Patent box* permet toute une série de déductions, et on ne sait pas quels impacts cela aura sur les finances cantonales et communales. C'est vraiment être sérieux et responsable que d'avoir ce débat aussi sur le budget. Si la RIE III fédérale passe, ce sont des millions, et peut-être des dizaines de millions, qui viendront à manquer dans les années à venir. Ce n'est donc pas juste un débat annexe, qui serait prétexte à des joutes politiciennes, mais c'est au cœur de notre discussion. Il faut prendre cela en compte.

J'entends M. Moscheni dire qu'avec toutes ces menaces qui pèsent sur l'économie, il ne restera plus que vous et moi, les contribuables, pour payer des impôts. Mais, monsieur Moscheni, et une partie de la droite, il me semble que ce sont vos partis qui soutiennent ces baisses d'impôt de manière régulière ; ce sont vos partis qui soutiennent les baisses d'impôts pour les grandes entreprises, qui font que la fiscalité se reporte *de facto* sur les personnes physiques. Vous pouvez bien vous lamenter aujourd'hui sur le fait qu'il n'y a plus que des contribuables physiques qui paient effectivement des impôts, mais, en même temps, à tous les autres niveaux, ce sont vos partis qui font ces cadeaux fiscaux et qui font que la fiscalité se déplace sur les personnes physiques.

Monsieur Gaudard, je trouve que vous faites très fort de proposer la capitation, ou l'impôt par tête, et probablement l'augmentation des taxes, bref, toutes ces fiscalités qui touchent directement les personnes qui ont le moins de ressources. Les taxes ou l'impôt par tête touchent beaucoup plus fortement quelqu'un qui a peu de revenus par rapport à quelqu'un qui a des revenus importants. Et la seule manière de générer des revenus de manière juste, c'est évidemment par l'impôt.

Il me semble qu'on a beaucoup parlé des baisses de revenus venant des réseaux. C'est aussi quelque chose qu'il faut prendre en compte, mais cela ne me semble pas aussi grave que plusieurs intervenants l'ont dit. Premièrement, les baisses de revenus par les dividendes moindres des entreprises électriques comme Alpiq, ou Romande Energie sont, certes, tout à fait regrettables, mais rappelons que le but de ces opérations n'était jamais de dégager des revenus ni de faire des placements qui nous permettent d'engranger du revenu. Les placements de la Ville de Lausanne et des Services industriels dans ce domaine sont pour permettre la sécurité de l'approvisionnement énergétique, pour permettre à chacune et chacun d'avoir de l'électricité quand on appuie sur la prise électrique. On a des investissements dans ces entreprises, car on a une politique ambitieuse de sécurité de l'approvisionnement et de transition énergétique. C'est à cette aune qu'il faut les mesurer, et pas uniquement sous l'angle de leur rendement.

N'oublions pas que les baisses de revenus provenant des réseaux se compensent par des charges moindres à l'achat d'énergie pour les Services industriels, notamment de l'électricité et du gaz. Cela se traduit donc aussi par des baisses de prix, certes plus ou moins marginales et plus ou moins importantes aux consommateurs finaux. Je ne pense pas qu'on puisse se lamenter d'une baisse du prix de l'électricité ou du gaz pour le consommateur final. Donc, il y a des baisses de revenus sur la partie réseaux et Services industriels, mais il n'y a de loin pas un effet catastrophique. Au contraire, ce sont des choses plutôt bonnes à prendre.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Concernant la question technique de M. Gaudard sur le *leasing*, vous avez, comme à chaque présentation des

comptes, le détail dans les annexes, que vous trouvez évidemment sur internet. Ces coûts se reflètent dans le budget de fonctionnement à la rubrique 316.

Je reviens sur deux éléments extrêmement importants. La Ville de Lausanne a un budget d'une taille comparable à celle de très nombreux cantons de ce pays. En termes budgétaires, la Ville de Lausanne est la deuxième ville du pays, après Zurich, si on excepte Bâle-Ville, qui est aussi un canton. En termes de budget, celui de la Ville de Lausanne est un tiers supérieur à celui de Genève et environ un tiers supérieur à celui de Berne, et c'est bien parce que nous sommes en présence d'une répartition des tâches complètement différente entre les entités : nous avons des Services industriels, une police municipale, des délégations de compétences en matière d'urbanisme et de mobilité, par exemple. Et c'est ce qui rend votre travail, et le nôtre, extrêmement intéressant. Nous possédons des compétences extrêmement larges pour une collectivité publique. Par exemple, nous avons plus ou moins le même budget que le Canton de Neuchâtel. C'est bien avec ce regard qu'il faut analyser le nombre de fonctionnaires par habitant.

Concernant le pourcentage de personnes qui ne paient pas d'impôt, il est lâché régulièrement dans le débat public. A Lausanne, il s'agit de 25 % des habitants. Comme cela a été dit par M. Gaillard – je me permets de le répéter, parce que c'est extrêmement important pour la cohésion et le bon fonctionnement de nos institutions –, ces personnes sont pour deux tiers des jeunes en formation, des étudiants et des apprentis. Evidemment, ils ne paient pas d'impôt ; ils paieront une fois qu'ils seront formés et qu'ils travailleront. Ce sont aussi des personnes âgées, qui ont payé des impôts toute leur vie de travailleurs, et qui n'ont vraisemblablement plus les moyens de les payer. Il y a encore, pour une part non négligeable, des *working poors*, soit des gens qui travaillent à 100 %, mais qui n'ont pas de revenus suffisants pour leur permettre de vivre. Il faut toujours garder cela à l'esprit quand on lance ces chiffres dans le débat public.

La discussion générale est close.

La séance est levée à 20 h 20.
